UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

La coopération internationale et son impact sur le développement économique du Burundi 1963-1976

Ntibinonoye, Léonidas; Sous la direction du Professeur Faustin Rutembesa

1986
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2176

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

LA COOPERATION INTERNATIONALE ET SON IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BURUNDI 1963 - 1976

Par

Léonidas NTIBINONOYE

Sous la direction du
Professeur Faustin RUTEMBESA

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade
de licencié en HISTOIRE

Année Académique 1985 - 1986

Bujumbura, Juin 1986

A mon père qui n'est plus,
ma mère, ma tante, mes frères et soeurs,
A toi X sur ma voie,
Je dédie ce mémoire .

AVANT-PROPOS .

Sans la valeur exceptionnelle de l'appui scientifique, matériel et moral dont nous avons bénéficié, ce mémoire n'aurait pas été élaboré .
Ainsi, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à son élaboration, nous témoignons notre gratitude .

Tout particulièrement nous exprimons notre reconnaissance au Professeur RUTEMBESA Faustin . Ses précieux conseils, ses remarques pertinentes et ses suggestions nous ont beaucoup aidé . Qu'il soit assuré de notre sentiment de profonde estime .

Nos remerciements s'adressent également aux différents services qui nous ont facilité l'accès aux documents . Nous pensons particulièrement à certaines personnes du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, aux responsables des bibliothèques de l'Ambassade de Belgique, du P.N.U.D., de l'I.S.A.BU. et de l'Université du Burundi .

Nos vifs remerciements vont aussi à tous les éducateurs qui nous ont permis d'être ce que nous sommes . Nous réitérons notre entière reconnaissance aux Professeurs du Département d'Histoire .

Enfin, pour toutes les privations, nous garderons un profond attachement à notre famille .

NTIBINONOYE Léonidas . -

Sigles et abréviations utilisés .

A.C.B.	:	Association des commerçants du Burundi .
A.C.P.	:	Afrique-Caraïbes-Pacifique .
A.I.D.	:	Association internationale pour le développement
A.I.D.R.	:	Association internationale pour le développement rural .
A.E.S.E.D.	:	Association européenne d'études pour le développement .
A.P.T.T.	:	Association des planteurs de thé de Teza .
A.T.A.	:	Assistance technique allemande .
A.T.F.	:	Assistance technique française .
B.A.D.	:	Banque africaine de développement .
B.C.C.	:	Burundi Coffee Company .
B.E.R.	:	Bureau d'éducation rurale .
B.I.R.D.	:	Banque mondiale .
B.N.D.E.	:	Banque nationale de développement économique .
B.R.B.	:	Banque de la République du Burundi .
B.T.E.	:	Bureau technique d'études .
C.E.E.	:	Communauté économique européenne .
C.I.P.	:	Chiffre indicatif de planification .
COGERCO	:	Compagnie de gérance de la réserve cotonnière .
C.T.B.	:	Coopération technique belge .
D.G.W.Z.	:	Deutsche gesellschaft für wirtschaftliche zusammernarbeit .
D.T.C.D.	:	Direction des Traités, Conférences et Documentation .
E.A.M.A.	:	Etats africains et Malgache associés .
F.A.C.	:	Fonds d'aide et de coopération .
F.A.O.	:	Food and Agriculture Organization .
F.B.I.	:	Fonds du bien être indigène .
F.BU.	:	Francs Burundi .
F.E.D.	:	Fonds européen de développement .
F.F.	:	Francs français.
I.N.T.A.	:	Institut national des techniques administratives .
I.S.A.BU.	:	Institut des sciences agronomiques du Burundi .
I.T.A.B.	:	Institut technique agricole du Burundi .
I.U.S.E.	:	Institut universitaire des sciences de l'éducation.
K.W.	:	Kreditanstalt für wiederaufbau .
M.R.E.C.	:	Ministère des Relations extérieures et de la coopération .
[illegible]	:	[illegible] Revenu .

O.C.D.E.	:	Organisation pour la coopération et le développement économique .
O.I.C.	:	Organisation internationale sur le café .
O.M.S.	:	Organisation mondiale de la santé .
O.T.B.	:	Office du thé du Burundi .
P.I.B.	:	Produit intérieur brut .
R.F.A.	:	République fédérale d'Allemagne .
R.N.B.	:	Revenu national brut .
S.N.U.	:	Système des Nations Unies .
S.T.A.B.	:	Société de transport aérien du Burundi .
U.S.A.I.D.	:	United States Action International of Development.
V.S.N.	:	Volontaire du service national .
Z.A.R.	:	Zone d'action rurale .

INTRODUCTION GENERALE .

Du sujet .

La coopération internationale au Burundi, est un des aspects de l'histoire de ce pays qui n'ont pas encore fait l'objet de travaux systématiques . Les rares travaux constitués de mémoires et d'articles, visaient à répertorier les aides extérieures (1) .
Il n'existe donc pas de travaux qui, à proprement parler, se seraient particulièrement intéressés aux tenants et aux aboutissants de la coopération internationale au Burundi .

Le présent mémoire se propose de combler cette lacune .
Le premier Juillet 1962, le Burundi devient politiquement indépendant . Il devient responsable de sa politique en matière de coopération internationale . Et, dès 1963, un grand courant de coopération bilatérale et multilatérale, prend naissance et embrasse tous les domaines de la vie nationale .

Ce contexte nous a amené à chercher pourquoi et comment différents pays et organismes s'intéressent au Burundi, la nature de leurs réalisations concrètes .
Cela justifie l'examen préalable des éléments suivants :
Les circonstances dans lesquelles les différentes conventions de coopération sont signées ;
Les conditions dans lesquelles les diverses aides sont consenties ;
Les exigences des différents partenaires, le volume, l'opportunité et l'impact de chacune des interventions .

(1) REUSS, Conrad, "La coopération internationale au Burundi (1962-1966)", in Revue de l'U.O.B., V.2, n°5, 1968, pp. 5 - 54 .
NKANGURA, (N.), L'aide extérieure et le développement économique et social du Burundi (1971-1976), mémoire, U.B., F.S.E.A., Bujumbura, 1977, 138 p.

L'objectif de ce travail consiste à voir dans quelle mesure les conventions et les accords de coopération ont été honorés, à découvrir jusqu'où et comment, le Burundi aurait profité des apports de la coopération .
Cela nous conduira à l'analyse des circonstances, des conditions et des options (stratégiques, politiques et économiques) qui soustendent les rapports de coopération entre le Burundi et ses principaux partenaires .
Cette analyse permettra de montrer quelques aspects de l'histoire politique et économique immédiate du Burundi .

Le présent travail se situe dans les concepts modernes de coopération internationale et de développement socio-économique. Et, faut-il le rappeler, l'intérêt que le Burundi porte à la coopération internationale, ne peut se dissocier de celui qu'il a de se développer économiquement . Ce dont le Burundi a besoin pour se développer n'est pas la longue liste des partenaires, mais plutôt ce que ces derniers lui apportent au profit des populations. Il serait donc difficile de juger objectivement l'action d'un partenaire sans en avoir préalablement étudié les tenants et les aboutissants .

Délimitation chronologique .

Avant de parler spécifiquement du cadre temporel deux remarques s'imposent .
D'une part, notre travail ne concerne que la coopération internationale officielle . C'est-à-dire, celle émanant des sources officielles (pays ou organisations), avec destination officielle connue (l'Etat ou des services publics relevant de l'Etat) .
D'autre part, dans le cadre de la coopération bilatérale, nous n'envisageons que les partenaires suivants : la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.), les Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.) .
Mais, en cas de nécessité, nous évoquerons l'un ou l'autre partenaires, en plus des quatre .
Concernant la coopération multilatérale, nous nous intéresserons à la Banque mondiale, au Fonds européen de développement (F.E.D.) et au Système des Nations Unies (représenté par le Programme des Nations Unies pour le développement P.N.U.D.) .

Le choix de 1963 comme limite chronologique inférieure, se fonde sur le fait qu'à partir de cette année le Burundi occupe une nouvelle place sur la scène internationale .
En effet, si le Burundi recouvre son autonomie interne le premier Janvier 1961, et son indépendance le premier Juillet 1962, il ne signera les premiers accords de coopération avec l'étranger qu'en 1963 .

1963 est une date extrêmement féconde, en ce qui concerne l'établissement des premiers rapports de coopération entre le Burundi indépendant et l'étranger .
C'est durant l'année 1963 que le Burundi adhère au Fonds monétaire international (F.M.I.), à la Banque mondiale (B.M. ou B.I.R.D.) et à l'Association internationale de développement (A.I.D.), à l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), etc ...
Egalement, les premières conventions générales de coopération signées par le Burundi en son propre nom, datent de 1963 .

Quant à la limite supérieure de 1976, ce sont essentiellement des motifs pratiques et méthodologiques qui ont présidé à notre choix . Concrètement, dans la plupart des dépôts - sinon tous - les documents relatifs à la coopération internationale, en particulier ceux postérieurs à 1976, sont littéralement inaccessibles . Le manque d'accès aux documents nous a donc imposé cette limite .
En elle même, la date de 1976, n'est pas à considérer comme une limite absolue . La coopération étant elle même une continuité, beaucoup de ses incidences ne sont perceptibles que dans le moyen et surtout le long terme .

Les problèmes rencontrés .

Tout au cours de ce travail, nous avons rencontré un certain nombre de problèmes .
D'une part, sur le plan méthodologique, le sujet se heurte aux problèmes spécifiques de l'histoire immédiate .
Il s'agit en effet d'une question relevant d'un domaine dont l'évolution est extrêmement rapide . Mais, nous avons pensé qu'il était possible d'entreprendre quelques investigations sans pour autant prétendre faire des conclusions définitives .

D'autre part, alors que le travail devait s'intéresser globalement à tout le territoire national, le temps et les moyens matériels l'ont limité à quelques secteurs .
Etant pluridimensionnelle, la question exige la maîtrise de connaissances, de concepts et de terminologie relevant des domaines aussi variés que l'économie, la science politique, le droit, les relations internationales, etc ...
Il ne nous a pas toujours été facile de satisfaire cette exigence .

Nous avons également rencontré des problèmes d'ordre documentaire . Notamment, l'accès à plusieurs documents précieux, comme ceux des ministères et des ambassades . Ce qui, dans une certaine mesure empêche l'une ou l'autre observation d'être aussi complète qu'on le souhaiterait .
Les statistiques nationales et étrangères, lorsqu'elles existent, ne permettent pas nécessairement d'apprécier objectivement les apports de la coopération . Ce sont parfois des documents à usage externe qu'il faut utiliser avec une extrême attention .

Les sources utilisées .

Les sources écrites ont prioritairement guidé nos recherches . Il s'agit principalement :

- des textes des accords et des conventions de coopération ;
- de quelques mémoranda et procès-verbaux des commissions mixtes de coopération ;
- des rapports d'évaluation de certains projets ;
- des rapports annuels des institutions, comme la Banque de la République (B.R.B.), le P.N.U.D., le F.M.I., le Bureau international du travail (B.I.T.), etc ...
- de certains rapports de missions ;
- des plans quinquennaux de développement économique et social .

Ces sources sont assez intéressantes, même si parfois elles comportent des divergences . Ce sont des documents inédits qui, pour la plupart n'existent que dans les Ambassades ou au Ministère des relations extérieures et de la coopération .

Nous avons également utilisé des sources écrites de seconde main . Les plus importantes sont :

- quelques mémoires ;
- un certain nombre d'articles de revues ;
- quelques ouvrages généraux relatifs à la coopération internationale .

Ces sources nous ont aidé à mieux situer le problème à partir des données générales .

Les sources orales . Le fait de n'avoir pas beaucoup exploité les enquêtes orales n'implique pas l'inopportunité de celles-ci pour le sujet . Cela est simplement imputable à la diversité thématique de la question, au problème de temps et de moyens matériels .
Néanmoins quelques entretiens nous ont servi pour l'une ou l'autre partie .

Présentation du plan .

Ce mémoire comporte cinq chapitres . Son plan est plutôt thématique que chronologique .

Le premier chapitre concerne les aspects fondamentaux de la coopération internationale au Burundi . Il relève la structure et l'orientation de la dite coopération . Le même chapitre met en évidence les principaux mobiles de pénétration au Burundi . Nous verrons que le Burundi offre sa pauvreté, sa position géographique, sa politique de coopération tous azimuts et sa législation favorable aux investisseurs étrangers .

Les second et troisième chapitres évaluent quantitativement les apports de la coopération internationale . Ils sont respectivement consacrés à la coopération bilatérale et à la coopération multilatérale .
Au second chapitre, nous constaterons les parts relatives de principaux partenaires du Burundi . Nous remarquerons également que vers 1976, chaque partenaire aura pris une certaine spécialisation, pour concentrer son assistance sur l'un ou l'autre domaine .
C'est grâce à ce même chapitre que les mobiles de pénétration propres à chacun des partenaires seront mis en évidence .

au troisième chapitre, on verra que les organisations internationales envisagées (le F.E.D., le S.N.U. et la B.M.) n'ont pas été intéressées par le Burundi, de la même façon . Le F.E.D. et la B.M. se sont respectivement intéressés aux cultures du thé et du café . Le P.N.U.D. quant à lui, en plus de la coordination des aides exterieures en général, a participé à plusieurs projets de développement rural .

Le quatrième chapitre intitulé Répartition des apports de la coopération, est une analyse qualitative de la coopération . Il essaie d'apprécier la répartition géographique, sectorielle et sociale desdits apports, ainsi que leur incidence sur la vie des populations . On verra que la coopération internationale a privilégié certaines régions, qu'elle n'a pas favorisé l'équilibre sectoriel, et qu'enfin, son impact n'a été ressenti que par une petite minorité de la population .

Le cinquième chapitre traite des problèmes de la coopération internationale au Burundi, pendant la période envisagée .
Dans ce chapitre, nous essayerons de relever les problèmes d'origine extérieure et ceux d'origine intérieure .
Pour la première catégorie, il sera question du comportement des coopérants sur terrain, de leurs relations avec les cadres nationaux et les populations rurales . Nous parlerons aussi des rivalités entre partenaires cofinançant ou assistant les mêmes projets, puis du caractère lié des aides consenties au Burundi .
Concernant les problèmes d'origine intérieure, nous insisterons particulièrement sur les difficultés socio-politiques, et sur celles relatives à la planification et gestion des aides reçues .
Bref, à partir des exemples concrets, ce chapitre montrera les raisons d'echec de certaines actions de la coopération internationale .

Chapitre I : ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AU BURUNDI 1963-1976 .

A. Structure de la coopération .

Tout au cours de la période envisagée, la coopération internationale au Burundi s'est caractérisée par une structure quadruple .
Les éléments de cette structure sont l'origine, la forme, la catégorie et les conditions d'utilisation des apports .

Par origine nous entendons d'une part, la coopération bilatérale qui se définit par le rapport s'établissant exclusivement entre le Burundi et un autre pays .
D'autre part, la coopération multilatérale qui se caractérise par l'existence de rapport d'aide entre le Burundi et un groupe de pays (à caractère universel ou régional) .

Quant à la forme, le Burundi a reçu des aides financières, des assistances techniques (en personnel), et des aides en nature (nourriture, médicaments, engrais, matériel divers, etc ...) .
Et comme aujourd'hui, les aides financières accordées au Burundi, ont été soit publiques, soit privées .
En matière d'assistance technique, des pays et des organismes internationaux ont envoyé des personnes communément appelées experts . En principe, ces experts devaient être habilités dans un domaine donné .
Ils ont par ailleurs fourni au Burundi du matériel divers destiné à l'éducation, aux infrastructures économiques et sociales, à l'agriculture, à l'administration, à la planification, etc ...
Les informations dont nous disposons, indiquent que l'assistance technique s'est présentée sous trois aspects :

- le prêt de techniciens pour remplir une tâche déterminée ;
- la formation de cadres nationaux supérieurs et moyens sur place;
- l'octroi de bourses de formation de professionnels et d'experts à l'étranger (1) .

(1) P.N.U.D., Rapport annuel de 1974, Bujumbura, p. 34 .

Concernant le critère de catégorie (publique ou privée), le Burundi a plus bénéficié des aides publiques que privées (1) . En effet, les apports publics dont a bénéficié notre pays sont de deux ordres .
Premièrement, les aides publiques au développement . C'est-à-dire des aides dont le principal but était de promouvoir le développement socio-économique . Ces aides se distinguent des autres, par leur caractère de libéralité, entendu dans le sens de dons ou de prêts consentis à des taux inférieurs à ceux pratiqués dans les transactions courantes .
Deuxièmement, l'ensemble des apports publics ne visant pas directement et prioritairement l'objectif de développement . Sous cette rubrique, nous entendons notamment les crédits destinés à faciliter les exportations, les financements consentis pour l'équilibre de la balance des paiements, la paie des dettes publiques, etc ...

Enfin, les conditions d'utilisation des aides reçues font intervenir les notions d'aides liées et d'aides non liées .
Que faut-il entendre par aide liée ?
Il s'agit de l'ensemble des instructions formelles ou informelles, directes ou indirectes par lesquelles un pays (ou une organisation) donateur empêche le bénéficiaire d'acheter avec l'aide reçue ce qu'il veut et là où il veut .
Pour la plupart des partenaires du Burundi, ils ont exigé à ce dernier, des conditions d'acquisition, donnant ainsi à leurs aides un caractère typiquement lié .
Des donateurs comme la R.F.A., la France, la Belgique, le F.E.D. ont parfois inserré des clauses de "conditionnement" dans les accords relatifs à l'une ou l'autre fourniture .
Nous reviendrons à cet aspect au dernier chapitre, en parlant des problèmes et des limites de la coopération internationale au Burundi .
Mais, à titre d'exemples, signalons les cas ouest allemand et F.E.D.

(1) O.C.D.E., Coopération pour le développement, examen 1976, p.16.

L'article 5 de l'accord d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A., signé à Bonn le 21/11/1968 interdit au Burundi d'utiliser l'aide allemande dans sept pays, plus la "zone d'occupation soviétique d'Allemagne et le secteur d'occupation soviétique de Berlin (1) .
Pour le F.E.D., le principe d'acheter exclusivement dans les pays associés (C.E.E.-A.C.P.) a toujours été respecté par le Burundi, au risque même d'entraver le cours de certains travaux (2) .

Une vue générale nous a permis de constater quatre types de liaisons appliquées aux aides reçues par le Burundi entre 1963 et 1976 (3) . Il s'agit de :

- la liaison à la source d'approvisionnement (le cas du F.E.D. lorsque pour plusieurs projets les matériaux devaient provenir des pays de la C.E.E.) ;
- la liaison à une orientation donnée de l'aide consentie (lorsque par exemple des infrastructures devaient être construites suivant un modèle imposé par le donateur) ;
- la liaison aux produits, lorsque le Burundi s'est vu refuser le choix entre les produits disponibles sur les marchés contestés par un donateur . A ce propos, nous verrons que lors des constructions de routes et de maisons, le F.E.D. a refusé d'utiliser le ciment nord coréen qui, pourtant était plus disponible ;
- la liaison au transport où plusieurs donateurs ont exigé que le Burundi assure lui-même le transport du personnel et du matériel fournis .
 Pour ce cas, soulignons qu'en même temps que le Burundi devait assurer le transport des personnes et du matériel, il devait garantir à certaines compagnies des pays assistants le monopole de transport .

(1) Ministère des affaires étrangères, Accord d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A., Bonn, 21/11/1968 .
(2) Il s'agit de l'Association entre laCommunauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des caraïbes et du Pacifique .
(3) Aujourd'hui, les vues ne sont pas différentes .

Nous y reviendrons en parlant des mobiles économiques de pénétration au Burundi .
A titre indicatif, précisons que l'accord burundo-allemand du 21/11/1968 prévoit le monopole des sociétés et compagnies allemandes de transport des matériaux et du personnel fournis au Burundi (1) .

B. L'importance de la coopération internationale pour le Burundi .

Le simple fait que le Burundi ait été classé par la Banque mondiale, parmi les trois derniers pays les plus pauvres en 1974 - avec quelques 90 dollars américains comme revenu par habitant - met en évidence la nécessité absolue qu'a le Burundi de recevoir des aides .
Plusieurs facteurs handicapent le développement rapide de notre pays . Par conséquent, il lui faut des interventions aussi diverses que variées .
Très brièvement voyons quelques indicateurs qui ont caractérisé l'économie nationale, durant la période envisagée .
En termes moyens nous avons la situation suivante .

Environ 90% de la population active oeuvraient dans le secteur rural, mal contacté avec le secteur monétisé .
En 1971, le secteur monétisé représentait seulement 48% du revenu national brut (2) .
A eux seuls le café, le coton et le thé ont assuré 85% des recettes d'exportations .
Environ 99% des terres cultivées fournissaient presque exclusivement le strict minimum de subsistance .
Enfin, plus de la moitié du produit intérieur brut (P.I.B.) était autoconsommé, avec seulement 8% du P.I.B. comme taux d'investissement (3) .

(1) Accord d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A., Bonn, 22/11/1968, (archives du Ministère des Relations extérieures et de la coopération), article 1er .
(2) F.M.I., Etudes générales sur les économies africaines, t.5, Washington, D.C., 1973, p. 229 .
(3) Plan quinquennal de développement économique et social 1973-77, p. 13 .

Remarquons que le taux de 8% du P.I.B. consacré aux investissements est trop insignifiant pour le Burundi qui a tant besoin son seulement de maintenir son potentiel de production, mais aussi de l'accroître .
A lui seul, un tel taux trop faible lorsqu'on le compare au taux moyen de 20% requis pour que les pays africains s'assurent une croissance économique, exigeait le recours aux financements extérieurs .
Notons aussi que la modicité du produit intérieur brut et du revenu monétaire par habitant, s'est manifestée par l'incapacité du secteur privé de contribuer au développement socio-économique du pays .
A ce propos, Van ESPEN dit qu'au lieu de contribuer au développement du Burundi, le secteur privé, aurait provoqué une perte annuelle de ressources estimée à 263 millions de francs BU - entre 1970 et 1975 (1) .

Ce contexte structurel déjà défavorable du point de vue du produit intérieur brut, se double de la précarité des finances publiques (cfr tableau n°I page 14) .

Durant toute la période envisagée, les considérations beaucoup plus liees aux besoins des populations, à savoir : l'éducation, la production agricole, le développement rural, les infrastructures sanitaires, les transports, etc... ont placé le Burundi parmi les pays les plus nécessiteux .
Entre autres exemples, citons le domaine de l'éducation et de formation des cadres .
Le développement socio-économique de tout pays requiert l'existence de cadres qualifiés et en nombre suffisant .
Or, pour le Burundi, le problème de cadres est jusqu'aujourd'hui indiscutable .
Rappelons-nous un peu du legs colonial dans ce domaine .

(1) Van ESPEN,(Ph.), Situation économique du Burundi et aide au développement . Critères pour une programmation de l'aide belge, tome 2, L'aide au développement, Bujumbura, 1975, p. 175 . (Ambassade de Belgique à Bujumbura)

Sous l'administration allemande (1896-1916), le Burundi avait vu naître quelques écoles primaires . A la veille de la première guerre mondiale (1913-1914), le séminaire de KABGAYI recevait déjà quelques Barundi .
Après le départ des Allemands, l'administration belge a continué à s'appuyer sur l'action missionnaire .
C'est dans ce cadre que par exemple Monseigneur GORJU créa le petit séminaire de Mugera en 1926 .
En 1929, des Barundi commencèrent à fréquenter le groupe scolaire d'Astrida ouvert par les Frères de la charité de GAND .
Les "Astridiens" devaient avoir la formation d'auxiliaires indigènes de l'administration .
Et si dès 1940, le Burundi est doté d'une école normale à Gitega, il faudra attendre 1953 pour parler d'enseignement préparatoire aux études supérieures . C'est au cours de cette année que fut ouvert le Collège du Saint Esprit, alors appelé "collège interracial" .
Soulignons en passant que le Grand séminaire de Burasira fonctionnait depuis 1951, avec vingt ans de retard sur celui de NYAKIBANDA au Rwanda ouvert en 1931 .
Pendant toute la décennie 1950-1959, la Belgique a beaucoup hésité dans le domaine de la formation de futurs cadres .
Finalement, en vertu de la loi du 14 Juillet 1959 qui reconnaissait les équivalences entre les certificats délivrés en Belgique et au Rwanda-Urundi, les premiers Barundi furent envoyés en métropole .
La fermeture de l'Université officielle d'Elisabethville (Lubumbashi) fut un des facteurs qui ont permis ce changement .

Enfin, l'étude globale de développement du Rwanda-Urundi de 1961 précise qu'en 1959 le taux de scolarisation du territoire était d'environ 21% . La même année, l'effectif total des élèves du secondaire fut estimé à 6804 (1) .

Au moment où le Burundi accède à l'indépendance, il ne compte pas plus d'une dizaine d'universitaires laïcs (2) .

(1) Etude globale de développement du Rwanda-Urundi, Rapport général, Rapport analytique, 1961, p. 24 .

(2) En incluant les ecclésiastiques, l'effectif est un peu plus grand (± 24) .

Parmi les universitaires burundais actifs en 1962 on remarque un docteur en médecine, quatre licenciés en sciences économiques, trois licenciés en sciences commerciales et consulaires, un licencié en Biologie, un licencié en sciences psychologiques (1) . Ce tableau nous met devant un contexte difficile de carence en cadres compétents . Un contexte aggravé par un système d'enseignement inefficace et inadapté aux nationaux .
Bref, au lendemain de l'indépendance, le Burundi affronte un des plus difficiles problèmes de son histoire : le manque de cadres moyens et supérieurs nécessaires au processus de développement économique et social .
Il fallait donc que de bonne heure le Burundi indépendant, entreprenne la coopération internationale en vue de résoudre ce problème urgent . Un problème qui en fait était le résultat de la politique belge du "Pas d'élite pas d'ennui" .

Nous verrons que les séquelles de cette politique ont jusqu'à nos jours marqué l'orientation de la coopération internationale au Burundi . Toutes les conventions de base (2) comportent une clause relative à la coopération en personnel . Cette constante s'explique par le fait que les responsables politiques du Burundi indépendant, se sont brutalement trouvés en face des responsabilités dont ils avaient été tenus éloignés. Des responsabilités auxquelles ils étaient manifestement peu préparés .
Dès lors, on comprend parfaitement les propos réalistes du premier ministre MUHIRWA André qui, au moment où les Belges allaient partir, leur lancé un appel, afin qu'ils restent pour le bon fonctionnement de l'appareil étatique et de l'économie .

> "Vous avez été heureux chez nous . Pourquoi vous en aller ? Pourquoi nous obliger à chercher ailleurs des inconnus pour accomplir un travail que vous ferez mieux qu'eux...(3)" .

(1) Ministère de l'Education, Revue nationale de l'éducation, n°s 1/1962, pp. 16-17, 2/1964, pp. 16-17 .

(2) Par conventions de base nous entendons les premières conventions de coopération générale signées entre le Burundi et ses partenaires .

(3) NDABAMBALIRE, Sylvestre, Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique . Le cas du Burundi, Fribourg, 1980, p. 170 .

Ainsi, le colon d'hier est sollicité pour assurer le développement social et économique du Burundi .

Evidemment, le Burundi n'a pas fait appel qu'à la Belgique . La France, la R.F.A., l'O.N.U. et ses organismes spécialisés, l'Union des républiques socialistes soviétiques (U.R.S.S.) etc... ont été sollicités pour la même nécessité, comme pour d'autres .

Sur le plan financier, la situation est résumée dans le tableau suivant .

Tableau n° I . Excédent ou déficit sur les opérations du budget ordinaire entre 1966 et 1971 (en millions de F.BU).

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Les recettes ordinaires	1385	1579	1793	1694	2093	2312
Les dépenses ordinaires	1671	1703	1777	1877	2026	2159
Excédent(+) ou déficit(-)	-285	-124	+16	-183	+ 67	+160

Source : Fonds monétaire international, Etude générale sur les économies africaines, t. 5, Washington, D.C., 1973, p. 274 .

Une telle situation se conçoit très bien, parce qu'au lendemain de l'indépendance, il y a eu création de nouveaux services administratifs, l'expansion de la défense nationale, de l'éducation et des services sociaux .
Egalement, l'Etat a dû payer des services jusqu'alors financés conjointement par le Burundi et le Rwanda, dans le cadre de l'union économique .
L'analyse du F.M.I. de 1973 estime l'accumulation annuelle brute d'impayés à 69 millions de francs BU en 1966 . Puis à 209 millions de F.BU en 1971 .
Et, toujours, selon le F.M.I., pour la seule année de 1971, le paiement de dettes a englouti environ 10% des dépenses ordinaires . Aussi, en termes absolus, l'accroissement des dettes a été de 140 millions de F.BU, soit 202,89% (1) .

(1) F.M.I., op. cit., p. 274 .

Voilà une réalité qui rappelle les propos du vice premier ministre P. NGENDANDUMWE faits en Janvier 1962 . Il s'agit d'une déclaration sur les finances publiques déficitaires et tributaires de l'extérieur (1) .

A la lumière de ces quelques données, nous dégageons deux réalités essentielles .
D'une part, dès le lendemain de l'indépendance, le Burundi devait récupérer l'équivalent de la part rwandaise d'avant 1964 .
D'autre part, il devait tenter de liquider les dettes cumulées .
Or, comme il n'en était pas capable à lui seul, l'Etat burundais a du recourir aux aides financières . D'abord pour ces deux urgences, ensuite pour essayer de faire un pas dans le développement économique et social .
Ainsi, par exemple, le plan quinquennal de développement économique et social 1973-1977, espérait recevoir 13,7 milliards de F.BU (sur les 14,9 milliards prévus) de la coopération internationale (2) .
C'est-à-dire donc que pour réaliser le plan, l'aide étrangère devait assurer 91,9% des financements requis, contre 8% attendus de l'Etat burundais .

C. Une coopération tous azimuts .

Durant toute la période coloniale, l'ouverture du Burundi à l'extérieur se limite presque exclusivement au monde occidental . C'est-à-dire aux puissances coloniales et aux U.S.A. Le monde socialiste n'est pas représenté .
Raymond ROSIER nous le dit clairement .

> "Le Burundi n'a eu, pendant longtemps, que la politique étrangère des pays qui l'occupaient . Comment aurait-il pu en avoir une autre ? Les alliés du Burundi furent donc ceux de l'Allemagne, puis de la Belgique... Le Burundi qu'il le voulut ou non, était dans l'axe belge...(3)" .

(1) Supplément à l'Infor-Burundi, n° 2 du 13 Janvier 1962, p. 2 .
(2) Ministère du plan, Plan quinquennal de développement économique et social 1973-1977, Bujumbura, 1973, p. 32 .
(3) ROSIER, (R.), Le Burundi, pays de la vache et du tambour, Paris, Les Presses du Palais royal, 1973, p.414 .

Devenu indépendant, le Burundi entreprit immédiatement de coopérer avec tous les pays et toutes les organisations quelle que fût leur option socio-politique . Il se déclara partisan du non alignement positif . Il refusa de s'intégrer de quelque façon aux alliances conclues dans le cadre du conflit Est-Ouest .
Des déclarations successives, souvent traduites dans les faits nous montrent combien le Burundi est resté fidèle à ce programme . Un programme grâce auquel nous pouvons parler de coopération tous azimuts .
En Juillet 1963 MWAMBUTSA IV déclare :

> "Le Burundi accepte et se félicite de toute aide ou de toute assistance qui ne soit pas grevée de conditions politiques et militaires de la nature de celles qui sont à base de l'alignement idéologique derrière un des deux blocs . Il acceptera d'autant plus facilement une aide extérieure qu'elle sera grevée de moins de conditions...(1)".

Evidemment, il serait erroné de croire que le Burundi a su refuser toutes les aides liées et grevées de conditions politiques ou militaires .

Les articles 2 et 3 du code des investissements institué en Août 1963 libéralisent tout investissement éventuel. Ils confirment l'ouverture du Burundi à toute coopération quelle que soit son origine .
Ainsi, selon l'article 2, les droits acquis, en matière de propriété mobilière et immobilière, de droit de résidence et d'exercice légal d'une activité agricole, industrielle ou commerciale sont garantis aux personnes et entreprises, régulièrement établies au Burundi et y exerçant une activité de l'espèce. Et l'article 3 complète le précédent en précisant qu'aucune discrimination de nationalité n'est faite entre les personnes et entreprises visées (2) .

(1) x x x , "La coopération multilatérale et bilatérale étrangère au développement du Rwanda et du Burundi" in Chronique de politique étrangère, V. XVI, nos 4-6, Juillet-Novembre 1963, p. 504 .

(2) Infor-Burundi, n°85 du 19/8/1963, pp. 1-8 .

Dans son discours à la conférence des pays non alignés tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964, le premier ministre A. NYAMOYA abonda dans le même sens .

> "... Le non alignement n'est pas seulement possible, il est inéluctable... c'est en même temps l'unique instrument à notre disposition, indispensable à notre développement économique, social et culturel, dans la course que nous engageons pour rattraper l'écart ou le retard que nous accusons par rapport aux pays dits développés...(1)" .

L'auteur réaffirme le programme national de garder intacte la coopération tous azimuts, disposée à recevoir n'importe quel partenaire, en vertu du principe de non alignement . Autrement dit, le premier ministre révèle que pour le Burundi ledit principe est une réalité socio-économique et même culturelle, et non seulement une affaire politique .

En Juillet 1966, les mêmes points de vue sont rappelés et surtout appuyés par le premier ministre Michel MICOMBERO .

> "... Il n'est donc pas besoin de choisir entre le capitalisme et le communisme . Nous ne nous sentons pas en situation de dilemme . Nous resterons semblables à nous mêmes, dans nos principes, dans nos applications, dans nos expériences . Tels nous sommes à l'intérieur, tels nous sommes à l'extérieur ... (2)" .

Cette citation précise implicitement, qu'en matière de coopération internationale, le Burundi n'a pas besoin de choisir l'une ou l'autre tendance . Cela voudrait dire que les deux lui vont autant bien, surtout lorsqu'il parvient à arracher de toutes les puissances, ce dont il a besoin .

Enfin, à la page trente-trois, le plan quinquennal de développement économique et social 1973-1977 précise :

> "... Le Burundi, vu ses grands besoins en matière de développement, acceptera volontiers et sans discrimination les différents genres d'aides étrangères ..." .

(1) NYAMOYA, (A.), "Discours à la conférence des non-alignés au Caire en Octobre 1964", in Infor-Burundi annexe au n° 129 du 21/11/1964, p. 1 .

(2) Infor-Burundi, n° 184, Juillet 1966, p. 11 .

Dans notre contexte, par "genre" d'aides, nous entendons à la fois origine, nature et forme . C'est dire donc que la remarque dont il est question ne se soucie nullement de l'origine des aides reçues par le Burundi .

Alors, durant toute la période envisagée, nous venons de voir que par le biais de ses dirigeants, le Burundi n'a cessé de réitérer son désir de coopérer avec tous ceux qui le voulaient, sans discrimination aucune .
Et ce qui est dit se vérifie dans les faits . La diversité des accords de coopération et la présence de toutes les puissances au Burundi, nous le prouvent nettement .
Le Burundi a ainsi reçu (et reçoit toujours) des aides des pays aussi divers que les U.S.A., la France, l'U.R.S.S., la Chine populaire, la Suisse, le Canada, etc ...

Que faut-il dire de la politique de coopération tous azimuts adoptée par le Burundi grâce à son non-alignement ?
Ecoutons d'abord Raymond ROSIER .

> "A prendre nettement position, à aller dans un sens plutôt que dans un autre, on se rend compte que le Burundi avait plus à perdre qu'à gagner (1)" .

Plus à perdre qu'à gagner, cela nous semble vrai .
D'une part, il ne fallait pas brutalement se détacher de l'occident . Dans l'immédiat après indépendance, le personnel belge en place connaissait mieux que d'autres étrangers disposés à venir . Il fallait donc le garder en attendant les jours meilleurs .
Ensuite, le Burundi n'entendait pas se passer de l'aide des organisations internationales issues des milieux occidentaux telles que la C.E.E., la Banque mondiale et l'Association internationale pour le développement (I.D.A.) .
Donc, rester en bonnes relations - voire même privilégiées - avec la Belgique, puis chercher à rester dans la bonne grâce de ces organisations, revenait à accepter la coopération avec le monde occidental capitaliste .

(1) ROSIER, (R.), op. cit., p. 415 .

D'autre part, les hésitations qui caractérisaient les premières années de l'indépendance, ne permettaient pas au Burundi de se fier uniquement à la seule coopération occidentale . Il fallait plutôt prévoir une issue de secours en cas de tarissement des sources de l'occident . Ce qui revenait en fait à accepter et même à chercher des partenaires de l'Est .

Par ailleurs, l'alignement presque exclusif du Rwanda au bloc capitaliste ne lui a pas apporté le meilleur élan de développement . Ce qui, à notre avis, ne fut-ce qu'à titre comparatif, ne montre pas d'une façon evidente l'intérêt que le Burundi aurait eu à s'éloigner de l'Est pour se borner à l'Ouest.

Enfin, pour avoir agit ainsi, chacun des deux pays avait des raisons propres, qui ne font pas objet de notre étude . Mais nous restons convaincu que pour un pays comme le Burundi, la coopération tous azimuts est une option sage .

En terminant ce point, signalons qu'en vertu de sa politique de coopération tous azimuts, le rôle du Burundi dans la politique internationale, a été apparenté aux perceptions et dispositions d'une variété de pays donateurs . Cela transparait plus significativement dans les votes aux Nations-Unies . Ainsi, sur diverses questions et à diverses reprises, des puissances comme la Chine, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. auraient pris un intérêt actif à la position prise par le Burundi dans les arènes internationales (1) .

Dès lors, la politique générale de coopération telle que sommairement décrite, a été un outil utile pour le Burundi, dans la stratégie de maximiser l'afflux d'aide étrangère .
Nous croyons d'ailleurs que grâce à cette stratégie, le Burundi a su engager les divers donateurs dans un processus tacite d'enchères pour accroître ses recettes . Or, si tel a été le cas, l'on ne peut que s'en féliciter .
Ce dernier élément nous amène à nous interroger sur la présence de tous les puissances industrielles et dans tous les domaines . Pourquoi se bousculent-elles dans ce pays ? Quels sont les principaux mobiles de pénétration au Burundi ?
C'est justement l'objet du point suivant .

(1) CHARLTON, (M.), L'aide étrangère dans le développement de l'économie du Burundi, B.T.E., Bujumbura, 1976, p. 145 . (Rapport) .

D. Les principaux mobiles de pénétration au Burundi .

L'établissement des rapports de coopération entre les Etats, entre un Etat et une organisation internationale, est toujours motivé .
Des mobiles stratégiques, économiques, politiques, militaires, culturels, etc... déterminent le choix, la nature et l'opportunité de toute coopération .
A ce titre, tous les pays et organismes partenaires du Burundi, ont chacun ses motivations, ses mobiles, ses intérêts justifiant tel type d'intervention dans le pays .

Les motivations sous-jacentes à l'octroi d'une aide sont variées et souvent complexes .
Comme, nous ne pouvons point isoler le Burundi dans le système international de coopération, nous pensons que certaines des motivations déjà évoquées pour d'autres pays sont valables pour notre cas .

Entre autres mobiles, E.S. KIRSCHEN a relevé une liste de dix, qui expliqueraient la pénétration des différentes puissances dans les "petits pays" .
On a :

- L'ensemble des considérations stratégiques, lorsque l'aide est motivée par le désir d'acquérir des avatnages militaires directs (utilisations de bases militaires) ou indirects (recherche d'alliance militaire) .
- L'influence politique, lorsque le pays donateur veut un soutien diplomatique du pays bénéficiaire surtout dans les forums internationaux .
- Des considérations humanitaires, si l'octroi d'une aide n'est influencé que par des sentiments de solidarité humaine, de sympathie à l'endroit des pays pauvres ou des populations sinistrées, suite à des événements malheureux tels que les guerres et les catastrophes naturelles .

Dans ce même ordre d'idée, un pays peut consentir des aides dans le but de paraître altruiste aux yeux du monde, et ainsi gagner du prestige international .

- Le soutien à la croissance économique du pays bénéficiaire peut également motiver l'une ou l'autre puissance à intervenir, en mettant au second plan ses intérêts propres.
- La recherche de sources sûres des matières premières .

- La recherche du travail pour les ressortissants des pays donateurs dans les pays bénéficiaires des aides .
- La protection des intérêts des exportateurs .

Cela transparaît surtout dans la pratique des donateurs qui consiste à donner des crédits aux pays assistés pour leur permettre d'importer .

- La protection des investissements dans les pays aidés, soit contre la nationalisation, soit contre la limitation dans le rapatriement des bénéfices .
- Une pression exercée par la communauté dont le pays donateur est membre .

Cela arrive lorsque la communauté peut influencer réellement la politique de coopération de ses membres .

- Enfin, KIRSCHEN parle du paiement des réparations de guerre qui peut être un mobile important de coopération .

Pour ce cas, on peut évoquer le plan Marshall de 1947, qui offrait à l'Europe de prolonger et de développer l'aide économique américaine (1) .

Sur toutes les dix possibilités, nous pensons que neuf se sont appliquées à la penétration au Burundi .
En effet, seul le dernier mobile relatif au paiement des réparations de guerre ne paraît pas dans la coopération internationale au Burundi .
En revanche, les considérations d'ordre culturel et historique, qui caractérisent la présence française et belge au Burundi, doivent s'ajouter aux neufs mobiles de KIRSCHEN .
Nous reconnaissons que pour le cas du Burundi, la liste ci-haut présentée n'épuise pas toutes les possibilités .

Ces quelques données nous offrent un cadre général de référence pour mieux aborder les principaux mobiles de pénétration au Burundi . C'est-à-dire ce dont le Burundi dispose pour attirer diverses puissances .
Nous parlerons des mobiles stratégiques, politiques, économiques et sociaux .

(1) KIRSCHEN, (E.-S.), "Objectifs et détermination de l'aide aux pays sous-développés", in Cahiers économiques de Bruxelles, 24, Bruxelles, 1964, p. 451 .

1. Le Burundi offre sa position géographique stratégique.

Nous abordons tous les intérêts liés à la position géographique du Burundi, par rapport au Zaïre, à la Tanzanie, au lac Tanganyika, à l'Afrique orientale, à l'Afrique australe, etc... En effet, on ne peut objectivement étudier les relations internationales d'un pays sans évoquer son histoire, sa position géographique, ses richesses naturelles et humaines réelles et virtuelles (actuelles et potentielles) .
Cet ensemble assez complexe est extrêmement important dans la détermination de la place du Burundi dans l'histoire des relations internationales .

Victor COUSIN nous a precédé pour mettre en évidence l'importance de la position géographique d'un pays dans ses relations avec le monde .

> "... Le rôle que peut jouer un Etat dans les relations internationales est largement affecté par la place qu'il occupe sur la carte du monde (1)" .

Sans tomber dans le déterminisme géographique, nous pensons que la position géographique peut constituer une valeur politique indéniable . Jointe aux autres valeurs, la position géographique conduit un pays à plusieurs sollicitations .
La position géographique a trouvé, chez certains auteurs, une expression qu'on peut qualifier de déterminisme géographique .
Ainsi, Victor COUSIN écrivait :

> "Donnez-moi la carte d'un pays, sa configuration, son climat, ses eaux, ses vents et toute sa géophysique, donnez-moi ses productions naturelles, sa flore, sa zoologie, etc ..., je me charge de vous dire à priori quel sera l'homme de ce pays et quel rôle ce pays jouera dans l'histoire, non pas accidentellement, mais nécessairement, non pas à telle époque, mais dans toutes ... (2)" .

Concernant le Burundi, notons d'abord qu'à cause de son rattachement au Congo Belge (Zaïre) entre 1925 et 1962, sa position géographique a été pendant longtemps ignorée .

(1) RENOUVIN, (P.) et DUROSELLE, (J.-B.), Introduction à l'histoire des relations internationales, Paris, Armand Colin, 1970, p. 15 .

(2) COUSIN, (V.), cité par P. RENOUVIN et J.-B. DUROSELLE, op.cit., p. 24 .

Effectivement, situé de près de 2000 km de l'océan Atlantique et à plus de 1200 km de l'océan Indien, le Burundi a toujours été intégré dans l'Est africain .
Mais, à partir du moment où notre pays recouvre son indépendance, sa position géographique va plus que jamais intéresser les différentes puissances .
Bien sûr, il ne s'agit pas d'un intérêt tout à fait neuf .
Sur le plan stratégique, le Burundi est particulièrement intéressant depuis les années 1916-1919 .

Plus ou moins implicitement, BANDIRA Bonaventure nous en parle .

> "Lord MILNER(...) faisait taire des récriminations que provoquait en Angleterre l'établissement de la Belgique dans le Rwanda et le Burundi, car la séparation de ces deux pays d'avec le reste de l'Est africain allemand et de l'Uganda était indésirable et devait entraîner nécessairement des inconvénients surtout économico-administratifs ...(1)" .

Cela prouve en fait que l'enjeu stratégique burundais ne date pas d'hier .

Situé sur le lac TANGANYIKA, entre le Zaïre et la Tanzanie, deux géants dont les options politico-économiques sont relativement divergentes, le Burundi sera objet de rivalités stratégiques entre diverses puissances .
Le Bueundi des années soixante est comparable à une zone de front dont le contrôle par l'une ou l'autre puissance, donnerait à cette dernière le plein contrôle à la fois sur la Tanzanie et sur le Zaïre . Naturellement un tel contrôle permettrait une parfaite maîtrise du lac Tanganyika, et une libre circulation entre les océans Atlantique et Indien .
Ainsi, la prise du Burundi donne accès à une bonne partie du continent africain .
A ce propos, NDABAMBALIRE affirme :

> "... Le Burundi constitue ainsi un trait d'union et un creuset des civilisations et des influences extérieures en Afrique noire (2)" .

(1) BANDIRA, (B.), Le Passage du Rwanda et du Burundi sous l'administration belge (1919-1922), t. 1,U.C.L., Thèse de doctorat, Louvain, 1982, p. 389 .

(2) NDABAMBALIRE, (S.), op.cit., p. 67 .

Un trait d'union, cela nous semble évident .
Au lendemain de son indépendance, le Burundi est le pays de la région qui en vertu de sa politique de coopération tous azimuts, reste ouvert pratiquement à toutes les influences extérieures .
Et, pour René LEMARCHAND le contrôle sur le Burundi est la condition sine qua non pour s'assurer de posséder l'Afrique .
Il exprime son avis en ces termes :

> "Le Burundi paye sa position stratégique car il faut prendre l'Afrique . Celui qui possède le Congo sans posséder le Burundi n'est jamais tranquille, puisqu'il n'est pas sûr de posséder l'Afrique aussi longtemps que le Burundi lui échappe (1)" .

Dans la pratique, l'observation de LEMARCHAND se traduit par le fait que les puissances rivales vont agir avec la ferme conviction que pour prendre l'Afrique il faut prendre le Congo . Mais, que cette dernière condition, exige qu'on ait pris le Burundi .
Nous ajouterons aussi que dans un tel contexte, pour prendre la Tanzanie, il fallait prendre le Burundi .
Le dénouement de la guerre belgo-allemande de 1916 dans la région, prouve que de toutes les façons le Burundi assure l'accès à son voisin de l'Est . L'on ne peut jamais nier que le Burundi a servi de tête de pont aux troupes belges et que le lac Tanganyika leur a facilité la pénétration de l'Ouest Tanzanien, ainsi que la prise de KIGOMA .

A ce sujet B. BANDIRA écrit :

> "La maîtrise du lac Tanganyika constituait l'objectif commun de la coopération belgo-britannique . Si la Belgique devait aboutir à la conquête de l'Est africain allemand, il était indispensable de se rendre d'abord maître du lac Tanganyika . La victoire navale était la condition sine qua non de la victoire terrestre... (2)" .

Le cadre de la présente étude dépasse assez largement la conquête de l'Est africain, et plus précisément de la Tanzanie. Chaque bloc veut s'appuyer sur le Burundi, pour conquérir toute la partie de l'Afrique accessible à partir de ce pays .

(1) LEMARCHAND, (R.), "La C.I.A. en Afrique", in Revue française d'études politiques africaines, n°136, 1977, p.83.
(2) BANDIRA, (B.), op. cit., pp. 15 - 16 .

2. Le Burundi offre son non-alignement .

L'option socio-politique est un facteur très important dont il faut absolument tenir compte lorsqu'on étudie les mobiles de coopération .
Ici nous verrons comment la politique de coopération tous azimuts traduite par le refus de s'aligner a constitué un mobile politique et même stratégique important de pénétration au Burundi .

Au préalable, précisons qu'un tel mobile répond particulièrement à une pénétration politique .
Selon DUROSELLE et MEYRIAT, la pénétration politique a lieu lorsqu'une puissance essaye d'influencer profondément et durablement la politique extérieure, voire intérieure, de son partenaire en cas d'indépendance ou de nouveau régime (1) .

Au Burundi, dès les premières heures d'indépendance, la pénétration politique a été particulièrement tentée par les U.S.A. et la Chine . Jusqu'à la fin des années soixante surtout, la coopération internationale au Burundi était fortement marquée par le paroxysme du bipolarisme .
Et, par son refus de choisir un camp idéologique, le Burundi restait une zone extrêmement convoitée par les deux blocs . Respectivement représentés par les U.S.A. et la Chine ces derniers ont inlassablement tenté de conquérir le Burundi et de l'intégrer dans leur zone d'influence.

Déjà en 1962, le bloc occidental patroné par les U.S.A. contrôle l'Afrique centrale - le Congo et le Rwanda y compris .
Le Rwanda est gagné à la cause belgo-américaine depuis 1959 .
René LEMARCHAND nous l'affirme et nous en donne des preuves .

> "... De 1962 à 1965 (...) le chef de la sûreté nationale rwandaise de nationalité belge était un ancien commandant de la force publique en contact permanent avec les agents de la C.I.A. au Rwanda, au Burundi et au Zaïre...(2)" .

Le bloc communiste quant à lui représenté par la Chine, s'appuie sur la Tanzanie, et dans une moindre mesure sur le Burundi qui l'accepte au même titre que les partenaires occidentaux .

(1) DUROSELLE, (J.-B.), et MEYRIAT, (J.), Politiques nationales envers les jeunes Etats, P.F.N., S.P., n°131, Paris, Armand Colin .

(2) LEMARCHAND, (R.), op. cit., n°136, Avril 1977, p. 80 .

C'est l'avis de ROSIER lorsqu'il dit :

> "Le Burundi, situé aux côtés d'un Congo effervescent et d'un Rwanda qui vient de chasser ses Tutsi, apparaîtra pour cela une tête de pont excellente, d'où l'activité prochinoise déclenchée en ce pays (1)" .

En parlant de "tête de pont excellente", ROSIER exprime le fait que pour la Chine, le territoire burundais pouvait constituer un terrain d'où elle pourrait facilement pénétrer aussi bien au Congo qu'au Rwanda . Et la Chine n'a pas manqué de tenter cette pénétration à partir du Burundi .

Ecoutons le témoignage d'un diplomate chinois répondant au nom de TOUNGTIHI PING .

> "Le Burundi est notre tremplin majeur contre le Congo-Léopoldville dont MAO-TSE-TONG veut s'emparer pour dominer le continent...(2)" .

Cela nous amène à affirmer qu'en fait le Burundi a à un certain moment été comme un bâton dont chacun des bouts était tenu par l'un des blocs . Pour avoir refusé de s'aligner, chaque puissance tentait de le "récupérer" .

Les U.S.A. ont utilisé la C.I.A. tandis que la Chine a recouru à l'établissement des relations diplomatiques .

Puis, du côté de l'U.R.S.S., dès Mars 1963, le Présidium du soviet suprême nomma NEMTCHINA SERGUEEVITCH, ambassadeur extra et plénipotentiaire au Royaume du Burundi .

Et, en décembre de la même année, le Burundi reconnut la Chine populaire et agréa la représentation diplomatique de Pékin .

Cette dernière action fut interprétée comme une véritable rebellion; et les milieux occidentaux parlèrent de "monarchie rouge".

Un tel contexte devait forcer les belges et les Américains à prendre des mesures adéquates pour arrêter la progression du "péril jaune".

Selon les termes de SPAAK, "il fallait évincer Mao aux portes du Zaïre (3)" .

De 1963 à 1965, période dite "interlude prochinoise", les puissances occidentales n'ont ménagé aucun effort pour bloquer le communisme .

(1) ROSIER, (R.), op. cit., p. 423 .

(2) TOUNGTIHI PING, cité par ROSIER, (R.), Ibidem .

(3) RUTABUZWA-BURANGA (Pseudonyme), Rwanda et Burundi: Les nouveaux sorciers, Paris, s.é., 1979,p.70 .

Parmi les mesures utilisées, certaines consistaient à forcer le Burundi à rejoindre le Rwanda et le Zaïre dans leur politique pro-occidentale . Et si tel ne pouvait se produire, il fallait tout au moins le maintenir dans son non-alignement .
En passant, soulignons que certaines de ces mesures ont envenimé les relations entre le Burundi et le Rwanda d'une part, entre le Burundi et le Congo, d'autre part (1) .

La pénétration américaine, et partant l'aide américaine au Burundi, s'inscrit dans le contexte du message du Président Johnson au Congrès, le 19 Mars 1964 .

> "L'aide à l'échelle mondiale n'entre pas dans nos intentions. Ce que nous cherchons, par des programmes prudents et judicieux, c'est-à-dire des pays soigneusement choisis dont la survie dans la liberté est essentielle, et dont l'effondrement donnerait de nouvelles chances à l'expansion communiste (2)" .

Cette déclaration s'applique parfaitement au Burundi en tant que pays libre, mais susceptible de gagner le camp communiste, au cas où les U.S.A. et leurs alliés ne le satisferaient pas .

L'on se souvient qu'à l'occasion de son indépendance, le Burundi a reçu des U.S.A. des dons de véhicules en guise de félicitations . En fait, ces dons constituaient une matérialisation d'une idée émise en Janvier 1962 par J.F. KENNEDY . Une idée selon laquelle, l'indépendance des nations devait être perçue à la fois . comme un obstacle "au grand dessein des communistes et comme la base des espoirs des Etats-Unis" .
Par ailleurs, en Avril 1963, les U.S.A. ont offert un stage de trois mois à cinq membres du gouvernement burundais .
L'objet du stage portait essentiellement sur l'administration publique et les affaires économiques .
A notre avis, la précision des domaines administratif et économique, n'était pas fortuite . Elle visait certainement des intérêts stratégiques, économiques et politiques .

(1) Pour le cas des relations entre le Rwanda et le Burundi, voir SINGIRANKABO, (R.), Les modalités d'accession à l'indépendance et leur impact sur les relations entre le Rwanda et le Burundi de 1957 à 1962, U.B., F.L.S.H., Histoire, Bujumbura, 1981, 70 p.

(2) BARRE, (R.), et al., Documents économiques, t.2, monnaies, revenus, relations économiques internationales, Paris, P.U.F., 1968, p. 466 (c'est nous qui soulignons) .

En effet, dans le chef des décideurs américains, la formation en administration à l'école américaine pouvait éventuellement constituer un atout favorable, dans les négociations ultérieures entre les deux pays .

Enfin, dès le départ, les mobiles politiques caractéristiques de la pénétration américaine - et de certaines autres puissances occidentales - au Burundi se fondent sur un programme de deux points . Deux points qui ont inspiré la politique extérieure des U.S.A. depuis 1945, à savoir : "la protection du monde libre" et le "containment" .
Par monde libre, il faut entendre, partout où le communisme n'est pas encore installé . Quant au containment, c'est le principe par lequel les U.S.A. s'engagent à contenir le communisme international là où il est déjà présent .

Dès lors, d'une part, ne faisant encore partie d'aucun camp, et partant rangé dans le "monde libre", le Burundi devait recevoir l'aide des puissances capitalistes .
D'autre part, la partie communiste avait manifestement plus d'espoir de gagner le Burundi plutôt que le Congo ou le Rwanda . Les deux derniers lui semblaient déjà pris par le rival occidental .

Donc, pour le bloc capitaliste, il fallait que le Burundi se comporte comme le Congo, tandis que le bloc Est le voulait semblable à la Tanzanie . Chaque bloc voulait que le Burundi accepte son influence axclusive .
Là-dessus l'exemple américain est plus éloquent, voyons-le .
Dans un discours sur le Congo, George BALL (ancien sous-secrétaire d'Etat américain) disait :

> "Que nous efforçons-nous de réaliser au Congo? En grande partie la même chose que ce que nous nous efforçons de réaliser ailleurs en Afrique. Ce que nous souhaitons pour le Congo et pour les autres partis africains, c'est une société stable, dotée d'un gouvernement stable et épris de paix .
> Ce gouvernement peut être 'non aligné' dans le domaine de la politique internationale ... Et il est important qu'il maintienne avec nous, et avec les Etats européens qui contribuent à son développement, la sorte de relations amicales et constructives qui servira nos objectifs réciproques(1)" .

(1) BALL, (G.), "Discours sur le Congo", in Bulletin des services américains d'information n°2061, Paris, 1961, p. 25. (c'est nous qui soulignons) .

D'une part, l'extrait montre combien les U.S.A. tiennent à ce que les pays africains bénéficiaires de leurs aides, en l'occurrence le Burundi, restent fidèles aux options capitalistes de l'occident .
D'autre part, on peut en déduire que pour les U.S.A. et les Etats européens évoqués exprès par BALL, le Burundi, présenté comme une sorte d'appendice du géant congolais, devrait nécessairement être dans les conditions ci-haut décrites .
A la limite, le Burundi pourrait rester "non-aligné", mais de toutes les façons, rester en relations "satisfaisantes et amicales" avec les Etats-Unis .

Et, comme l'intérêt que les U.S.A. portaient sur le Burundi ne pouvait pas se dissocier de celui qu'ils portaient sur le Congo, il fallait "contenir les deux pays dans un même panier". C'est ainsi que par exemple, les cinq membres du gouvernement partis aux U.S.A. sont allés rejoindre six membres du gouvernement congolais (1) .
Tel fut parce qu'il fallait leur donner autant que possible la même formation, et au besoin leur inculquer la même pensée vis-à-vis des U.S.A. et de leurs alliés .

Enfin, les différentes manoeuvres entreprises par les U.S.A. montrent que ces derniers voulaient à tout prix avoir les mêmes relations avec le Burundi que celles qu'ils avaient avec le Congo .
Les quelques considérations prouvent qu'entre autres atouts, le Burundi a depuis longtemps offert son non-alignement .

La position géographique et le non-alignement ne sont pas les seuls ingrédients du gateau burundais . Ils sont complétés par des mobiles économiques que nous abordons dans le point suivant .

(1) Il s'agit des cinq membres du gouvernement ayant reçu une bourse de stage et de perfectionnement en administration et en politique économique .

3. Les mobiles économiques de pénétration au Burundi .

Tout d'abord, précisons que les mobiles économiques répondent généralement à la pénétration active, telle que définie par DUROSELLE et MEYRIAT .
La dite pénétration a lieu lorsque par exemple un pays exportateur veut contrôler une nouvelle situation politique de son partenaire, dans le but de conquérir un quelconque marché(1) .
Il s'agit essentiellement de la recherche d'intérêts économiques .

Dans ce point, nous insistons sur les avantages que le Burundi a présenté à ses partenaires pour que ces derniers investissent davantage dans le pays .

a) Dispositions favorables aux investissements étrangers.

De la même façon que le Burundi offre sa politique de coopération tous azimuts, il offre sa politique d'accueil favorable aux investissements étrangers .
L'on sait que l'investisseur étranger redoute avant tout la nationalisation, qu'il craint que les bénéfices soient faibles et surtout qu'il devienne impossible de rapatrier le capital et les bénéfices .
Face à toutes ces considérations, le Burundi a autant que possible réduit les obstacles et encouragé les investissements étrangers .
Cela transparaît clairement dans les lois sur les investissements .

D'une part, les codes des investissements de 1963 et 1967 prévoient beaucoup d'avantages financiers et des garanties spéciales.
Entre autres avantages, citons l'exonération des droits de douane et de taxes habituellement exigées dans le pays .
Le code des investissements du 25 Août 1967 prévoit notamment des avantages sous forme d'exonération de droits d'entrée et d'impôt sur le revenu de l'investissement .

(1) DUROSELLE, (J.-B.), et MEYRIAT, (J.), Politiques nationales envers les jeunes Etats, P.F.N., S.P.,n°131, Paris Armand Colin, 1964 .

Il protège également les investisseurs, contre la concurrence étrangère, leur accorde la priorité des marchés publics, et leur garantit le libre transfert des bénéfices et dividendes . Le même code supprime tout obstacle au rapatriement du capital investi .
Enfin, il institue pour certaines entreprises, la garantie contre tout relevement des impôts directs, pendant une période maximale de 15 ans (1) .

A propos de la durée de grâce de quinze ans, l'article 10 du code précise :

> "La création de toute nouvelle entreprise agricole, commerciale, artisanale ou industrielle, ou l'extension d'une entreprise existante, n'est soumise à aucune autre formalité que celles résultant des prescriptions du droit commun, lorsque la valeur des investissements prévus est inférieure à un plafond dont le montant est fixé par ordonnance du ministre du plan(2)" .

Il est donc évident, que le marché burundais, tel qu'il est organisé par le code, est favorable aux investissements étrangers .

Il est également important de savoir que les dispositions des codes des investissements se retrouvent dans plusieurs accords de coopération entre le Burundi et divers partenaires . C'est le cas de la convention entre le Burundi et la Belgique relative aux projets pour 1969, et signée le 27 Janvier de la même année .
Cette convention donne l'idée des concessions que le Burundi a depuis longtemps faites à ses partenaires .

Entre autres engagements, en vertu de la convention, le Burundi devait délivrer des licences indispensables à l'approvisionnement en matériaux, équipements et fournitures nécessaires à la réalisation des projets. Il devait aussi exonérer de tous droits de douane ou analogues ces mêmes matériaux, équipements et fournitures (3) .

(1) F.M.I., op.cit., pp. 320-321 .
(2) Ministère du plan, Code des investissements,Bujumbura,1968,p.3 .
(3) Convention belgo-burundaise pour les projets de 1969, Bruxelles, 27/1/1969, article 4, (M.R.E.C.) .

La clause donne possibilité aux sociétés belges (gouvernementales ou non) d'exercer aisément leur commerce en territoire burundais . Elle facilite également l'écoulement des produits belges utilisables au Burundi .

L'exemple belge n'est qu'un cas parmi tant d'autres . Comme nous l'avons vu, les déclarations faites par les autorités burundaises n'excluent aucune puissance .
La politique des faveurs a toujours guidé les propos des dirigeants. Dans un discours adressé à la Nation le 17 Juillet 1965, le roi MWAMBUTSA disait :

> "... Cette perspective (de développement socio-économique) n'est possible qu'avec le concours des capitaux étrangers que nous devons encourager à tout prix en leur assurant les plus larges garanties de placement . Je dis bien le concours et non l'aide étrangère, car il ne faut pas confondre investissements avec oeuvres de bienfaisance, le capital étranger qui s'intéresse à des investissements de développement accepte avant tout qu'un revenu normal lui soit assuré pour son placement...(1)" .

Dans un premier temps, le souverain réaffirme la nécessité de recourir à la coopération internationale .
Ensuite, il reconnaît que le Burundi doit "assainir" le terrain des investissements étrangers en leur garantissant des intérêts satisfaisants .
En principe, une telle déclaration devait attirer des capitaux étrangers .
Ici, l'avis de MWAMBUTSA résume en quelque sorte le programme national en matière de coopération internationale .

Et les différents pays nantis ne sont pas restés indifférents à de telles dispositions si avantageuses . Ils ont entrepris la création et surtout la sauvegarde de marchés (pour emplois comme pour produits) que pouvait leur offrir le Burundi .

(1) Infor-Burundi, n°173 du 17 Juillet 1965, p. 11 .
(c'est nous qui soulignons) .

b) Création et sauvegarde de marchés .

Dans cette partie, nous parlerons des mobiles relatifs à la création et / ou à la sauvegarde de marchés de vente, d'achat et d'investissements .
L'emploi et les services sociaux feront objet du point suivant .

Le contexte général des mobiles économiques dont nous parlons, englobe tout ce qui peut profiter économiquement à un pays, à une société, ou à un groupe de pays, grâce à la coopération avec le Burundi .

En 1840, en pleine guerre d'occupation de l'Algérie, un officier français du nom de BUGEAUD avait déclaré :

> "Là où il y a de l'eau fraîche et des terres fertiles, il faut placer des colons, sans se préoccuper de savoir à qui ces terres appartiennent(1)" .

Ramenée à notre contexte, cette observation exprime le fait que les pays nantis entendaient accéder aux richesses du Burundi, sans se soucier trop de l'ancienne métropole, ni de quelque autre présence étrangère .
Ce n'est donc pas un anachronisme que de nous y référer . Les mobiles économiques de la colonisation se distinguent très difficilement des mobiles économiques de pénétration aux pays nouvellement indépendants .

En effet, n'est-il pas évident qu'après 1962 la Belgique a toujours soif d'exploiter les richesses du Burundi, et cela presque au même titre que les puissances fraîchement arrivées ? Les pays tels que la France, les U.S.A., la R.F.A. et bien d'autres, vont tenter chacun selon ses moyens, de profiter de tout ce que le Burundi peut directement ou indirectement offrir comme marché .

Les stéréotypes des années vingt sur la pauvreté naturelle du Burundi n'ont pas tardé de disparaître .
L'on sait que dans les justifications de l'annexion du Rwanda et du Burundi au Congo Belge en 1925, la Belgique avait évoqué l'incapacité de ces territoires à se développer seuls .

(1) HORNE, (A.), Histoire de la guerre d'Algérie, Paris, Albin Michel, 1980, p. 31 .

Pourtant, en 1962 Bujumbura était la vraie capitale économique, non seulement du Burundi, mais également de l'Est congolais et du Rwanda .

Voilà un rôle qui, dès les premières années d'indépendance ne laissera pas indifférentes la plupart des puissances, aujourd'hui partenaires du Burundi .
Nous sommes d'avis que ces pays doivent avoir espéré exploiter ce prérequis économique, pour mieux manoeuvrer dans la région . De la sorte, le Burundi constituait un prisme d'observation grâce auquel différents calculs d'investissements pouvaient s'effectuer(1) .

L'importance accordée à la recherche de débouchés et d'approvisionnement privilégiés, par plusieurs auteurs tels que Jeanneney, Yves TROTIGNON, Tibor MENDE, Paul MASSON, fait penser au Burundi . La première raison est que ce dernier est partenaire de tous les pays dont parlent ces auteurs . La seconde raison est que le Burundi n'échappe nullement à l'exploitation des puissances avec lesquelles il coopère .
Très rapidement, voyons quelques cas concrets .

Du côté français, le rapport Jeanneney de Novembre 1964 précise :

> "L'aide française se justifie par les débouchés et les approvisionnements privilégiés qu'elle procure . La réglementation des échanges commerciaux et les mécanismes de la Zone franc seraient les instruments de cette politique intéressée(2)" .

L'observation de Jeanneney intervient une année après la signature de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Burundi et la France . Par conséquent, ce qui est dit pourrait couvrir aussi l'aide française au Burundi .

(1) Nous pensons notamment aux entreprises qui étaient conçues pour l'ensemble du Rwanda, du Burundi et de la partie orientale du Congo .

(2) JEANNENEY, (J.), La politique de coopération avec les pays en voie de développement . Rapport de Novembre 1964, Paris, C.-I., Bouloi, 1964, p. 51 .

Yves TROTIGNON parle des mêmes mobiles que JEANNENEY . Seulement, il ajoute que les dépenses (en aides) ne rapportent pas nécessairement dans l'immédiat, mais qu'elles sont génératrices de débouchés .

"Pour la France, les dépenses sont peu rentables tout de suite, mais assurent des débouchés économiques...(1)" .

TROTIGNON sera approuvé et appuyé par le rapport GORSE de 1971 . Tel qu'il est cité par Pierre JALEE, ledit rapport révèle qu'en France, "la coopération est conçue comme une suite de décisions à courte vue inspirées par le souci d'augmenter les ventes d'équipements français sans se préoccuper de l'intérêt réel du pays assisté (2)" .

Au Burundi, l'exemple le plus frappant est le don de la caravelle MUSONGATI (1975) dont les pièces de rechange et tout ce qu'il faut pour l'entretenir, doivent être achetés en France .

Sur ce point précis, Tibor MENDE affirme :

"... Pratiquement, toute l'aide de la France à l'Afrique lui revient sous forme de transferts de fonds ou de commandes(3)".

Du côté allemand, la recherche de marchés est également visible (pénétration active) .

C'est pour ce souci que l'article premier de l'accord d'aide financière signé à Bonn le 21 Novembre 1968, autorise et facilite la participation d'une société financière de Cologne à la Banque nationale de développement économique (B.N.D.E.) . Il s'agit de la société Deutsche gesellschaft für wirtschaftliche zusammernarbeit (D.G.W.Z.)

D'une part , indiscutablement, l'accord crée pour le D.G.W.Z. un marché pour une certaine partie de ses investissements. Cela est d'autant plus évident, que l'objectif premier de la société comme la D.G.W.Z. est précisément d'aider ses investisseurs potentiels à promouvoir des affaires outre-mer(4) .

(1) TROTIGNON, (Y.), La France au XXè siècle, t.1, Paris,Bordas, 1968, p. 363 .

(2) JALEE, (P.), Le pillage du Tiers Monde, Paris, Maspero, 1979, p. 116 (c'est nous qui soulignons) .

(3) Idem, p. 127 .

(4) MASSON, (P.), L'aide bilatérale. Assistance, commerce ou stratégie ? Paris, P.U.F.,1967, p.121 .

Le marché créé par l'accord de Bonn est d'autant plus intéressant que la D.G.W.Z. est exemptée de toutes les impositions en vigueur existantes au pays (1) .

D'autre part, pour que l'accord en question ne profite pas uniquement à la D.G.W.Z., la R.F.A. a pris des dispositions éventuellement favorables aux compagnies de transport aérien et maritime .
En vertu de l'article 4 relatif aux transports maritimes et aérien des personnes et des biens résultant de l'octroi de l'aide financière, le Burundi s'engageait à laisser aux passagers et aux fournisseurs le libre choix des moyens de transport .
C'est-à-dire en fait que le gouvernement burundais ne pourrait prendre aucune mesure susceptible d'exclure ou d'entraver la participation des compagnies allemandes de transport . Le cas échéant, le Burundi devait donner toutes les autorisations nécessaires .
Il est important de souligner que la clause sera rappelée dans les mêmes termes, lors de la signature d'un autre accord d'aide financière intervenu le 30 Janvier 1973 .

Les quelques exemples que nous venons de donner ne sont qu'un choix parmi tant d'autres .
Durant la période qui nous intéresse, la recherche de marchés comme la préservation de ceux-ci n'a pas été l'apanage de la coopération bilatérale .
La coopération multilatérale a aussi poursuivi cet objectif .
Le cas des interventions de la C.E.E. est suffisamment parlant .

Dès le départ, il faut savoir qu'en souscrivant à la convention de coopération avec la C.E.E., le Burundi s'est engagé à respecter le régime des relations commerciales préférentielles établies entre les Etats et les territoires associés .

(1) L'accord d'aide financière entre la R.F.A. et le Burundi, Bonn, 21 Novembre 1968, article 3 .
Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération .

Certes, les interventions de la C.E.E. par le biais du F.E.D. avaient : l'intention d'aider le Burundi, dans ses efforts de développement . Mais un autre mobile rarement avoué et qui généralement profite aux pays de la communauté, était particulièrement d'ordre commercial . Cela est d'autant plus évident que les allocations du F.E.D. ne peuvent, par principe être dépensées en dehors de la communauté, sauf sur dérogation spéciale(1) .

Ce que nous observons au Burundi entre 1963 et 1976, émane du programme initial de la communauté, depuis sa création par le Traité de Rome en 1957 . Et, comme il ne faut pas oublier que l'association est en premier lieu destinée à protéger les avantages commerciaux en termes d'accès aux matières premières et aux marchés, la coopération F.E.D. au Burundi doit nécessairement y trouver satisfaction .
Dans un tel contexte, l'intervention presque exclusive du Fonds dans la théiculture, poursuit des intérêts économiques des pays de la Communauté . Mais des buts presque jamais avoués dans les discours officiels .

A notre avis, il serait trop naïf de croire que les seuls objectifs de la C.E.E. dans ce domaine précis, sont ceux officiellement déclarés (2) .

Entre autres exemples, il est connu que la quasi totalité de la production théicole du Burundi est exportée vers les pays membres de la C.E.E.(l'Angleterre, la Belgique, la France, les Pays Bas) .
Dès lors, n'est-il pas compréhensible que pour une bonne part, ces pays interviennent pour produire une denrée dont ils ont besoin, et qui leur est finalement vendue à un prix compétitif?

(1) Nous y reviendrons en parlant du problème d'aide liée, au chapitre V .

(2) Les objectifs officiels sont : procurer des revenus aux populations rurales et aux ouvriers des plantations, diversifier les cultures d'exportation .

Sous un autre aspect, nous ne pouvons plus douter du fait que par le biais de l'assistance technique et de la fourniture de matériel, les pays de la C.E.E. récupèrent nécessairement une partie de ce qu'ils donnent au Burundi comme "aide non remboursable" .
A ce propos, B. CAPECCHI dit que 66% des sommes retirées de l'exportation du thé sont réinvesties indirectement dans les circuits européens .
Selon CAPECCHI, "les fonds accordés par le F.E.D. servent pour l'achat de machines, des matériaux de construction et pour payer des techniciens européens (1)" .

La remarque de CAPECCHI met en évidence le processus systématique par lequel les pays de la Communauté récupèrent une partie des aides accordées au Burundi .
Ainsi par exemple, en vertu de la Convention financière n°1102/BU relative à la construction de l'usine à thé de Tora, tous les matériaux devaient provenir des pays de la C.E.E.
Le marché était particulièrement ouvert aux firmes et aux entreprises britanniques, ainsi qu'à leurs filiales de l'Afrique de l'Est .

Terminons ce point en évoquant les cas de la commercialisation du café et de l'exploitation minière .
Contrairement à ce que la plupart pensent, ni l'office des cultures indigènes du Rwanda-Urundi (O.C.I.R. U.), ni l'office des cultures industrielles du Burundi (O.C.I.BU.) qui lui a succédé, n'a jamais commercialisé le café .
Jusqu'en 1975, l'année de la création de la Burundi coffee company (B.C.C.), les sociétés privées ont gardé le monopole de tous les stades de la commercialisation du café (ramassage, usinage, exportation) (2) .

(1) CAPECCHI, (B.), La culture du caféier et du théier au Burundi, cité par NDAYIRAGIJE, (E.), L'impact socio-économique de la théiculture en milieu rural . Le cas de la société théicole de Tora, mémoire, U.B., F.L.S.H., département d'Histoire, 1985, p. 102 .

(2) B.R.B., service de vérification de commerce extérieur : import-export, note sur le café,(B.R.B.-C.I.F./034)1981,p.14.

Or, ces sociétés étaient toutes étrangères jusqu'en 1967, lorsque fut créée l'Association des commerçants du Burundi . Avant cette date donc, les sociétés étrangères uniquement pouvaient accéder aux crédits bancaires nécessaires pour commercialiser le café . Elles étaient le seul intermédiaire entre le paysan et le marché mondial .
Alors naturellement, il fallait que les pays d'origine desdites sociétés établissent des rapports de coopération avec le Burundi pour garantir leurs affaires . Ce qui en pratique s'est traduit par la signature des accords protégeant ces sociétés contre quelque mesure contraignante .

L'exploitation minière fait aussi partie des facteurs ayant déterminé certains engagements étrangers dans notre pays . Les richesses minières ne sont pas très abondantes au Burundi . Mais, il ne faut pas oublier que depuis les années trente, les mines du Burundi et du Rwanda ont retenu l'attention des sociétés telles que la MINETAIN, la MIRUDI, la SOMUKI, la MINAFOR, etc... Et, au chapitre du secteur minier, le plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi (1951-1960) fait remarquer :

> "... Dans l'économie actuelle du Rwanda-Urundi, l'industrie minière n'est cependant pas négligeable ...
> Elle occupe plus d'une centaine d'européens et plus de 15000 travailleurs indigènes, soit 1,8% de la population mâle valide...(1)" .

On pourrait alors penser que durant la période qui nous intéresse, les partenaires du Burundi nourrissaient l'espoir de découvrir des gisements beaucoup plus importants que ceux déjà connus . Ce mobille est trop évident, si on considère le cas du Nickel . En effet, très récemment, la découverte d'apparemment vastes gisements de nickel, a considémablement fait apparaître sous un meilleur jour les perspectives d'investissement au Burundi . C'est dans ce courant que le consortium dirigé par l'américain Maurice TEMPELSMAN est venu explorer les possibilités d'un investissement de 1,2 milliard de dollars (en Octobre 1976) .

(1) Ministère des colonies, Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi 1951-1960, Bruxelles, Visscher, 1951, p. 465 .

Comme annoncé au début de cette partie, la recherche des marchés d'achats ou de vente s'accompagne généralement de la recherche d'emplois et de services sociaux . Les quelques pages suivantes sont consacrées à ce second volet .

c) Emplois et services sociaux divers .

Les motivations de départ des coopérants qui viennent dans les pays sous développés en général et du Burundi en particulier, sont la base de la présente étude .
Et le manque d'emploi est souvent évoqué parmi ces motivations . Jeanneney nous l'affirme dans ces termes :

> "Nombreux sont les jeunes français qui désirent vivre sous d'autres cieux pendant un temps, les uns parce qu'ils ne trouvent pas en France à s'employer à leur convenance, d'autres par curiosité, par le goût de l'aventure ou par le désir de servir des causes généreuses lointaines (1)" .

Selon les vues de l'auteur, un bon nombre de français - comme les coopérants de toute autre nationalité - viennent pour leurs propres intérêts . Des intérêts que Denyse HARARI qualifie d'égoïstes .

Les coopérants qui viennent au Burundi poursuivent certainement les avantages socio-économiques que leur offre le pays . Et les objectifs manifestement poursuivis sur place sont globalement les mêmes, quelle que soit la nationalité des coopérants .
Cela nous permet d'affirmer que pendant la période couverte par notre étude, l'américain comme le belge, le français comme l'allemand, etc..., dans les limites individuelles, étaient guidés par les mêmes intérêts matériels et sociaux .
Tous, ils aspiraient au meilleur traitement et aux postes les plus prestigieux (2) .

(1) JEANNENEY, (J.), op. cit., p. 62 .

(2) Nous y reviendrons en détail au chapitre V en parlant du problème de collaboration entre le personnel expatrié et les nationaux, puis entre coopérants d'origines différentes.

Considérons ces quelques motivations sur lesquelles Jeanneney et D. Harari sont tombés d'accord .
Des enquêtes menées en 1974, auprès des coopérants français affectés à l'enseignement, ont révélé que les avantages relatifs à l'emploi, aux salaires et aux services sociaux étaient fondamentaux (cfr tableau ci-dessous) .

Tableau n°II . Motivations de départ (les 4 les plus souvent mentionnées).

Motivations	Volontaires service nat. (V.S.N.)		Civils inexpérimentés		Civils expérimentés recrutés en 1966-70		en 63-65		avant 63		L'ensemble des civils expérimentés	
	rang	%	rang	%	rang	%	rg	%	rg	%	rg	%
Curiosité	1	28	1	29	1	31	1	31	1	24	1	29
Eviter l'armée	1	25	-	-	2	16	-	-	-	-	-	-
Intérêt pour le T.M.	3	12	2	13	2	16	3	13	3	13	2	14
Expérience professionnelle	3	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantages financiers	-	-	2	15	-	-	2	19	1	24	2	14
Sortir du pays natal	-	-	2	11	-	-	-	-	-	-	-	-
Fins humanitaires	-	-	-	-	4	9	4	9	3	12	4	10
TOTAL		435		143		46		30		34		112

N.B. : rg signifie rang .

Source : HARARI, (D.), Le rôle de coopérant . Identité, motivations, attitudes de quelques échantillons d'agents, Paris, centre de développement de l'O.C.D.E., 1974, p. 130 .

Au premier abord, ce qui frappe dans ce tableau, c'est l'uniformité des motivations les plus fréquemment invoquées dans des groupes que le degré d'expérience sépare .

D'une part, la curiosité est la motivation la plus mentionnée le plus souvent dans tous les échantillons .
Ici, nous n'avons donné que la catégorie des enseignants, mais les conclusions restent valables pour tous les autres secteurs d'emploi (le tableau original donne l'opinion des coopérants non enseignants) .

D'autre part, le désir d'éviter l'armée est soit la première, soit la seconde motivation, dans l'ordre des priorités .
A notre avis, ce facteur a été très important dans le cas des coopérants venus au Burundi .
Et, l'importance que nous lui donnons se justifie dans la mesure où il a été mentionné par des agents civils expérimentés, dont la plupart étaient des anciens volontaires du service national (V.S.N.) .

Par ailleurs, dans les groupes où l'objectif d'éviter l'armée ne joue pas, la recherche d'avantages pécuniaires est la motivation qui semble s'y substituer . Cela est mis en évidence par l'importance du rang qu'elle occupe dans l'ordre de mention .
Les avantages financiers sont cités presque à égalité par les enseignants inexpérimentés et ceux expérimentés, recrutés après 1966 .

Les deux motivations paraissent strictement interchangeables . Lorsque l'une est exprimée, l'autre ne l'est pas et vice versa, sans exception .
Cette situation confirme parfaitement la cohérence des informations que nous livre le tableau .

Alors, à partir du moment où toutes les catégories enquêtées sont majoritairement représentées au Burundi, il est clair que les motivations pécuniaires et la substitution du service civil outre-mer au service militaire, n'ont pas manqué de marquer les coopérants affectés dans ce pays .
Sur 145 coopérants civils français actifs en 1974, 94 étaient des enseignants . Et toutes proportions gardées, dans l'ensemble, les mobiles figurant au tableau précédent, sont justifiés dans le cas du Burundi .

En tablant sur les données de 1970 (14% pour les avantages financiers), 18% des coopérants français seraient venus au Burundi pour des fins pécuniaires . Et pour la seule catégorie d'enseignants, le pourcentage aurait été de 12%; ce qui en définitive ne change pas beaucoup à la réalité (1) .

En revenant sur les données du tableau, 25% des volontaires du service national (V.S.N.) viennent parce qu'ils veulent éviter le service militaire .
Nous n'avons pas de statistiques annuelles exactes sur ceux qui sont venus au Burundi pour la même raison .
Néanmoins, à partir des qualifications du personnel expatrié (disponibles dans les ambassades de Belgique et de France à Bujumbura), nous avons pu établir que plus de 75% environ des coopérants bilatéraux, viennent dans des conditions similaires .
Evidemment, la terminologie diffère, ici on parle de stagiaires et là de technicien[s] spécialiste[s], mais la plupart ont manifestement fuit le service militaire .

On peut aussi parler des avantages sociaux dont bénéficient les agents de la coopération .
A titre d'exemple, en vertu de l'article 4 de l'accord de coopération technique entre le Burundi et la R.F.A., signé à Bujumbura le 31 Mars 1965, le Burundi s'engageait à :

> "Supporter les frais de location et d'entretien, encourus par les experts, enseignants et spécialistes allemands envoyés, d'habitations meublées appropriées (...) pour eux et leur famille, ou mettre de telles habitations à leur disposition (2)" .

Le même accord garantissait au personnel allemand les privilèges reconnus aux ressortissants de la nation la plus favorisée (N.P.F.) (3) .

(1) Les calculs ont été effectués comme suit : $\frac{14 \times 145}{112}$ et $\frac{14 \times 94}{112}$

(2) Accord de coopération technique entre le Burundi et la R.F.A., Bujumbura, le 31/3/1965, article 4 .(M.R.E.C.) .

(3) Par principe de la nation la plus favorisée on entend le fait que tous les avantages, faveurs, privilèges, ou immunités accordés par une partie contractante à un produit ou à une personne physique ou morale, soient immédiatement et sans condition, étendus à tout produit et à toute personne physique ou morale de toutes les parties contractantes .

Au niveau de la coopération franco-burundaise les avantages sociaux sont reconnus dans les mêmes termes . Leur définition a été établie dans l'Accord de coopération technique et culturelle du 26 Mars 1963, en son article 6 . Ledit article fut consacré aux avantages reconnus aux coopérants français, tels que le logement convenable, le transport, la rémunération satisfaisante, le statut dont bénéficient les experts des organisations internationales, etc ... (1) .

Enfin, la coopération belge n'a pas été moins exigeante. L'article 17 de la convention de coopération technique de Juillet 1963, fut consacré aux infrastructures que le Burundi devait mettre à la disposition des coopérants belges .
C'est ainsi qu'en date du 30 Septembre 1970, 117 coopérants belges occupaient 113 habitations appartenant au gouvernement burundais, et 113 autres habitaient 107 maisons louées par le Burundi .
Au total 230 agents belges étaient logés dans 220 appartements, tous supportés par les frais du Burundi (2) .
Notons que malgré tout, un autre article devait intervenir le 5 Septembre 1975 pour mettre à la disposition de l'ambassade de Belgique 43 maisons et 52 appartements .

En somme, les agents de la coopération internationale en activité au Burundi, ont toujours joui de plusieurs avantages matériels et sociaux . Des avantages dont ils ne pouvaient pas nécessairement jouir en pays d'origine .

Certes, les profits évidents dont nous venons de parler ne sont pas reconnus uniquement au Burundi .
Nous avons trouvé nécessaire d'en parler ne fut-ce que pour les ressortissants des pays comme la France, la Belgique (et dans une certaine mesure la R.F.A.) qui sont les plus nombreux .

(1) - Infor-Burundi n° 65 du 1er/4/1963 .
- Infor-Burundi n° 115 du 20/4/1964, p. 1 .
- Accord de coopération culturelle et technique, Bujumbura, 23/3/1963, article 6 . (M.R.E.C.) .

(2) MATON, (J.), et al., Rapport de la mission d'évaluation et de programmation de la coopération au développement de la Belgique au Burundi, Bujumbura, 1970, pp. 166 - 167 . (Ambassade de Belgique à Bujumbura).

Pour conclure, nous pensons qu'il est facile de comprendre les raisons pour lesquelles certains partenaires ont refusé des aides financières au Burundi, mais presque jamais l'assistance technique en personnel . Cette dernière semble avoir été toujours disponible, d'autant plus qu'il y a eu beaucoup de renouvellements de mandats .
Soulignons en passant que les coopérants bilatéraux ont été les plus nombreux à renouveler leur mandat .

Ce chapitre nous aura montré quelques aspects fondamentaux de la coopération internationale au Burundi entre 1963 et 1976 . Bien des points abordés peuvent se retrouver vifs aujourd'hui . Cela n'est pas étonnant car la majorité des conventions de base sont toujours en vigueur .
Et si amendements il y aurait eu, rien de profond n'a été modifié .

Au premier point du même chapitre, nous avons évoqué la coopération bilatérale . C'est cet aspect qui va être l'objet du prochain chapitre .

Chapitre II . LA COOPERATION BILATERALE .

A. La coopération belge .

1. Ses fondements .

> "Quand la décolonisation est réalisée sans rupture déchirante, de nombreuses forces poussent à la continuité des relations économiques entre les nouveaux pays et leur ancienne métropole . Les liens de langue, culture et familiarité mutuelle sont d'importance véritable . Il en est ainsi des colons restés sur place et des investisseurs...(1)" .

Assez tôt la Belgique entreprit la signature des conventions de coopération générale avec le Rwanda, le Burundi et le Congo(2).

Avant l'intervention de ces conventions, une coopération de facto existait entre la Belgique et les trois pays .
Selon Libre Belgique du 13/8/1965, en 1962-1963, ces trois pays ont mobilisé les 5/6 de l'effectif total des agents de la coopération technique belge .
Il semble également qu'en Octobre 1962, malgré l'absence d'accord de coopération, le Burundi aurait demandé la protection de l'armée belge . Cela n'étonne point, dans la mesure où l'on sait que jusqu'en 1965, la garde royale comprenait des unités belges .
Raymond ROSIER nous le confirme .

> "En 1965, les officiers belges en leur nouvelle uniforme, escortaient le MWAMI lors des manifestations officielles, se promenaient ainsi à travers les rues, fréquentaient les lieux publics sans que nul autochtone en prit ombrage . Le roi avait un garde de corps belge et un autochtone, association sinon collaboration ... (3)" .

Ce témoignage prouve réellement qu'avec l'indépendance du Burundi, la Belgique ne s'est pas brutalement dégagée .

(1) OHLIN, (G.), Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger, Paris, O.C.D.E., 1966, p. 29 .
(2) Avec le Congo dès 1960, avec le Rwanda le 13/10/1962 et avec le Burundi le 29/7/1963 .
(3) ROSIER, (R.), op. cit., p. 137 .

La coopération belgo-burundaise a été officiellement annoncée dès Juillet 1962, respectivement par le ministre belge des affaires étrangères, SPAAK, et le premier ministre burundais André MUHIRWA .
Dans son discours du 1er Juillet 1962, SPAAK "lança un appel aux colons belges du Rwanda et du Burundi, les invitant à rester dans le pays devenu indépendant et à continuer leur activité (1)" .
A la même occasion SPAAK déplora le départ de près de 3/4 de la population européenne, qui avaient quitté le pays dans les mois précédant l'indépendance .
Du côté burundais, MUHIRWA André s'est adressé aux fonctionnaires en partance en ces termes :

> "Vous avez été heureux chez nous . Pourquoi vous en aller? Pourquoi nous obliger à chercher ailleurs des inconnus pour accomplir un travail que vous ferez mieux qu'eux (...) Mon gouvernement a l'intention d'offrir bientôt sous certaines conditions la possibilité d'acquérir la nationalité Murundi avec plénitude des droits politiques (2)" .

Evidemment, un tel discours fait preuve d'un certain réalisme diplomatique . C'est un appel où le colon d'hier est sollicité pour le bien être de la nouvelle nation, pour le bon fonctionnement de l'appareil étatique et de l'économie nationale .

Indiscutablement, les deux propos montrent que les gouvernements belge et burundais désirent entretenir des rapports de coopération . Des rapports caractéristiques des pays souverains et indépendants .

Cependant, suite au procès des complices de l'assassinat du prince Louis RWAGASORE, la Belgique refusa d'abord de s'engager à l'égard du Burundi .
C'est ainsi qu'après avoir signé les conventions de coopération générale avec le Rwanda dès le 13/10/1962, Bruxelles attendra le 29/7/1963 pour faire la même chose avec le Burundi .
Soulignons que durant cette période, les aides belges au Burundi ont été nettement moins importantes que celles accordées au Rwanda.

(1) SIK, (E.), Histoire de l'Afrique noire, IV, Budapest, Akademiai, Kiadó, 1979, p. 40 .

(2) Infor-Burundi, du 6 Janvier 1962, pp. 1 - 2 .

La coopération belgo-burundaise repose sur trois conventions initiales, signées le 29 Juillet 1963 à Bruxelles .
La première précise les domaines dans lesquels la coopération est envisagée . Elle prévoit également la création d'une commission mixte chargée de la programmation des actions (1) .
Les domaines de coopération précisés par ladite convention sont : l'agriculture, l'enseignement, la formation de cadres nationaux, le développement rural, les communications, la défense nationale, la santé publique et les services économiques divers .
La seconde convention est relative à la recherche, à l'utilisation du personnel expatrié et aux charges financières qui en découlent .
Quant à la troisième, elle établit les formes et les modalités de formation de cadres au Burundi .

Au moment de la signature de ces conventions, la Belgique a rappelé son engagement au sujet du remboursement de l'emprunt souscrit en 1958 auprès de la Banque mondiale .
A la même occasion, la partie belge a réaffirmé sa participation aux contributions du Burundi aux organisations internationales .

Il est important de noter que les trois conventions couvraient tous les secteurs de la vie nationale . Aussi, au cours des années, des accords additionnels et des arrangements particuliers (relatifs à des projets et à des actions spécifiques), sont intervenus pour compléter la gamme des engagements belges au Burundi .
Pour la période envisagée 1963-1976, le fichier documentaire tenu à la direction des Accords,Traités,Conférences et Documentation (D.T.C.D.), du Ministère des Relations extérieures et de la coopération (M.R.E.C.), fait état de plus de trente accords signés entre les deux pays .

Dès 1963, en vertu des accords de base, environ 300 techniciens belges furent envoyés au Burundi . Et quelques quarante bourses d'études supplémentaires furent accordées pour l'année 1963-1964 .

(1) Convention de coopération générale entre le Burundi et la Belgique, Bruxelles, 29 Juillet 1963 .
Archives du Ministère des Relations Extérieures et de la coopération (D.T.C.D.) .
- La commission ne se fera réellement remarquer qu'au début des années 1970 .

Puis dans le cadre de la Convention relative à l'assistance technique et financière pour 1963, le Burundi reçut 65 millions de F.BU .
L'article 2 de ladite Convention répartissait le montant entre les dépenses suivantes :

- le remboursement des dettes de la Banque mondiale:22050000 F.BU,
- la contribution à la Banque mondiale, au F.M.I. et à l'A.I.D. : 9 450 000 F.BU,
- les frais de fonctionnement de l'Institut des sciences agronomiques du Burundi (I.S.A.BU.) : 5 500 000 F.BU,
- appui logistique au personnel belge de coopération dans l'agriculture : 1 500 000 F.BU,
- du matériel divers (didactique, agricoles, médicaux, services des statistiques, etc..) : 26 500 000 F.BU (1) .

Cette répartition montre qu'effectivement la Belgique tenait à l'esprit des premiers accords et que déjà elle entamait la coopération dans tous les domaines .

2. Réalisations de la Belgique au Burundi .

S'il est vrai que dès 1963 la Belgique entreprend des actions dans presque tous les secteurs, jusqu'en 1976, on aura remarqué une tendance relativement décroissante du rythme et du volume de ses aides au Burundi .
Cette situation découle certainement de l'importance sans cesse croissante des aides bilatérales et multilatérales, en provenance des autres pays et des organisations diverses .
Le tableau n°X de la page nous donne des chiffres .
En moyenne, pour 1965-1969, 49,4% du total des aides reçues par le Burundi, ont été accordées par la Belgique .
Par contre, en 1975, la part belge est tombée à 14,1%, soit une diminution de 35,2% au cours d'un quinquennat (2) .

(1) Protocole relatif aux relations belgo-burundaises dans le domaine de la coopération civile, Bujumbura, 29/9/1972 . Ministère des Relations Extérieures et de la coopération . (D.T.C.D.) .

(2) MATON, (J.), et al., Rapport de la Mission d'évaluation et de programmation de la coopération au développement de la Belgique au Burundi, Bujumbura, 1970, p. 107 . Ambassade de Belgique à Bujumbura .

Il est particulièrement important de remarquer la chute qu'il y a eu entre 1971 et 1972 où le pourcentage est passé de 34,7 à 15,4% (1) .
Les raisons ont été d'ordre politique . Nous y reviendrons au dernier chapitre .

Donc, le profil de ce tableau en question, met en évidence la diminution en valeur absolue de l'aide belge au Burundi entre 1965 et 1975 .
Malgré cette situation, les interventions belges ont des motivations propres sommairement évoquées au chapitre précédent .

Parmi les mobiles généraux de pénétration au Burundi, le cas de la Belgique retient particulièrement la considération des relations historiques . Evidemment, ces dernières sont multiformes, car elles sont à la fois politiques, économiques, sociales, voire culutrelles .
Nous insistons sur la dimension historique parce que nous savons que par exemple pour la seule année 1966, l'ex-Afrique belge a reçu 100% de l'assistance financière et 92,5% de l'assistance technique . Et, pour l'exercice 1975, les trois pays ont reçu 65,3% de toute l'aide bilatérale belge (2) .

En plus des liens historiques, l'importance de la coopération belge peut s'expliquer par la pression "morale" internationale et nationale constamment exercée sur le gouvernement.
CHARLTON défend la thèse en ces termes :

> "... Il est important qu'un sentiment de culpabilité ou pour le moins d'obligation latente joue un rôle important. Après avoir assumé le contrôle de la destinée du Burundi pendant presque un demi siècle, il est peu probable que le gouvernement belge - sous la pression de l'opinion mondiale et nationale - eut pu laisser un Burundi pauvre entièrement à ses propres moyens dans un monde de plus en plus dominé par l'idéologie de la modernisation (3)" .

(1) MATON, (J.), et al., op. cit., p. 107 .
(2) Mission de coopération belge au Burundi, ambassade de Belgique, Bujumbura, 1975 .
(3) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 51 . (Rapport) .

La pression nationale quant à elle s'explique par le sentiment d'inciter le gouvernement à protéger les ressortissants belges et leurs intérêts .
Soulignons en passant que parmi ces derniers, on peut inclure les anciens coloniaux qui ont su s'adapter dans leur nouveau rôle (1) .

En plus de ces quelques mobiles purement matériels, la coopération belge a manifesté des mobiles politiques .
En effet, n'ayant plus de droit direct sur le Burundi pour lui imposer une ligne de conduite, la Belgique a utilisé son assistance comme indicateur d'approbation ou de désaccord .
Cela revenait en fait à une tactique par laquelle la Belgique manifestait son soutien ou sa désapprobation à l'endroit d'un comportement quelconque du Burundi .
C'est pour cette raison que jusqu'en 1966, le Burundi n'a pas pu bénéficier des avantages reconnus au Rwanda .
Dans le même ordre d'idée, l'Agence générale de coopération au développement (A.G.C.D.) précise que pour l'exercice 1976 le Burundi était toujours "l'enfant malheureux de la Belgique", par rapport au Rwanda .
L'agence présente le tableau suivant :

70 millions de dollars au Zaïre, soit 2,80 dollars par habitant,
19,3 millions de dollars au Rwanda, soit 4,82 dollars par habitant,
14,8 millions de dollars au Burundi, soit 3,80 dollars/habitant(2).

Les quelques considérations expliquent un peu l'évolution des apports belges au développement du Burundi .
La coopération bilatérale belge des années soixante, souffre d'un manque d'uniformisations .
Les tout premiers renseignements datent de 1970, grâce à un rapport fourni par une mission d'évaluation pour 1965-1969 .

(1) Cfr. Discours de MUHIRWA André demandant aux fonctionnaires belges de ne pas quitter le pays .

(2) En 1976, les populations respectives des trois pays étaient estimées à 25 millions, 3,9 millions et 4 millions .

Durant toute la période qui nous intéresse, l'aide belge a consisté en personnel et en financement par projets . Le premier aspect aura été plus important que le second . A propos de l'assistance en personnel, jusqu'en 1972 la plupart des services publics y compris l'armée, comptaient beaucoup sur les coopérants belges . C'est seulement suite à des circonstances complexes(qu'il nous est difficile de préciser ici) qu'en date du 29 Septembre 1972, un protocole limitant les compétences administratives des"experts" belges est intervenu . L'objectif premier du protocole était de réduire l'attitude paternaliste, dirigiste et surtout interventionniste des coopérants belges .
Le premier article stipule :

> "Les coopérants belges n'exercent plus d'autorité directe et n'assument plus de responsabilités dans l'administration du Burundi . Compte tenu de l'activité des responsables de projets régis par des accords particuliers, il leur est exclusivement imparti une tâche de formation, de conseil, ou d'assistance technique (1)" .

En principe, ce protocole, spécialement en son article 1, inaugurait une ère nouvelle en matière de coopération civile entre les deux pays .
Signalons que l'objet du protocole était en contradiction avec une observation faite en Septembre 1971 par la partie belge de la Commission mixte .

> Dans un mémorandum, la délégation belge avait déclaré: "Alors qu'auparavant le Burundi considérait nos coopérants comme ses propres agents, les traitant comme tels, opérait des mutations sans nous en référer, nous sommes parvenus dans le courant de l'année dernière (1970) à faire accepter le sens réel du mot "coopération"(2)" .

(1) Protocole relatif aux relations belgo-burundaises dans le domaine de la coopération civile, Bujumbura, le 29/9/1972. (Ministère des Relations Extérieures et de la coopération,DTCD).

(2) Mémorandum sur la coopération belge au Burundi,1971,p.4 . Mission allemande (A.T.A.) , Bujumbura .

La contradiction se situe au niveau de la réaction du Burundi telle que traduite par le protocole, vis-à-vis du comportement des experts belges .
En effet, si le Burundi avait toujours eu les possibilités de gérer le personnel belge à son gré, le protocole aurait été sans objet .

Tout au début de la partie, nous avons noté que la coopération belge a embrassé tous les domaines .
Voyons-en quelques exemples .
Tout d'abord, les tableaux suivants font respectivement voir la part de chaque domaine, et l'évolution des effectifs du personnel technique entre 1962 et 1976 .

Tableau n° III . Le personnel belge par secteur de 1969 à 1976 .

Secteurs	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Agriculture	17	17	23	25	21	27	28	28
Education	132	137	130	109	92	94	88	90
Planification et administration	30	31	35	24	19	12	9	9
Santé	19	19	25	21	18	15	12	14
Infrastructures	21	20	20	16	13	10	10	11
T O T A L	219	224	233	195	163	158	147	152

Sources : - CHARLTON, (M.), L'aide étrangère dans le développement de l'économie du Burundi, B.T.E., Présidence de la République, 1976, p.58 (rapport) .
- Ambassade de la Belgique à Bujumbura, Registres mensuels du personnel (au 31 Décembre): 1970-1972 .
- P.N.U.D., Rapport annuel sur l'assistance au développement, Décembre 1976, pp. 17 - 21 .

Tableau nº IV . Effectifs de la coopération technique belge en service au 31/12 de 1962 à 1966 .

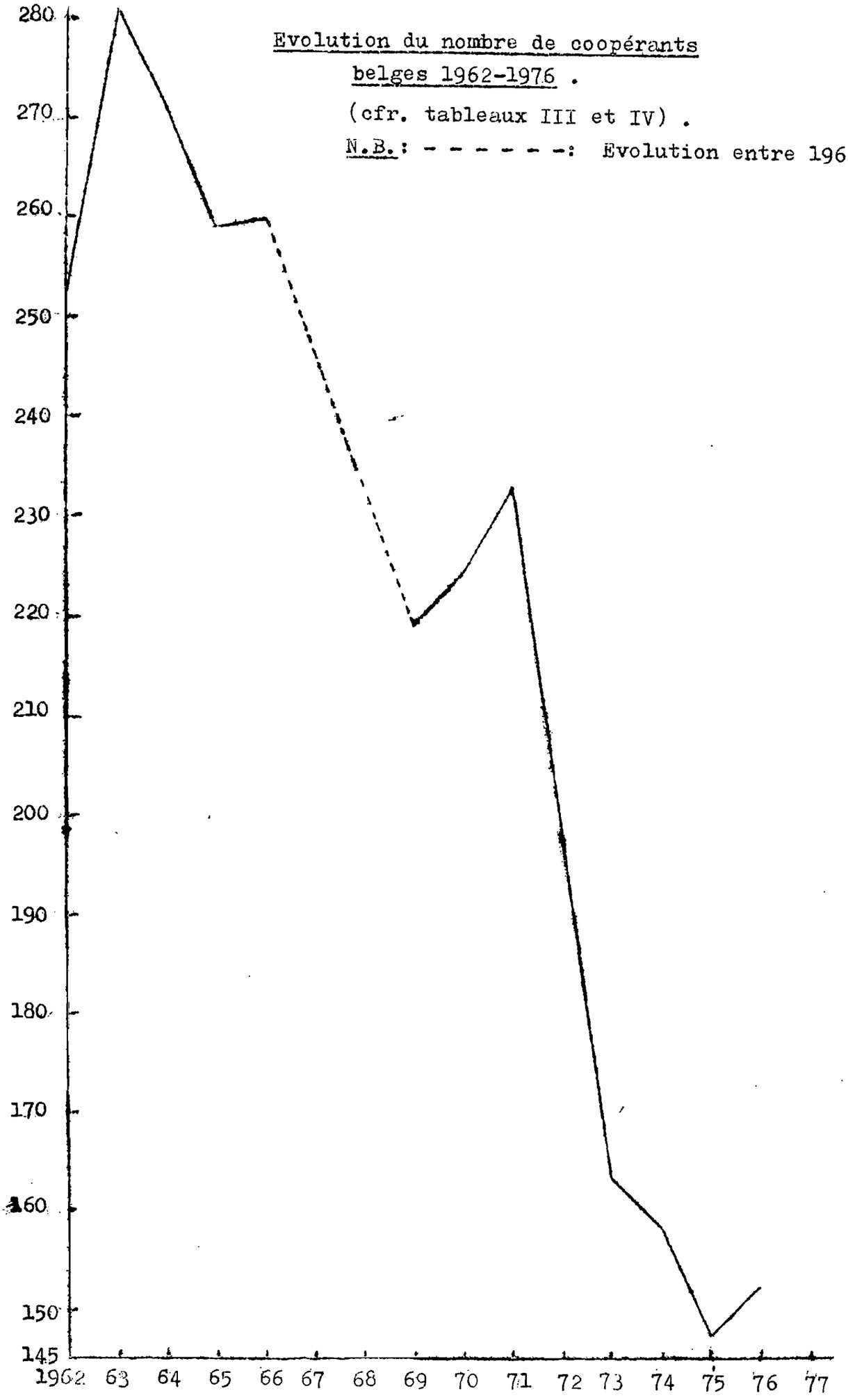
Secteurs	1962	1963	1964	1965	1966
Chef d'Etat et Cabinet du premier ministre	5	4	3	3	1
Affaires extérieures	1	1	1	1	1
Finances	14	15	19	18	15
Affaires sociales	4	3	3	1	1
Intérieur	9	4	3	2	4
Gendarmerie	13	13	13	12	10
Justice	12	12	11	11	11
Economie et Plan	3	5	4	3	7
Travaux publics	7	3	3	2	7
Agriculture et Elevage	14	16	16	11	10
Santé publique	22	25	23	22	23
Communications	27	27	20	15	17
Défense nationale	32	34	29	29	25
Institut des sciences agronomiques du Burundi	-	12	14	13	13
Education nationale	90	107	109	116	115
T O T A L	253	281	271	259	260

Source : REUSS,(C.), "La coopération internationale au Burundi 1962-1966", in Revue de l'Université Officielle de Bujumbura, V.2, 1er trimestre 1968, nº5, Bujumbura, 1968, p. 36 .

Evolution du nombre de coopérants belges 1962-1976 .

(cfr. tableaux III et IV) .

N.B.: - - - - - -: Evolution entre 1966 & 1969.



Le premier tableau plus détaillé fait état de la participation de la Belgique, même dans les plus hauts échelons administratifs .
Cependant, on peut remarquer une tendance générale à la décroissance, sauf pour l'éducation .
Le personnel affecté près le Chef de l'Etat et au Cabinet du premier ministère, est passé de 5 à 1; tandis que les assistants militaires sont passés de 32 à 25 . Il en est de même du secteur des communications .

Comment peut-on interpréter ces deux tendances simultanées ?
Tout d'abord, dans les premières années d'indépendance, il est de coutume que les nationaux tentent de "décoloniser" les institutions en diminuant autant que faire se peut, le nombre d'étrangers y affectés .
Dès lors, il fallait que la défense nationale, les communications, les affaires intérieures, la gendarmerie, les Cabinets du Chef de l'Etat et du Premier Ministre soient de moins en moins confiés aux conseillers belges .
Mais, vu le manque de cadres nationaux, cette nécessité de rompre le monopole belge a conduit les dirigeants burundais à négocier d'autres assistances techniques . C'est d'ailleurs une des explications de la diversification du personnel expatrié dans tous les secteurs d'activité .
La diminution des agents belges dans tel ou tel autre domaine, a chaque fois été compensée par l'augmentation des ressortissants d'autres pays comme la France, la R.F.A., etc ...
Cela est d'autant plus vrai que par exemple, l'effectif des experts de l'assistance technique française est passé de 3 en 1963 à 65 en 1966 .

L'analyse globale des deux tableaux et du graphique précédents, permet de constater que les effectifs ont sensiblement diminué (de 281 à 147 entre 1963 et 1975) .
Et, si entre 1970 et 1976 le nombre de coopérants belges enseignants a si remarquablement diminué, les français, les allemands et les experts du F.E.D. sont respectivement passés de 83 à 113, de 86 à 116 et de 18 à 26 (1) .

(1) NKANGURA, (N.), op. cit., p. 68 .

Quant à la répartition des agents belges entre les différents secteurs, elle met en évidence la prépondérance de l'assistance belge en matière d'éducation .
L'une des premières interventions de la Belgique en matière d'éducation a été la fourniture de matériel didactique en 1963, estimé à 5 millions de francs belges .
Entre 1965 et 1969, la Belgique aurait consacré à l'enseignement 39,2% du total de ses aides évaluées à 11 118 855 dollars (1) .
Mais, près de 2/3 soit 23,63% ont été affectés à l'ensemble du personnel . Le reste a été réparti entre la construction de l'Université, les équipements et les bourses .
Selon les statistiques du Bureau de bourses d'études et de stages, la Belgique aurait fourni une moyenne de 121 bourses entre 1965 et 1969, avec un record de 132 en 1967 (2) .

Pour les années 1970, la coopération belge a concentré ses efforts sur l'appui financier à l'Université Officielle de Bujumbura .
Les facultés de Droit et des Sciences ont la plus grande part .
Il importe de noter qu'à partir de l'année académique 1971-1972 la Belgique a décidé de prendre en charge les deux facultés, dans le cadre d'un projet devant prendre fin en 1975 .
Durant cette période, 9 millions de francs belges ont été débloqués pour les facultés en question .
Cependant, après l'année académique 1974-1975, la Belgique devait dénoncer l'accord relatif à la faculté de droit .

Certes, des actions de la Belgique dans le secteur de l'éducation ont été assez importantes et profitables . Mais, certaines d'entre elles ont coûté trop cher pour des résultats peu satisfaisants .
Ainsi, comparée au nombre d'étudiants formés, l'aide belge à l'enseignement supérieur semble avoir été trop onéreuse .
En quatre ans (1971/72-1974/75), la faculté des Sciences n'a sorti que 99 lauréats . Ce qui fait qu'en plus du petit nombre, chacun des lauréats aurait coûté autour d'un million de francs belges (3) .

(1) REUSS, (C.), op. cit., p. 54 .
(2) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 120 .
(3) Ambassade de Belgique (section coopération), Rapport annuel, Bujumbura, Décembre 1975, p. 145 .

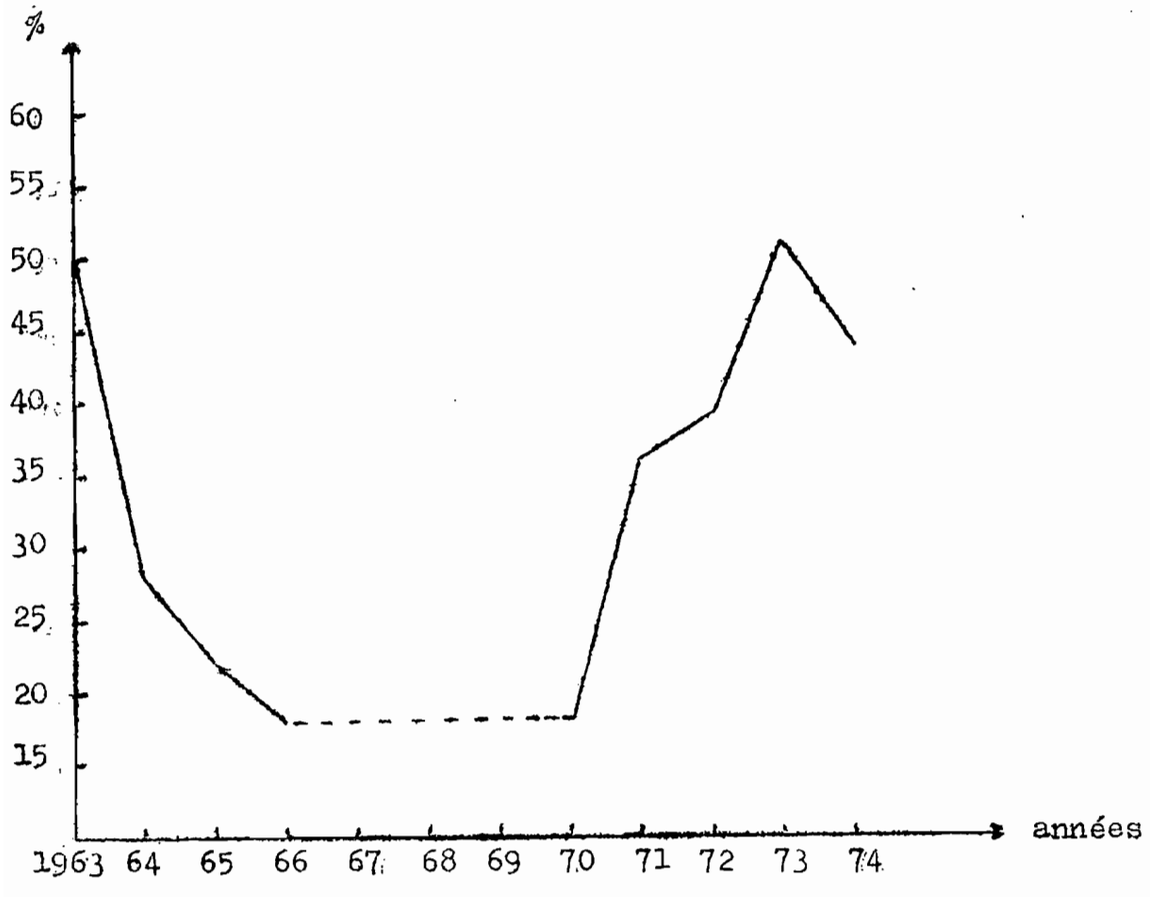
Le secteur agricole a d'abord reçu une part décroissante jusqu'en 1966, puis croissante jusqu'en 1973 . De 1974 à 1975 elle (agriculture) a enregistré une baisse .
Référons-nous au tableau et au graphique suivants .

Talbeau V . La part de l'agriculture en % .

1963	1964	1965	1966	1970	1971	1972	1973	1974
50,7%	28,4%	22 %	17,6%	18%	36%	39%	51%	44%

Source : Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 139 (Rapport) .
Ambassade de Belgique à Bujumbura .

Evolution de l'aide belge affectée à l'agriculture 1963-1974 (en%) .



Parmi les grandes interventions de la Belgique dans l'agriculture, nous pourvons citer six :

- les financements des recherches de l'I.S.A.BU. ,
- la fourniture de matériel agricole et de médicaments vétérinaires ,
- le réaménagement de l'Imbo (participation à la relance cotonnière) ,
- le développement rural dans la zone Karuzi-Rusamaza (confié à l'Association internationale pour le développement rural (A.I.D.R.) ,
- les projets d'élevage au Mugamba-Bututsi et dans la plaine de la basse Rusizi (avec mise en valeur du périmètre Imbo-centre) ,
- la théiculture de Gisozi .

Au sujet des frais de fonctionnement de l'Institut des sciences agronomiques du Burundi, la Belgique a jusqu'-aujourd'hui été presque le seul donateur . Le Fonds européen de développement (F.E.D.) n'y a participé que très rarement .

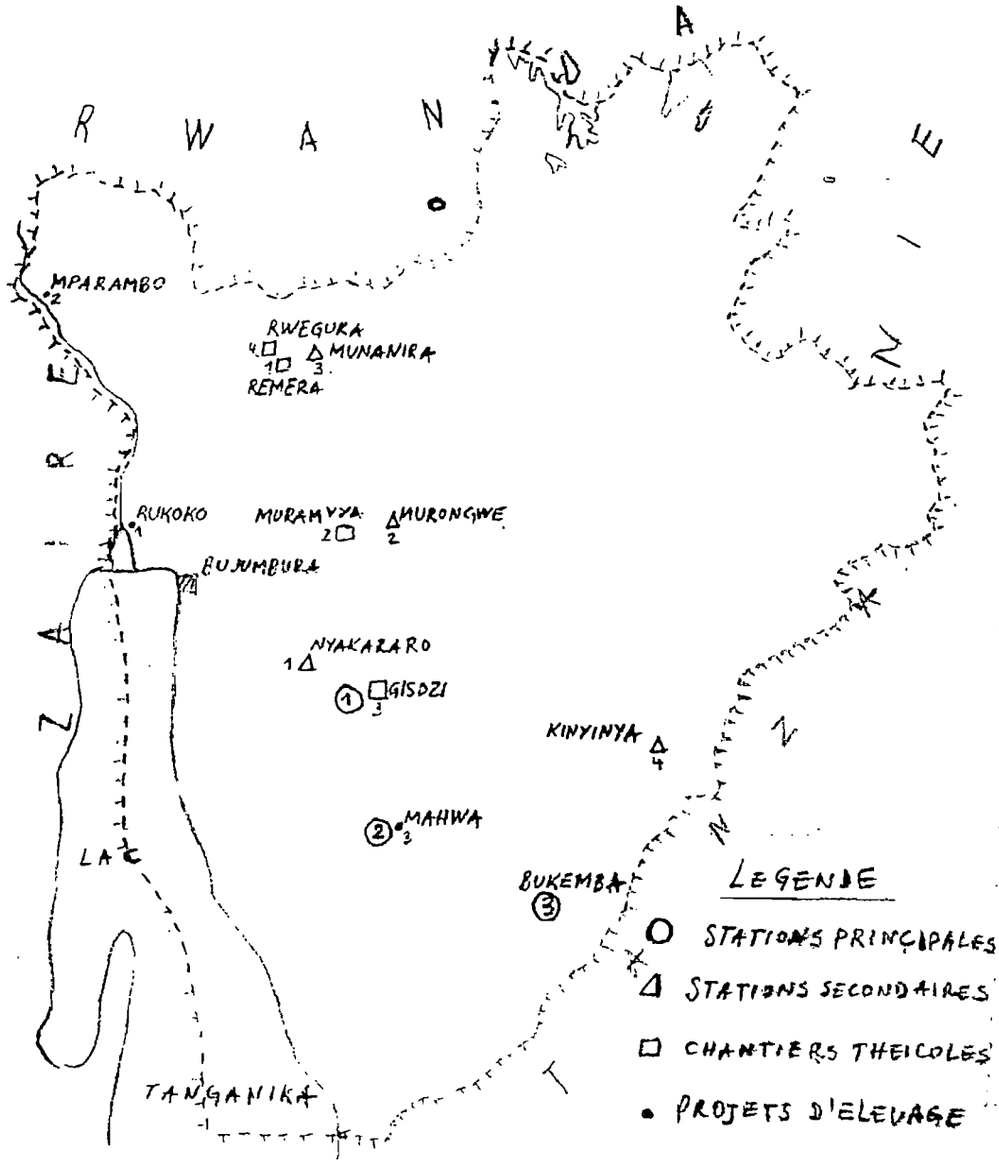
Les données dont nous disposons révèlent qu'entre 1970 et 1974 l'I.S.A.BU. a reçu 28% du total des financements belges consacrés à l'agriculture (1) .
Et, pour toute la période envisagée la Belgique a assuré pour près de 80% l'équipement et le fonctionnement de l'I.S.A.BU.(2).

Ces sommes se conçoivent aisément, dans la mesure où la plupart des coopérants techniques belges du secteur agricole étaient (et sont toujours) affectés à l'I.S.A.BU., ou dans des projets confiés à cet Institut .
C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un arrangement particulier relatif à l'I.S.A.BU. a été signé entre le Burundi et la Belgique en 1971 .
Par ailleurs la couverture géographique de l'I.S.A.BU. est assez importante . Et chaque centre a toujours bénéficié des apports de la coopération belge .
La carte suivante nous indique les stations principales et secondaires, les chantiers théicoles et les projets d'élevage qui sont du ressort de l'I.S.A.BU .

(1) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 139 . (Rapport: 967.58.ESP.).
(2) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 285 .

Carte : II

LOCALISATION DES ACTIVITES DE L'ISABU.



Source : AP, [illegible], 1980, p. 7

L'aide belge à l'I.S.A.BU. a été importante dans l'effort de développement socio-économique de notre pays . En effet, faut-il le souligner, l'I.S.A.BU. n'a pas fait que des recherches scientifiques, il s'est également occupé de l'exécution de certains projets agricoles et pastoraux . Il s'est vu confier la direction des périmètres théicoles de Teza, Muramvya, Rwegura, Remera et Gisozi . Enfin, la Banque mondiale a bénéficié du concours de l'I.S.A.BU. lors du projet de caféiculture dans la région de Ngozi .

Concernant le réamenagement de l'Imbo, la Belgique est intervenue dans la partie Nord de la région, correspondant à la moyenne Ruzizi (pour élevage surtout) .
En principe, le projet Imbo Nord entendait donner plus d'importance à la ferme de Mparambo (cfr. carte à la page précédente) .
Cette ferme devait devenir un centre de développement agricole et logistique .
Le perfectionnement des méthodes culturales, la remise en état de certains paysannats en déclin, la diversification des cultures spéculatives, ainsi que les méthodes de culture intensive, faisaient partie des objectifs du même projet .
Et, entre 1970 et 1974, le coût du projet a été évalué à 25 millions de francs belges . Cette somme correspondrait à 13% des aides aux projets agricoles au cours de la période considérée .

Malgré tout, le projet Imbo Nord n'a pas atteint les résultats escomptés . Sur le bilan du projet, Van ESPEN donne l'avis suivant :

> "... jusqu'ici (1975), le projet a répondu de façon très partielle à ces objectifs (ceux cités plus haut) . L'impact réel sur la production des paysans a été faible (1)" .

La véracité de l'observation n'est pas à douter . Nous sommes sûr que si la déclaration est faite par une personnalité officielle belge, le projet n'a pas abouti aux résultats escomptés .

(1) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 140 .

A l'actif du projet, nous avons pu retenir la relance de deux paysannats - pilotes regroupant quelques 33 familles (en 1976) et le labour mécanique d'une certaine superficie . Pour le labour mécanique, le record a été enregistré au cours de l'année culturale 1974-75, lorsqu'il a atteint 207 ha (119 de coton et 88 de cultures vivrières) .
Soulignons en passant que le caractère peu rémunérateur du coton a entravé l'initiative du projet .

Quant au projet Mugamba-Bututsi, il est né suite aux modifications d'un autre beaucoup plus global connu sous le titre de Projet de développement communautaire Bututsi-Mugamba . Il a été inscrit au premier plan quinquennal 1968-1972, dans le le cadre de la relance des programmes des zones d'action rurale (Z.A.R.) créées dans les années 1950 par l'administration coloniale (1) .
Pourquoi le choix de cette région ?

D'une part, sachons que traditionnellement les régions du Mugamba et du Bututsi étaient très favorables à l'élevage . D'autre part, les centres de recherches agro et zootechniques de Gisozi et de Mahwa, les plus importants du pays sont respectivement situés dans ces mêmes régions .
Par conséquent, ne fut-ce que par souci de coordonner ses actions et par là celles de l'I.S.A.BU., la Belgique devait y intervenir. Il était donc logique que la reprise des Z.A.R. eût lieu dans les deux régions .

Dans sa première conception, le projet de développement Mugamba-Bututsi avait pour but, l'extension à l'échelle régionale, des activités des stations de Mahwa et de Gisozi .
Ce qui, en principe devait entraîner une certaine amélioration des conditions de vie des populations . Mais, au préalable, l'amélioration attendue, exigeait l'acquisition et la maîtrise des techniques d'un élevage économique , et d'une agriculture rationnelle (2) .

(1) Aujourd'hui les zones d'action rurale (Z.A.R.) reviendraient à peu près au sens donné aux sociétés régionales de développement .

(2) I.S.A.BU., Projet de développement Mugamba-Bututsi, V.1, Dossier agronomique et financier, Bujumbura, 1975, p. 6 .

On ne saurait dire si les objectifs si bien définis au départ ont été satisfaits . Mais, il est sûr que jusqu'en 1976, sur 220 000 ha prévus, le projet n'avait couvert que quelques 90000, localisés dans la partie méridionale de la région naturelle du Bututsi . D'où la nouvelle appelation Projet Bututsi-Sud .

En plus de la réduction de la superficie prévue, le projet est aujourd'hui devenu presque exclusivement zootechnique . Très peu d'activités agronomiques s'y déroulent .
La ferme de Mahwa est alors devenue le centre d'activité du projet Bututsi Sud; tandis que la ferme de Rwira et la laiterie de Kiryama lui servent de centres d'appui logistiques .
La ferme de Rwira élève et diffuse les géniteurs, tandis que la laiterie de Kiryama élève les vaches laitières et transforme les produits laitiers .

Concernant le coût du projet, les estimations du service national de planification parlent de 120 millions de F.BU. Mais entre 1971 et 1974, les dépenses effectives se sont élevées à 21,7 millions de F.BU, soit 11% des aides à l'agriculture . Tout compte fait, à l'extrême fin 1974, la coopération belge au Projet Bututsi Sud avait terminé l'aménagement de quatre collines couvrant 4 400 ha . La population intéressée était de 3 600 habitants .

Quantitativement, dans le cadre du projet en question, la coopération belge a réalisé certains travaux en matière de lutte anti-érosive dans les pâturages et les cultures .
Et grâce à elle, le gouvernement burundais a pu restaurer le ranching dirigé et créer des pistes de bétail sur une certaine zone. Enfin, elle a permis l'extension des cultures fourragères sur des collines comme Mutangaro, Gahanda, Mahango, Mubanga, Condi, Kato, Ngabwe, etc ... (cfr. carte n° 2) .

Malgré ces quelques réalisations, l'impact général du projet est resté minime .
En 1976, la situation de la région ne différait pas beaucoup de celle d'avant le projet .

Même le gouvernement a du reconnaître que :

> "le paysan et son bétail ont été abandonnés à eux-mêmes et que les rares mesures prises en faveur de l'élevage n'ont finalement profité qu'à une minorité de responsables (1)" .

Abondant dans le même sens, le programme gouvernemental de redressement national de 1976 affirme :

> "... même les diverses fermes et fermettes d'Etat sont restées au stade de projets-pilotes sans impact sur la population environnante et sur le développement socio-économique du pays (2)" .

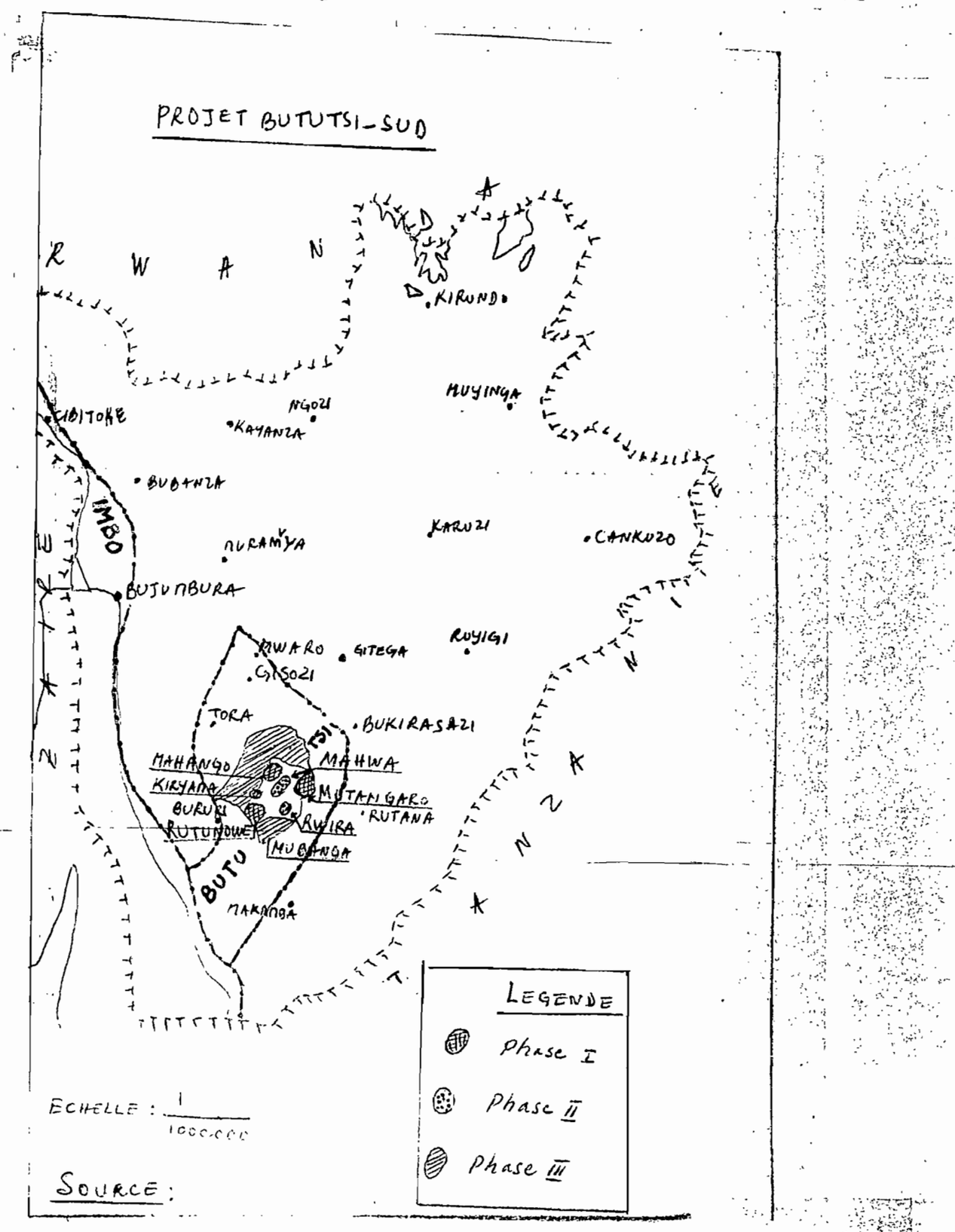
En plus des observations nationales, Van ESPEN n'a pas hésité de déclarer que l'action belge au Mugamba-Bututsi s'est trop consacrée à l'infrastructure et pas assez à l'élevage proprement dit .

Cependant, les déceptions ici sommairement évoquées n'empêchent pas de reconnaître que c'est presque uniquement dans le domaine agricole que la Belgique est intervenue dans des actions directement productives .

(1) NDABAMBALIRE, (S.), Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique. Le cas du Burundi, Fribourg, I.F.E.P., 1980, p. 286 .

(2) Présidence de la République, Programme gouvernemental de redressement national, Bujumbura, 1976, p. 16 .

II



Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, département de la planification agricole, Les projets régionaux. Bututsi, V.4. Dpt, El., 1

annexe n° 8.

En plus des actions directement gouvernementales, la Belgique est également intervenue par le biais de l'Association internationale pour le développement rural (A.I.D.R.) .
A partir de 1965, l'A.I.D.R. a repris les techniciens de l'ancien Fonds du bien être indigène (F.B.I.(1)
Les principaux buts de l'A.I.D.R. étaient : assurer le développement global des collectivités rurales des régions désignées par le gouvernement burundais, promouvoir les engagements du F.B.I. en matière du développement rural (adduction d'eau, assistance aux artisans, drainage des marais, etc...) .

Alors, en vertu de ces objectifs, le gouvernement du Burundi a dès 1966 confié à l'A.I.D.R., le développement de la région de Karuzi-Ruyigi . Une région couvrant près de 2 800 km^2 et peuplée de 200 000 habitants environ .
Entre autres réalisations de l'Association sur le périmètre indiqué, on peut noter une dizaine d'adductions d'eau déjà fonctionnelles en 1969 .

Toujours en 1966, l'A.I.D.R. était sollicitée pour le développement rural des communes Bugenyuzi et Mutaho .
Pour cela l'A.I.D.R. devait mener son action à partir de trois poles de développement lui indiqués, à savoir : la ferme d'Etat de Karuzi, le centre pilote de Rusamaza et la station I.S.A.BU. de Murongwe (cfr. carte nº 1, p. 60)

De par son histoire et le rôle qu'elle devait jouer dans le cadre du projet, la ferme de Karuzi a particulièrement retenu notre attention .
FOndée en 1919, cette ferme fut transformée en 1960 en une station d'essais d'adaptation locale des variétés sélectionnées .
Sous le contrôle de l'Institut national des études agronomiques du Congo (I.N.E.A.C.), la ferme devait permettre de nombreuses expérimentations de méthodes d'élevage .

(1) Le F.B.I. institué le 1er Juillet 1947 jouissait de la personnalité civile et d'une autonomie large . Il avait comme objectif de promouvoir "toutes les réalisations destinées à concourir au développement matériel et moral de la société indigène coutumière au Congo Belge et au Rwanda-Urundi" .

En 1967, au terme d'une convention signée le 18 Janvier entre les gouvernements belge et burundais, l'A.I.D.R. se voit confier la pleine gestion de la ferme .
Et avant son arrêt décidé le 31 Décembre 1974, en cinq ans, le projet Karuzi-Rusamaza avait englouti 64,4 millions de F. belges(1).

B. La coopération française .

1. Ses fondements .

La coopération franco-burundaise se fonde sur l'accord de coopération technique et culturelle signé à Bujumbura le 11/2/1963. Approuvé par l'Assemblée nationale le 9/8/1963 et ratifié par sa Majesté le roi MWAMBUTSA IV le 12 Octobre 1963, cet accord devait servir de référence à toutes les conventions ultérieures .
Effectivement, l'article premier dudit accord précise :

> "... les deux gouvernements décident d'organiser la coopération culutrelle et technique entre les deux Etats dans les domaines de l'enseignement, de la formation des cadres administratifs et techniques, du développement de la recherche, selon les modalités qui pourront être ultérieurement définis par le moyen d'arrangements complémentaires, en application du présent accord qui leur servira de base (2)" .

Nous remarquons donc que l'accord initial définissant la coopération franco-burundaise, ne comporte pas de façon explicite les aspects économiques et fianciers .
Pour cela, tout au cours de la période envisagée, la coopération française s'est paraticulièrement intéressée à la fourniture d'assistants techniques et d'experts, de matériel et d'équipement divers . Elle s'est également intéressée à l'octroi de bourses d'études et de stage, ainsi qu'à l'envoi de matériel didactique .

(2) Accord de coopération culturelle et technique entre le Burundi et la France, Bujumbura, 11/2/1963, article 1 . Archives du Ministère des Relations Extérieures et de la coopération, D.T.C.D. (C'est nous qui soulignons) .

(1) Ambassade de Belgique, Rapport de la section de coopération 1975, p. 140 .

En 1975, la diversité des interventions françaises ainsi que leur augmentation particulièrement rapide, ont placé la France au 3è rang des donateurs d'aides au Burundi .
Elles ont atteint 10,9% du total de toutes les aides reçues par ce dernier .

L'allure croissante des apports français a en quelque sorte répondu au souhait émis le 24/2/1964, par le 1er Ministre Pierre NGENDANDUMWE .

> "La France et les autres pays développés d'Europe(...) doivent se rendre compte des besoins des Etats africains et faire davantage pour eux, notamment pour le Burundi qui est un peu oublié . Nous faisons partie de l'Afrique francophone et souhaitons, à ce titre, obtenir une aide accrue de la France (1)" .

Sans détours, le 1er Ministre souhaite que la France majore son aide au Burundi .

Nous disposons de très peu de données chiffrées relatives aux apports français d'avant 1970 .
Mais, déjà entre 1964 et 1966, par le biais du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.), la France a successivement accordé 17,7 millions, 39 et 49 millions de F.BU à notre pays (2) .
Soulignons que ces sommes ne représentaient qu'une partie des aides françaises, car la part des budgets ministériels n'a pas été comptabilisée .

Ensuite, entre 1965 et 1969, la France a couvert 11,9% des aides totales accordées au Burundi .
Tout au cours des années qui ont suivi, exception faite pour 1972, la France est intervenue pour plus de 12% .

Comme prévu par l'Accord du 11/2/1963, des conventions et des arrangements particuliers ont été signés en vue de spécifier les domaines d'intervention .
C'est ainsi que par exemple en date du 7 Octobre 1969, les gouvernements burundais et français ont signé des accords particuliers de concours en personnel militaire .
Puis, le 15/5/1970 une convention relative aux conditions générales d'emploi des volontaires du progrès a été signée .

(1) Infor-Burundi n° 115 du 20 Avril, 1964, p. 1 .
(2) REUSS, (C.), op. cit., p. 44 .

Le 26 Mai 1970, c'était le tour de l'Accord cadre en matière d'enseignement supérieur. Et, le 22/5/1974 fut signé l'Accord général relatif aux transports aériens.
La convention qui clôture notre étude est celle par laquelle la France s'engageait à participer à l'entretien de la caravelle S.E. 210 (Musongati) fournie en 1975. Cette convention a été signée le 2 Juillet 1976.

Le panorama montre combien la coopération française a, à l'instar de celle de la Belgique été diversifiée.
Devant une telle diversification on peut s'interroger sur les motivations de la France dans ses actions au Burundi.

Le facteur qui semble avoir le plus déterminant est d'ordre culturel : la langue.
D'une part, contrairement à la Belgique et à la R.F.A., la France n'a pas si rapidement introduit les accords économiques et financiers (cfr. Accord de base du 11/2/1963).
REUSS C. dit:

> "...en l'absence d'un accord économique et financier, l'assistance fournie par la France correspond aux dispositions de l'Accord de coopération technique et culturelle signé le 11/2/1963 ...(1)".

Et, non seulement le culturel a pendant longtemps déterminé l'aide française au Burundi, mais aussi, il a été (et est toujours) à la base de beaucoup d'actions de la France au Tiers monde.
Il y a des auteurs qui ont parlé d'un besoin psycho-politique de la France de jouer un rôle dans le monde, et de rayonner grâce à la diffusion de la langue et de la culture française dans d'autres pays (2).

D'autre part, le fait que les trois pays de l'ancienne Afrique belge soient les seuls francophones sans avoir été colonisés par la France, constitue un atout non négligeable.
Il est évident que la France a cherché à exploiter cet atout linguistique, pour développer ses relations bilatérales avec le Burundi.

(1) REUSS, (C.), op. cit., p. 40.
(2) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 62.

D'ailleurs, en analysant les situations de très près, on voit que la France a donné au Burundi un certain statut d'adoption . En parlant d'un tel statut, nous nous basons sur le fait que le Burundi, avec le Rwanda et le Zaïre, sont les seuls Etats en dehors de la zone franc recevant l'aide du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) dont nous avons parlé (1) .

En plus des considération culturelles, les petites dimensions géographiques du Burundi pourraient expliquer un peu l'importance des programmes relativement intenses d'aide française à ce pays .
Une étude de Jean CHAUVEL sur la politique française de coopération parle de ce facteur .
Selon CHAUVEL, la tendance de l'opinion publique française serait très favorable à la concentration des aides dans de petits pays où elles peuvent être économiquement significatives (2) .

Il semble aussi que des considérations idéologiques et politiques aient guidé certaines actions de la France au Burundi . Ce fut notamment le cas, lorsque suite à la diminution du personnel militaire belge en 1973-74, la France est intervenue pour combler le vide .
Le but de l'entreprise était probablement d'empêcher le Burundi de basculer vers les pays de l'Est .

2. Réalisations de la France .

L'éducation et la radiodiffusion ont été pendant longtemps les domaines privilégiés de la coopération française . Entre 1965 et 1969 l'éducation a pris 26,6% du total des financements . Et pendant la même période, 54% des aides à l'infrastructure ont été affectés à la radiodiffusion .
Soulignons aussi qu'avant 1965, la France avait fait don de matériel de radiodiffusion à notre pays (3) .

(1) Jusqu'en 1966, le Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) relevait du budget du Ministère de la coopération . A partir de cette année, le F.A.C. a été incorporé au secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la coopération .

(2) CHAUVEL, (J.), Opérations avec le Tiers monde, cité par JEANNENEY,(J.), op. cit., p. 43 .

(3) REUSS, (C.), op. cit., p. 41 .

Le tableau n°5 à la page 73 nous donne une idée sur les actions de la France jusqu'en 1975 .

Pendant les cinq années, la classification des domaines par l'ordre d'importance a été la suivante :
L'Administration (27,9%), éducation (26,6%), infrastructures (25%). Le développement du paysannat de Murukaramu relevant du secteur agricole a occupé l'avant dernière place avec 14,1% du total cumulé . Ce projet est par ailleurs l'unique à signaler dans le cadre de la coopération française en matière d'agriculture . La santé quant à elle, secteur relativement oublié par la coopération bilatérale, n'a reçu que 6,4% .

Outre les informations contenues dans le tableau n°V sachons que bien avant 1965, la France est intervenue dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'assistance technique, les études préparatives de projets, etc ...
Ainsi par exemple, le nombre de boursiers par la France est passé de 10 en 1962 à 25 en 1963, puis à 30 en 1964 .
Il sera de 63 en 1965 et de 69 en 1966 .
Cette augmentation rapide s'inscrit dans le contexte général du rythme de croissance de l'aide française au Burundi .
Rappelons que le nombre de coopérants français est passé de 27 à 56 entre 1964 et 1965 .

Concernant les études des possibilités de développement, jusqu'en 1966, la France en aura réalisé une douzaine environ .
Les plus importants sont :

- L'étude des possibilités de développement de la petite industrie et de l'artisanat de Février 1964 .
- L'étude de renforcement des moyens de production de la centrale thermique de Bujumbura d'Avril 1965, suivie d'un rapport sur le renforcement de la centrale elle-même (Mars 1966) .
- L'étude de l'organisation d'un laboratoire national d'hygiène et de microbiologie et d'un service national de lutte contre les grandes endemies à Bujumbura, Avril 1965 . Ce laboratoire est entré en fonction en Novembre de la même année .
- L'étude d'une banque de développement au Burundi, Septembre 1965. Cette étude a abouti à la création de la Banque nationale de développement économique (B.N.D.E.) .

- Le rapport technico-économique sur l'énergie électrique du Burundi fourni en 1965 .
- Le rapport sur l'agrandissement de l'aérodrome et les aides à l'atterissage en 1965 et 1966 .
- Trois études sur les transports au Burundi en 1966 .
- L'étude avant-projet de réorganisation des paysannats de Murukaramu, Maramvya et Gihanga en 1966 (1) .

On peut aussi évoquer la participation de la France à la création de l'Institut rundi des statistiques (I.R.STAT.) qui à la fin de 1966, disposait de 5 assistants techniques français .

Au cours des années soixante-dix les apports de la coopération française ont connu un rapide accroissement . Les totaux annuels du tableau N°V de la page suivante nous le montrent assez clairement .

(1) Van ESPEN, (Ph.), Situation économique du Burundi et aide au développement . Critères pour une programmation de l'aide belge, t.2, l'aide au développement, Bujumbura, 1975, p. 154,(Rapport) .

Bibliothèque de l'Ambassade de Belgique à Bujumbura.

TABLEAU N° V . ESTIMATIONS ANNUELLES DES AIDES FRANCAISES EN $ U.S.A.

SECTEURS	1965-1969	%	1971	%	1972	%	1973	%	1974	%	1975	%
AGRICULTURE	965 700	14,1	120 623	4,9	203 332	6,4	300 260	9,6	325 548	6,5	79 391	1,2
EDUCATION	1 820 600	26,6	1 170 283	47,5	1899 108	59,7	1756 820	56,4	2751 866	54,6	2363 870	38,1
PLAN.& ADMIN.	1 908 600	27,9	340 052	13,8	391 603	12,3	360 706	11,6	479 059	9,5	476 350	9,0
SANTE PUBLIQUE	439 900	6,4	339 684	13,8	238 664	7,5	222 384	7,1	993 399	19,7	395 873	6,4
INDUSTRIE											80 851	1,3
INFRASTRUCTURE	1 710 800	25,0	494 674	20,0	449 606	14,7	473 787	15,2	493 484	9,8	2807 050	45,3
TOTAL	6 845 600	100,0	2 465 316	100,0	3182 313	100,0	3113.957	100,0	5043 356	100,0	6203 385	100,0

Source : - CHARLTON, (M.), op. cit. , p. 65 .
- MATON, (J.), et al., op. cit., p. 215 .

N.B. : Pour la simplicité et la clarté du tableau nous n'avons pris que les totaux .

Avant de commenter ce tableau, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, en plus de la tendance générale vers la hausse, l'année 1975 a connu le phénomène d'inflation et de la majoration des salaires des coopérants .
Ensuite, la fourniture de la caravelle Musongati, une action de prestige énorme, mais dont l'impact sur le développement du pays n'est pas si évident, a absorbé le tiers de l'aide française pour 1975 . Elle a par ailleurs rompu l'équilibre du secteur d'infrastructure, le faisant passer de 9,8 à 45,3% du total des financements .

Les deux remarques montrent qu'en fait, il ne faut pas exagérer les accroissements tels qu'ils sont donnés en termes absolus .
La situation d'avant 1975 sur le plan de l'aide en personnel a été caractérisée par une augmentation liée à l'arrivée de coopérants militaires en 1974 .
Aussi, 1974 a été une année privilégiée en matière de santé publique . La France y a débloqué 19,7% .
L'augmentation de l'aide française à la santé s'explique notamment par la prise en charge de la Faculté de médecine depuis 1971, qui s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de professeurs porté à 12 en 1974 . L'équipement des laboratoires a également exigé des financements supplémentaires .

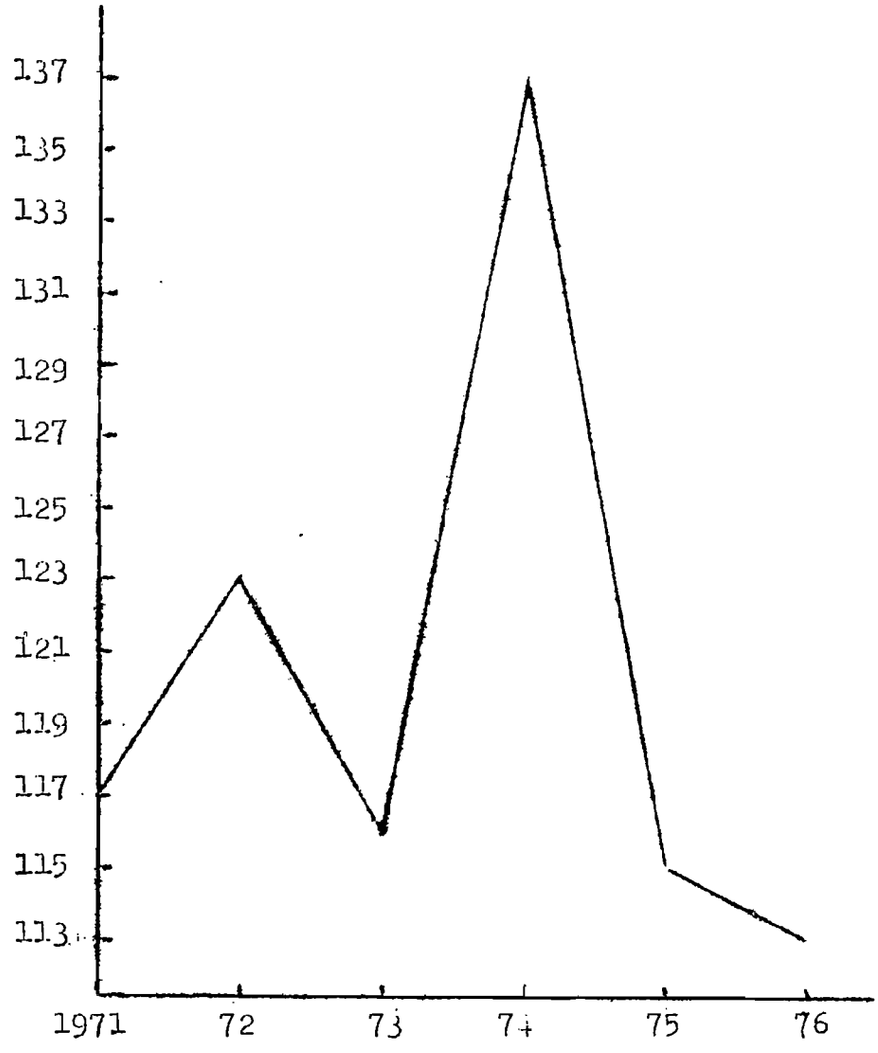
Les quelques autres actions médicales ont été :
la lutte contre la trypanosomiase dans la région du Nord-Est,
la reprise en main de l'hôpital de Muyinga, ainsi que la gestion technique du laboratoire de microbiologie de Bujumbura .
Concernant la lutte contre la trypanosomiase, le poste de Kinazi (à 22 Km à l'Est de Muyinga), a pendant longtemps bénéficié d'un médecin et des aides .
Par après la disparition progressive du fléau a amené le centre de Kinazi à se transformer en une sorte d'antenne de l'hôpital de Muyinga . Une antenne située en pleine campagne .

La reprise en main de l'hôpital de Muyinga, au départ retardée par le problème de manque d'eau, a finalement eu lieu en 1975, avec l'arrivée de quatre coopérants techniques français .

Tableau n° VI . Personnel de l'assistance technique française au Burundi 1971 - 1976 .

SECTEURS	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Agriculture	4	4	5	2	3	3
Education	71	70	65	86	61	60
Plan.&Administration	19	20	18	19	18	17
Santé publique	6	8	7	8	8	8
Infrastructure	17	21	21	22	25	25
TOTAL	117	123	116	137	115	113

Profil du total au cours des six années 1971 - 1976 .



Source : - P.N.U.D., Rapport annuel sur l'assistance au développement, 1977, annexe 4 .

- Section de coopération française à Bujumbura, Registres annuels, 1971 - 1974 .
Ambassade de France .

N.B. : - Le programme des volontaires du progrès terminé en 1973 avait respectivement affecté à l'agriculutre quinze et neuf unités en 1971 et 1972 . Ces volontaires ne sont pas inclus dans les totaux des deux exercices .

- Pour toutes les années, les enseignants de l'école française et les instructeurs militaires ne figurent pas sur le tableau .

En ce qui concerne la participation française au développement de l'agriculture, il ressort du tableau nºV, page 75 que les fonds y consacrés n'ont pas été très importants . Il en est de même du personnel y affecté . A la fin de 1966, sur un total de 65 experts, trois seulement oeuvraient dans le secteur agricole, et plus précisément au projet cotonnier . En 1976, la situation n'avait pas encore changé . Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) exercice 1975-1976, parle de trois unités en mission agricole (cfr. tableau précédent) .
Dans l'ensemble, 1973 a atteint le record de toute la période que nous étudions, avec 9,6% de l'aide française au Burundi .

Des actions de la France dans le secteur agricole, nous n'avons retenu que trois :
Le projet de développement de Murukaramu (Imbo) et l'action cotonnière dans la plaine , l'étude de la reforestation de la crête Zaïre-Nil, le projet d'élevage de Mugamba-Nord .
Signalons en passant que l'échec du projet Murukaramu aurait été à la base de la chute des aides françaises à l'agriculture en 1974-75 . Il ressort du tableau V que le pourcentage alloué à ce secteur est passé de 6,5 à 1,2%, soit une diminution de 4,3% . Et, selon les rapports de la Banque de la République (B.R.B.), la chute des aides françaises a coïncidé avec delle de la production cotonnière (1) .

(1) B.R.B., Rapport annuel, 1975, p. 26 .
Rapport annuel, 1978, p. 38 .

La remarque fait donc croire que le projet cotonnier bénéficiait de la plus grande part des financements: un peu plus que la moitié du total .
Puis dans l'ensemble le projet Murukaramu avait été intégré dans celui de la réorganisation des paysannats de la zone .
Et le tout avait été confié à l'assistance technique française (A.T.F.) qui,à son tour l'avait cédé à la compagnie française des textiles (C.F.D.T.) .

Selon le plan quinquennal 1968-1972, les principaux objectifs du projet étaient de :
- discipliner les eaux de la Rusizi et de la Mpanda,
- drainer ou irriguer les superficies agricoles,
- améliorer les méthodes culturales du coton,
- lutter contre les principales maladies, insectes et eaux stagnantes, causes d'une situation sanitaire défectueuse ,
- repeupler les parcelles abandonnées, etc ...

Entre 1969 et 1977, les investissements totaux consacrés au projet se sont élevés à 7 millions de francs français, dont 2 millions de F.F. pour la phase 1969-1972 et 5 pour la phase 1973-1977 .
Malgré l'importance accordée au projet, le Ministère burundais du plan a exprimé sa déception en 1973 .

> " A part la consolidation et le rehaussement de la digue Mpanda-Rusizi, aucune suite n'a été donnée à ce projet jusqu'à présent (1)" .

Cette déclaration ne cache pas l'échec du projet .

Outre le projet MURUKARAMU, la France s'est engagée dans l'action contonnière de l'Imbo Centre et Sud .
C'est ainsi que la compagnie de gérence de la réserve cotonnière (COGERCO) a pu bénéficier de quelques techniciens français .
Mais, le projet n'a pas eu plus de succès que Murukaramu .
La France a du se retirer .

(1) Ministère du plan, Plan quinquennal de développement économique et social 1973-1977, Bujumbura, 1973, p. 53 .

Quelles auraient été les raisons de l'échec ?
D'une part, les événements de 1972 ont été évoqués par la partie française . Nous pensons également que l'argument peut être valable, car ces événements ont pendant quelques temps paralysé la région de l'Imbo Sud (particulièrement la plaine de Nyanza-Lac) .
D'autre part, malgré l'importance des sommes injectées dans le projet (7 millions de F.F.), le coût par famille estimé à 240 000 F.BU nous semble trop élevé . En terme de profit immédiat, le coton pour lequel on a fait tant de sacrifices était peu rentable et peu apprécié par les paysans censés le promouvoir .

C. La coopération allemande .

1. Ses fondements .

Les rapports de coopération entre le Burundi et la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.) se fondent sur l'Accord de coopération technique signé à Bujumbura le 3 Mars 1965 . Au départ, l'accord avait été conclu pour cinq ans, mais il a été toujours renouvelé .

Entre autres interventions allemandes telles que précisées par les articles 2 et 3 de l'accord, nous avons :
- La création de centres d'instruction technique et des institutions modèles, en envoyant des enseignants et des spécialistes allemands et en fournissant des objets d'équipement technique .
- L'envoi d'experts, de spécialistes chargés d'établir des rapports sur certains projets, ainsi que des conseillers gouvernementaux allemands .
- La procuration à des stagiaires burundais des possibilités de formation dans des centres d'instruction technique de la R.F.A. et des entreprises allemandes .
- Le perfectionnement technique des spécialistes burundais en R.F.A.

De par ce programme, il est évident que les engagements ouest allemands sont particulièrement techniques (cfr. tableau VII et VIII pages 79 et 80) .

Cette orientation technique n'a jamais changé . D'ailleurs d'autres accords sont venus la cimenter . C'est le cas de l'Accord additionnel (à celui du 31/3/1965) signé le 10 Juillet 1968, relatif à la création d'un service de formation du personnel de voirie . Notons que dès 1968 la R.F.A. a mis à la disposition du service trois experts .

Jusqu'en 1976, la R.F.A. a souvent occupé la 3ème place sur la liste des partenaires bilatéraux du Burundi .
Le tableau n° VIII montre qu'en termes absolus, la R.F.A. a plus que doublé son aide : de 1 512 000 en 1965-1969 à 3 300 800 dollars en 1975 .
La tendance ascendante de l'aide allemande est mieux mise en évidence, lorsqu'on se réfère aux accroissements annuels des engagements entre 1973 et 1975 .
Pendant cette période, les financements se sont respectivement caractérisés par des augmentations de l'ordre de 118% et de 109% .

Tableau n° VII . Personnel d'Assistance technique allemande au Burundi 1972-1976 .

S E C T E U R S	1972	1973	1974	1975	1976
Plan. & Administration	3	5	5	5	5
Infrastructure	8	7	9	11	11
T O T A L	11	12	14	16	16

Source : Ambassade de la R.F.A. à Bujumbura, Registres annuels du personnel technique , 1972 - 1976 .

Tableau VIII . Evaluation globale de l'aide allemande au Burundi 1965-1976 .

en 1 000 $ U.S.A.

SECTEURS	1965-69	%	1970-73	%	1974	%	1975	%	1976	%	1965-76 en %
Agriculture	500,6	33,1	184,8	6,4	88,0	5,6	234,4	7,1	859,4	40,0	16,3
Education	160,0	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4
Planification	-	-	778,8	26,9	789,5	50,0	859,4	26,0	-	-	21,2
Industrie	-	-	-	-	-	-	-	-	78,1	3,6	0,7
Infrastructure	851,4	56,3	1 931,1	66,7	701,8	44,4	2 207,0	66,9	1 211,0	56,4	60,4
T O T A L	1 512,0	100	2 894,7	100	1 579,3	100	3 300,8	100	2 148,5	100	100

Source : MATON, (J.) et al., op. cit., p. 294 .

Cependant, le volume de l'aide allemande a stagné entre 1971 et 1973 (cfr. tableau nº VIII) .
Selon le fichier des conventions du Ministère des Relations Extérieures et de la coopération, cette période s'est caractérisée par la rareté sinon l'absence de nouveaux engagements ouest allemands.
Ce pourrait donc être une raison de la stagnation observée .
On peut également penser à la conjoncture nationale de 1972 qui aux yeux des différents partenaires inspirait une incertitude .
Nous verrons d'ailleurs que des pays comme la Belgique et les U.S.A. ont réduit leurs apports, voire même modifié la qualité de leurs aides au Burundi .

Pourquoi la R.F.A. s'interesse-t-elle au Burundi ?
S'il est vrai que dans le passé le Burundi a été colonie allemande, les liens historiques en tant que mobiles de pénétration ne nous semblent pas déterminants .
A ce propos CHARLTON dit :

> "... Depuis les débuts de l'effort d'aide allemand, les liens coloniaux, disparus depuis longtemps, semblent avoir eu peu d'influence (1)" .

Les quelques treize ans de colonisation (1903-1916) ont été trop peu pour lier durablement les deux pays .
Il faut aussi noter que la colonisation belge s'est substituée à l'allemande et constitué un écran entre le Burundi et l'Allemagne.
Alors, durant cette période, les relations directes germano-burundaises étaient mises en veilleuse .
Les deux pays se sont réciproquement oublié, jusqu'en 1962 lorsque la R.F.A. reconnut l'indépendance du royaume du Burundi .

Donc, contrairement à certains discours, aucun élément ne permet de parler des mobiles d'ordre historique, comme fondement de la coopération entre le Burundi et la R.F.A. (2)

(1) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 69 . (Rapport) .

(2) Les discours prononcés lors de l'inauguration d'un projet par exemple, ou lors d'une visite officielle, évoquent constamment les liens historiques entre les deux pays . Il s'agit plutôt d'une tactique diplomatique que d'une réalité historique .

Non plus, les considérations stratégiques ne semblent pas avoir déterminé la pénétration allemande au Burundi .
Dans un cadre plus général Goran OHLIN affirme que pour la coopération allemande, les considérations stratégiques et le souci de sécurité n'ont pesé que trop peu (1) .
D'autres auteurs comme MILTON C. ont fait remarquer que dans la pratique, la R.F.A. n'a pas de programme important d'aide militaire ni au Burundi ni ailleurs (2) .

Un type de mobiles est plus acceptable : les intérêts commerciaux . Ici, nous rejoignons Paul MASSON lorsqu'il dit que l'aide de la R.F.A. constitue l'essence de "l'aide commerciale(3)". Alors, pour avoir particulièrement retenu les motifs commerciaux, nous pensons que la présence allemande au Burundi s'est caractérisée par une pénétration active (4) .
En effet, lorsqu'on observe la plupart des interventions allemandes dans ce pays, on constate qu'elles ont été (du moins pour la période qui nous intéresse) confiées à des maisons privées .
Et, ces dernières ont agi par le truchement du gouvernement allemand, dans le but de s'assurer des marchés .

De la sorte, la R.F.A. a appliqué au Burundi sa politique générale de cooperation, telle que Paul MASSON la décrit .

> "L'aide allemande à l'étranger s'organise selon deux voies parallèles et nettement séparées :
> Une assistance technique où l'initiative privée tient une place très importante et que l'Etat coordonne autant que possible en même temps qu'il la dote financièrement ;
> Une politique de débouchés essentiellement pratiquée par le secteur privé vis-à-vis duquel le gouvernement multiplie les mesures de faveurs fiscales, les garanties et le crédit(5)" .

(1) OHLIN, (G.), Réévolution des politiques d'aide à l'étranger, Paris, 1966, p. 41 .
(2) CHARLTON, (M.) op. cit., p. 70 .
(3) MASSON, (P.), op. cit., p. 109 .
(4) Telle que définie par J.B. DUROSELLE, la pénétration active est celle dont l'objectif premier est de chercher des intérêts économiques et commerciaux .
(5) MASSON, (P.), op. cit., p. 126 .

Sur le plan quantitatif, jusqu'en 1976 le commerce de la R.F.A. avec le Burundi aura été en grande corrélation avec le programme d'aide appliqué à ce dernier (1) .

Enfin, la coopération allemande au Burundi a parfois présenté un caractère plus ou moins altruiste .
La position du Burundi parmi les pays les moins développés semble avoir motivé certaines actions (2) .
Cela est d'autant plus concevable que pour l'exercice 1975-1976, la R.F.A. a assisté vingt-un pays sur les vingt-cinq les plus démunis du monde (3) .

2. Principales réalisations de la République Fédérale d'Allemagne.

Nous avons déjà vu que la coopération burundo-allemande était particulièrement technique .
Les premières interventions de la R.F.A. (outre les trois ambulances offertes à l'occasion de l'indépendance) ont été orientées vers l'agriculture et l'infrastructure .
Entre 1965 et 1969, les deux secteurs ont respectivement reçu 33,1% et 56,3%

Dans le domaine agricole, le projet vétérinaire relatif à l'établissement d'un laboratoire a été le plus important .
Commencé en Mars 1966, deux ans plus tard, ce projet avait coûté environ 41,6 millions de F.BU (4) .
Les deux objectifs visés par le projet étaient :
la fabrication de vaccins contre les maladies charbonneuses des bovins, et une campagne annuelle de vaccination, plus des travaux de diagnostic .

(1) Ministère du commerce et de l'industrie : Listings annuels du commerce extérieur par pays (les listings de la B.R.B. contiennent la même chose) .

(2) Selon l'O.C.D.E., la moyenne des années 1972-1974 place le Burundi au 9è rang sur la liste des pays les moins développés d'Afrique bénéficiant de l'aide du Comité d'aide au développement (C.A.D.) .

(3) O.C.D.E., Coopération pour le développement, Examen 1976, Paris, p. 240 .

(4) REUSS, (C.), op. cit., p. 29 .

En matière d'infrastructure, les projets allemands des années soixante étaient consacrés à l'amélioration du système postal et à l'entretien des routes .
Pour ce dernier cas, la R.F.A. a créé une brigade routière fonctionnelle depuis 1966 et bénéficiant d'experts allemands et d'un certain équipement .
L'Accord fondamental qui a généralisé l'action allemande à l'infrastructure date du 10 Juillet 1968 .
Depuis 1968, la R.F.A. s'est occupée de la formation du personnel, de la fourniture et de la maintenance du matériel pour l'entretien du réseau routier .
Dans le souci de rationaliser les aides qu'il recevait dans ce secteur, le Burundi a demandé à la partie allemande d'intégrer ses interventions dans le projet routier de la Banque mondiale (B.I.R.D.) . Et la R.F.A. a accepté .
Soulignons que la R.F.A. n'a pas pas fait que des réalisations pratiques . Elle est intervenue dans des études de factibilité de l'asphaltage de la route Gitega-Gihofi .
Tel que prévu, cette route devait être asphaltée conjointement par la R.F.A., le Burundi et les Emirats du Golfe persique .
Et la participation de la R.F.A. a été estimée à quelques 40 millions de Deutch Mark (1).....

L'analyse du tableau n° VIII page 80 révèle qu'entre 1965 et 1976 l'infrastructure a reçu 60,4% des assistances techniques allemandes au Burundi .
L'importance de ce pourcentage s'explique par la participation de la R.F.A. à la REGIDESO .
Depuis 1971, la REGIDESO a bénéficié d'experts allemands .
Puis la R.F.A. a plusiers fois aacompli des missions de planification relative à l'extension du réseau de distribution d'eau et d'électricité .
Certes, des compagnies privées d'Allemagne trouvent leur compte dans le marché que constitue la REGIDESO et dont elles détiennent le monopole .
A ce propos, le bureau technique d'études de la présidence devait dire (en 1976) que l'Allemagne est venue occuper une position prédominante dans le secteur de distribution de l'eau et d'électricité (2) .

(1) Van ESPEN, (Ph.), op. cit. p. 156 .

(2) B.T.E., Rapport sur l'aide extérieure, Bujumbura, 1976, p. 71 .

Concernant la distribution de l'eau, environ cinq projets étaient en cours de réalisation au début de 1976, ou prévus .

Il s'agit de :

- La réparation de la prise d'eau du lac Tanganyika ,
- l'amélioration du réseau de distribution d'eau dans les faubourgs de la capitale (avec cofinancement R.F.A.-Banque africaine de développement B.A.D.) ,
- La réfection du réseau de distribution dans les huit centres provinciaux (remise en état des adductions endommagées) ,
- Le renforcement du système d'approvisionnement en eau à Gitega ,
- Le projet pour une nouvelle prise d'eau dans le lac Tanganyika, afin d'augmenter la quantité de moins en moins suffisante pour une population sans cesse croissante ,

Concernant l'électricité, trois priorités ont été retenues, à savoir :

- l'amélioration du réseau de distribution à Bujumbura,
- la construction d'une centrale hydro-électrique sur la Ruvyironza pour l'alimentation de Gitega ,
- la construction de micro-centrales pour l'alimentation en électricité de 10 centres de l'intérieur (1) .

Finalement, vu toutes ces réalisations, nous pouvons dire qu'un projet d'infrastructure a toujours débouché sur un autre .

En plus de l'infrastructure la R.F.A . s'est intéressée à d'autres domaines . De par le tableau nº VIII on constate que le secteur industriel a été littéralement oublié par la coopération allemande .

Les 0,7% du total y affectés entre 1965 et 1976 sont trop insignifiants .

La seule convention relative à l'industrie a été signée le 23/12/1965 pour créer la société "Industries textiles du Burundi" ou BURUTEX . Les objectifs assigné à la société étaient la valorisation de la culture cotonnière et la substitution des tissus locaux à ceux importés . La R.F.A. a alors débloqué 109,4 millions de F.BU . Cette dernière a à son tour passé la somme à la Banque du royaume du Burundi .

(1) Assistance technique allemande (A.T.A.), L'action allemande au Burundi (version française), Bujumbura, 1978, p. 7 .

Malgré l'opportunité du projet et la rapidité avec laquelle la R.F.A. est intervenue, BURUTEX a été une aventure malheureuse .
L'échec de l'usine tel qu'il a été évoqué par la partie allemande aurait résulté du fait que le Burundi n'a pas honoré ses obligations y afférentes . La contrepartie qui lui revenait n'a pas été donnée . Alors la R.F.A. n'a pas voulu s'engager seule .
Du reste, nous pensons que le climat politique des années 1965 at 1966, ne permettait pas aux gouvernements burundais d'honorer tous leurs engagements sans faute .
Nous y reviendrons au dernier chapitre .

Soulignons que l'échec de l'usine BURUTEX peut expliquer certaines situations où la R.F.A. aurait hésité à accorder une aide au Burundi .
Entre autres raisons avancées pour expliquer la différence constatée entre les parts de l'aide allemande par habitant (0,40 dollars des U.S.A. au Burundi et 0,78 ailleurs), CHARLTON a présenté deux qui nous semblent valables .
Il s'agit de la vive contrariété des Allemands en ce qui concerne l'aventure BURUTEX, puis de l'incertitude provenant des relations internes et extérieures instables de la période 1972-1973 (1) .

Si tel est le cas, le projet BURUTEX a été un handicap sérieux au lieu de promouvoir l'action allemande dans le domaine industriel .
Aujourd'hui, les bâtiments qui devaient abriter l'usine sont habités par la Compagnie militaire de défense contre avion (D.C.A.).

Le secteur financier a aussi fait objet de la coopération germano-burundaise .
Entre 1965 et 1976, trois accords financiers ont été signés .
Et comme nous l'avons vu pour le cas de BURUTEX, la R.F.A. a souvent préféré passer par les banques locales de développement .

(1) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 71 .

C'est notamment l'exemple des interventions des sociétés D.G.W.Z. et KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU (K.W.) par le biais de la B.N.D.E. (1) .
Dans le chef des autorités allemandes, les institutions bancaires locales telles que la B.N.D.E. sont mieux placées que les administrations pour séléctionner les projets et effectuer les études requises en vue d'une meilleure coopération (2) .

Un second accord d'aide financière venu compléter celui du 21 Novembre 1968, a été signé le 30 Janvier 1973 (3) .
Son objet était de faciliter la participation de la K.W. à la B.N.D.E.
Et grâce au prêt reçu de la K.W., la B.N.D.E. a pu financer un certain nombre de petites et moyennes entreprises agricoles, artisanales et industrielles (4) .

Enfin un troisième accord d'aide financière est signé le 1er Septembre 1975 et ratifié par le décret présidentiel nº100/74 bis du 28 Mai 1976 .
L'accord donnait au gouvernement burundais(ou à d'autres emprunteurs choisis en commun par les deux parties) les possibilités de contracter auprès de la K.W. un emprunt de trois millions de Deutsche Mark (D.M.) .
Souligons que ce financement a finalement servi dans la rénovation et l'agrandissement du réseau de distribution d'électricité à Bujumbura .

Un autre secteur auquel la R.F.A. a eu le mérite de participer, plus que d'autres partenaires, a été celui de la planification .
En particulier, depuis 1972, la R.F.A. y est intervenue techniquement et financièrement . C'est pourquoi le service national de planification comprend des unités allemandes, dont le concours a permis la mise à jour des deux plans quinquennaux 1973-1977 et 1978-1982 .

(1) D.G.W.Z. = Deutsche Gesellschaft für Wirtschaftliche Zusammenarbeit de Cologne .
K.W. = Kreditanstalt für Wiederaufbau .
Nous adoptons ces sigles pour une raison pratique .

(2) MASSON,(P.), op. cit., p. 118 .

(3) Accords d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A., Bujumbura,21 Novembre 1968 et du 30 Janvier 1973 , (M.R.E.C.).

(4) Le prêt était de 75 000 [illegible]

Au tableau VIII de la page 80 la planification occupe la seconde place après l'infrastructure, avec 21,2% des aides accordées entre 1965 et 1976 .
Il est important de noter que l'accord relatif à la mission de planification, initialement conclu pour trois ans, a été modifié sur demande de la partie burundaise pour que les experts restent encore longtemps .
Aussi, faut-il le souligner, nonobstant les défauts reconnus aux deux plans élaborés par la mission allemande, ils ont quand-même proposé une certaine stratégie de développement .
Ici alors, nous rejetons catégoriquement l'avis de Van ESPEN lorsqu'il affirme sans réserve, que le second plan de développement (c'est-à-dire celui de 1973-1977) a été absolument inutile (1) .

Quant aux domaines tels que l'éducation et la santé la part de la R.F.A. a été très négligeable .
Le bureau des bourses d'études et de stages affirme que la R.F.A. a fourni peu de bourses aux candidats burundais .
Le record annuel aurait été de 13 bourses en 1965 (contre 107 offertes par la Belgique) (2).
La faiblesse de l'aide allemande à l'éducation s'explique peut-être par le problème de langue . Mais aussi par la prépondérance des français et des belges dans ce secteur .
Soulignons que tout au cours de la période envisagée, la R.F.A. n'a construit aucune école au Burundi .

Bref, à travers ce tableau sommaire, on aura constaté un certain déséquilibre au niveau de la répartition sectorielle des aides allemandes .
Entre 1965 et 1976, 81% du total ont été affectés à l'infrastructure et à la planification .
C'est-à-dire donc que la R.F.A. a beaucoup concentré ses apports dans les deux secteurs .
On peut même croire que la R.F.A. aurait évité une diversification excessive, afin de ne pas diluer ses efforts .

(1) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 155 .
(2) REUSS, (C.), op. cit., p. 30 .

D. La coopération américaine .

A la XVè Session de l'O.N.U., en Avril 1961, les U.S.A. votèrent une Résolution condamnant la Belgique, pour n'avoir pas respecté ses engagements relatifs au statut de tutelle (1) .
Cette action diplomatique, petite en elle-même, était en quelque sorte une manifestation du soutien à la cause du Burundi .
Dès lors, on comprend la rapidité avec laquelle les U.S.A. ont commencé à aider ce pays, dès 1962 .

Cependant, jusqu'en 1976, aucun accord officiel d'aide ne liait les U.S.A. avec le Burundi .
C'est d'ailleurs ce qui explique la faiblesse de la valeur des apports américains par rapport à celle de ceux des trois autres partenaires .
Les aides alimentaires enregistrées dans les années soixante ont été plutôt spontanées et conjoncturelles .

Au premier chapitre, nous avons suffisamment parlé des mobiles de pénétration américaine au Burundi . Des mobiles particulièrement stratégiques et idéologiques .
A présent, il importe de savoir que pour des actions comme la fourniture de nourriture en période de crise, ont été quand-même motivées par des mobiles humanitaires, doublés de la recherche du prestige mondial .

Nous croyons que les deux facteurs ont été inséparables .
Et si le premier est plus évident, le second l'est encore plus .
Les engagements entrepris par les U.S.A. à la conférence mondiale alimentaire de 1974 le démontrent assez clairement .
Depuis longtemps, l'aide alimentaire est pour les U.S.A. un devoir moral .
C'est pourquoi, pour le Burundi, l'aide alimentaire en provenance des U.S.A., n'a été qu'une forme d'intégration ou d'adaptation à une nouvelle perspective politique de ces derniers vis-à-vis de l'Afrique .

(1) Entre autres souhaits, la résolution envisageait un meilleur avenir pour le Rwanda-Urundi, qui devait être assuré par l'accession à l'indépendance sous forme d'un Etat uni .

Jusqu'en 1976, les apports de la coopération américaine auront connu cinq phases distinctes .
Tout d'abord, la période de 1962 à 1965 relativement plus féconde que les autres .
Le rapport du Bureau technique d'études de 1976, affirme que l'aide américaine des années 1962-1965 "a atteint très rapidement des proportions appréciables, avec une moyenne de 1,675 millions de dollars" (1) .
Notons cependant que 1,45 millions de dollars soit 86,56% de l'aide en question ont consisté en aide alimentaire .
D'autres apports se sont intéressés à la gendarmerie nationale, à l'éducation, à la santé publique, à l'infrastructure routière, mais à des proportions vraiment insignifiantes .
Voilà une diversification d'actions américaines que l'on ne verra plus jamais jusqu'en 1975 .

Au sujet de la gendarmerie nationale, un accord conclu le 29 Juin 1964 donnait à l'agence américaine pour le développement international (U.S. A.I.D.) les possibilités de lui fournir du matériel et du personnel technique .
C'est ainsi qu'elle a pu avoir une quinzaine de voitures de police, du matériel de radio-communication et des pièces de rechange .

Quant à l'infrastructure routière, l'accord y relatif a été signé en Octobre 1964 . Et comme actions concrètes nous n'avons retenu que la mise en place de deux petites brigades chargées d'entretenir et de réparer les routes usées, ainsi que l'envoi de quelques stagiaires Barundi à Lomé (2) .

Dans le domaine de l'éducation, outre les bourses de stage (dont celles accordées aux 5 membres du gouvernement et celles mises à la disposition de 9 techniciens en formation au Togo), les U.S.A. ont fourni quelques bourses d'études universitaires .
Entre 1962 et 1966, ils auraient octroyé 9 bourses couvrant le cycle complet des études supérieures dans des universités américaines .

(1) B.T.E., Rapport sur l'aide au Burundi, Bujumbura, 1976, p.82 .
(2) C'est à Lomé que se trouvait le centre régional de formation pour équipement lourd (C.R.F.E.L.) .

Ensuite, avec la création de l'Université officielle de Bujumbura (U.O.B.) en 1964, les U.S.A. ont fourni annuellement vingt bourses sur place . Ce qui en 1966 faisait un total de 60 bourses accordées aux étudiants de l'U.O.B.
Alors, mine de rien, pendant cette période 1965-1966, les U.S.A. ont occupé la 3è place après le F.E.D. et la Belgique (1) .

Comme annoncé plus haut, jusqu'en 1966, la diversité des aides américaines s'étendait jusqu'à la santé .
Mais peu d'importance avait été attachée à ce domaine .
Aucune école médicale, aucun hôpital n'ont été construits grâce aux apports américains .

Par ailleurs les U.S.A. se sont peu intéressés aux grands projets de développement . Ils se sont contenté des tout petits tels que la commercialisation de légumes, du lait, des produits laitiers et du riz . Ces petits projets étaient connus sous le nom de "projets self-help", c'est-à-dire projets d'auto-assistance .

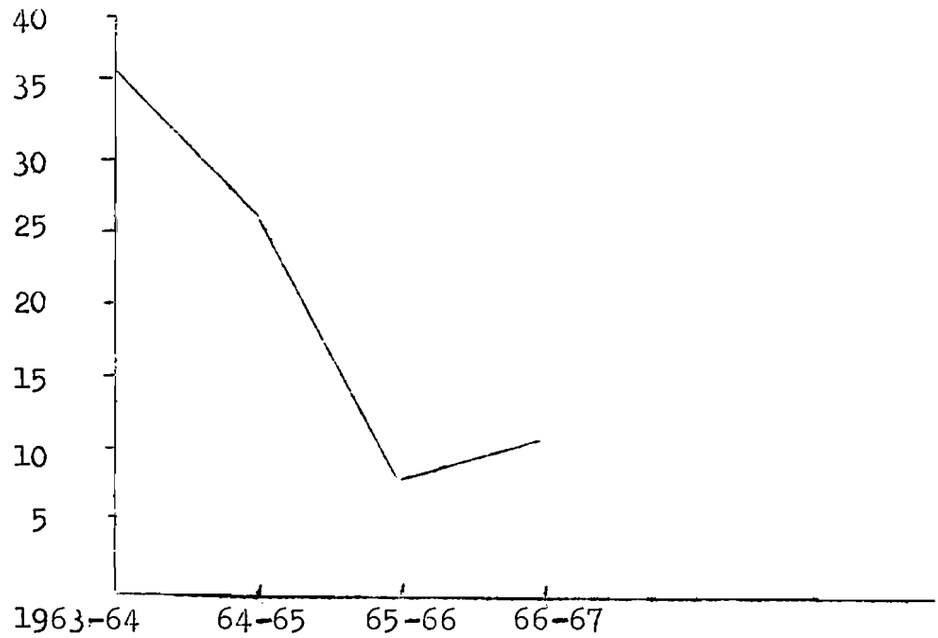
Tableau nº IX . L'aide américaine par année fiscale (en milliers de dollars) 1963-1967 .

D O M A I N E S	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1963-67
Aide alimentaire	518	5	8	-	531
Gendarmerie nationale	83	3	1	-	87
Entretien routier	4	325	72	72	473
Fonction publique	72	13	6	-	91
Bourses d'études supér.	39	-	-	24	63
Projets d'auto-assist.	-	31	-	25	56
T O T A L	716	377	87	121	1 301
Equivalent en millions de F.BU	35,8	26,0	7,6	10,6	80

Source : REUSS, (C.), op. cit., p. 39 .

(1) NKANGURA, (N.), op. cit., p. 68, tableau XII .

Evolution de l'aide américaine au Burundi
de 1963 à 1967 (d'après le tableau IX) .



A partir du tableau IX et du graphique ci-dessus, on constate facilement une diminution progressive de l'aide américaine. Cela s'explique d'abord par la chute de l'aide alimentaire dont la valeur est passée de 25,9 millions de F.BU à 3,4475 millions entre 1963 et 1965 .
Ensuite la rupture des relations diplomatiques entre les U.S.A. et le Burundi en 1965 aurait été une des raisons de la diminution . Signalons que la rupture faisait suite à l'expulsion de quatre diplomates américains .
C'est ce contexte de malentendu, qui nous a amené à qualifier la période 1965-1968, de période de crise, en ce qui concerne l'aide américaine au Burundi .

Comme déjà annoncé, le second âge de la coopération burundo-américaine 1965-1968 s'est caractérisé par un certain désintéressement .
L'assistance bilatérale américaine est tombée à un niveau de 125 000 dollars pour 1966-1969 .

Il est alors évident que comparativement aux années antérieures à 1966, cette période a été relativement pauvre .
Effectivement, entre 1963 et 1965, la moyenne annuelle était de plus de 364 000 dollars, soit environ trois fois la moyenne de 1966-1969 .

Les relations américano-burundaises se sont normalisées à partir de 1968, avec l'affectation au Burundi d'un nouvel ambassadeur .
Ainsi, entre 1969 et 1971, les interventions ont été plus ou moins régulières .
Sans avoir l'ampleur de la période 1962-1965, le volume des apports américains durant les trois années ont connu un certain accroissement . Par exemple, ils sont passés d'une valeur de 0,1 millions de dollars en 1968 à 1,6 millions en 1970 (1) .
Et la tendance ascendante de l'aide américaine est allée jusqu'à la veille des événements de 1972 .

Selon les statistiques de l'ambassade américaine à Bujumbura, les interventions de 1972 à 1974 sont retombées au niveau des années 1966-1968 . C'était la quatrième phase .
Cependant, il faut savoir que la brusque diminution à laquelle l'on a assisté suite aux événement de 1972 revêt un caractère particulier .

> "Les événements de 1972 ont conduit à une nouvelle période de relations froides entre les deux pays : en fait, par ordre présidentiel, les U.S.A. ont adopté en 1973 une politique de relations 'minimales'...(2)" .

L'observation met en évidence les raisons de la chute de l'aide américaine jusqu'en 1974 .
Remarquons qu'en ce qui concerne la contribution réelle au développement, la chute a été beaucoup plus que ce que les chiffres absolus peuvent exprimer .

Le 5è âge de la coopération américano-burundaise commence théoriquement en Janvier 1974 .
C'est à cette date que le Président américain entreprit de mettre fin à la politique de relations minimales déciée en 1973 .

(1)CHARLTON, (M.), op. cit., p. 83 .
(2)B.T.E., Rapport sur l'aide, Bujumbura, 1976, p. 82 .

Alors la période de 1974 à 1976 a été caractérisée par un certain réchauffement des relations .
L'une des actions concrètes entreprise par les U.S.A. dans ce contexte nouveau, a été le financement d'une unité de congélation pour l'abattoir moderne de Bujumbura .

En guise de conclusion, nous dirions que malgré les énormes possibilités dont disposaient les U.S.A. pour aider le Burundi, malgré l'importance stratégique que ce dernier présentait aux yeux des U.S.A., les apports américains n'ont pas été tellement importants .
On peut bien le remarquer sur le tableau de la page suivante et sur le graphique y relatif .

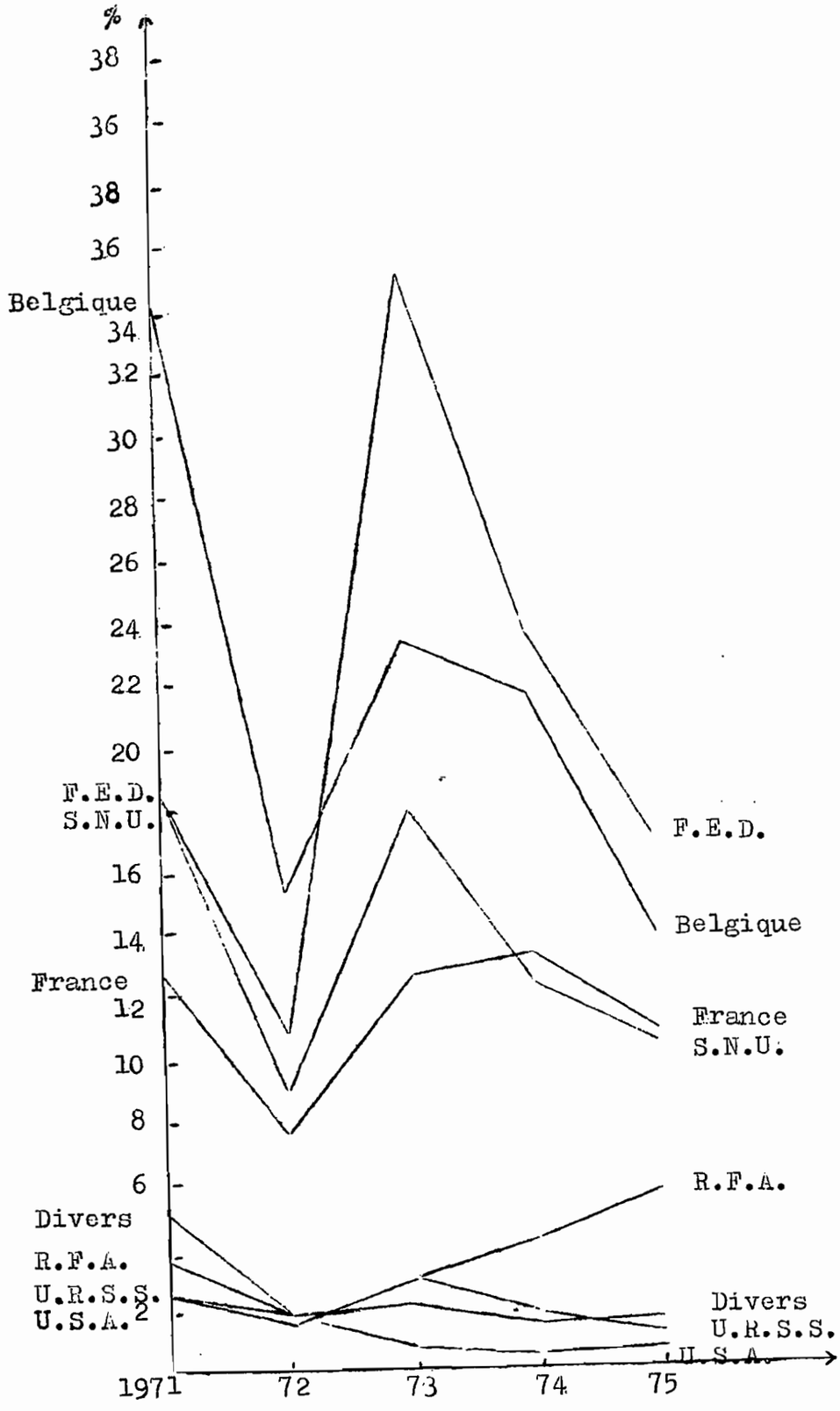
TABLEAU n° X .

TOTAL DES RESSOURCES D'AIDE AU BURUNDI
EN F.BU PAR DONNEUR .

DONNEURS	1965-1969	%	1971	%	1972	%	1973	%	1974	%	1975	%
F.E.D.	6 251 000	10,9	3 570 789	18,7	4 490 083	10,9	9 683 984	35,4	8 940 452	23,7	9 788 104	17,2
S.N.U.	11 934 000	20,7	3 574 477	18,7	3 806 204	9,2	4 435 722	18,1	4 741 974	12,6	6 049 873	10,6
BELGIQUE	28 439 000	49,4	6 632 133	34,7	6 352 133	15,4	5 784 729	23,6	8 243 838	21,8	8 006 893	14,1
FRANCE	6 846 000	11,9	3 182 313	12,9	3 182 313	7,7	3 113 957	12,7	5 043 356	13,4	6 203 385	10,9
R.F.A.	1 512 000	2,6	723 675	3,8	723 675	1,8	723 675	2,9	1 579 300	4,2	3 300 800	5,8
U.R.S.S.	-	-	489 086	2,6	680 400	1,6	704 400	2,9	684 000	1,8	668 400	1,2
SUISSE	1 138 000	2,0	135 036	0,7	319 010	0,8	341 145	1,4	456 175	1,2	425 000	0,7
U.S.A.	-	-	500 000	2,6	743 270	1,8	200 000	0,8	200 000	0,5	354 500	0,6
DIVERS	-	-	1 039 280	5,4	767 291	1,9	518 902	2,1	609 898	1,6	905 805	1,6

Source : MATON, (J.), et al., Rapport de la mission d'évaluation et de programmation de la coopération au développement de la Belgique au Burundi, Bujumbura, 1970, p. 107 .
Ambassade de Belgique .

Graphique comparatif des ressources d'aide par donateur entre 1971 et 1975 (en %) .



Source : Tableau X .

Avant de clôturer ce chapitre, une vue globale et comparative est nécessaire .
On aura constaté deux choses : à savoir le changement des positions relatives aux différents partenaires, puis la tendance vers une division du travail ou une spécialisation parmi les donateurs .

D'une part, tout au cours de la période envisagée, l'augmentation de l'aide américaine, a été accompagnée par des changements significatifs de l'importance relative à chaque donateur (cfr. tableau .X et graphique ci-dessus) .
D'autre part, les palmarès respectifs des interventions des différents partenaires du Burundi, font ressortir une certaine spécialisation sectorielle . Cette situation est plus claire sur le tableau suivant .

Tableau XI . La fréquence des interventions dans les différents secteurs et par donateur .

DOMAINES	F.E.D.	P.N.U.D.	BELGIQUE	FRANCE	RFA	BIRD
Agriculture	x	x	x			x
Education	x	x	x	x	x	
Adm. & Plan.		x	x	x	x	
Santé publique			x	x		
Industrie		x	x			
Infrastructure	x	x	x	x	x	x

Source : Les différentes interventions contenues dans le chapitre avec d'autres dont nous allons parler au chapitre suivant .

A notre avis cette spécialisation résulte de l'interaction entre les intérêts et l'expertise de chaque donateur et les besoins exprimés par le gouvernement du Burundi .
Citons entre autres exemples, la concentration des aides allemandes dans les domaines de l'eau et de l'électricité .
Egalement, certains secteurs tels que l'éducation, l'administration et l'infrastructure ont bénéficié des aides en provenance de tous les partenaires .
Nous y reviendrons plus en détail au quatrième chapitre avec la répartition sectorielle des apports de la coopération .
Comme il ressort des 2 tableaux précédents, le Burundi n'a pas bénéficié que de la coopération bilatérale . Le F.E.D., le système des Nations Unies, la Banque mondiale, etc ... sont intervenus dans le cadre de la coopération multilatérale qui fait l'objet du prochain chapitre .

CHAPITRE III . LA COOPERATION MULTILATERALE .

A. Le Fonds européen de développement (F.E.D.) .

1. Evolution de la coopération F.E.D. 1958-1976 .

Le programme du F.E.D. au Burundi est antérieur à l'indépendance . Il s'est progressivement développé et a pris une plus grande ampleur à partir de 1962 . Aujourd'hui le F.E.D. peut être considéré comme le plus grand bailleur de fonds au Burundi . Et au niveau de l'augmentation du volume de ses apports, elle a été d'une moyenne de 35 % par an entre 1963 et 1975 (1) .

Jusqu'en 1976, le Burundi aura bénéficié des trois F.E.D. (1976 faisant partie du programme F.E.D. IV de 1976-1980) .
Les actions du premier F.E.D. au Burundi s'inscrivent dans le cadre du Traité de Rome de 1957 instituant la Communauté économique européenne entre les six pays membres originels(2). Rappelons que dès le départ, les programmes F.E.D. étaient conçus en vue de contribuer au développement des pays et territoires d'outre-mer encore dépendants et ayant des relations particulières avec l'un ou l'autre membre de la Communauté .
Le Burundi a donc bénéficié du F.E.D. I en qualité de territoire sous l'administration belge .

L'étude des possibilités de développement (du Rwanda et du Burundi) effectuée en 1960, fait partie des premières interventions du F.E.D. dans ce pays . D'autres actions étaient essentiellement axées sur l'amélioration du réseau routier .
Le tableau suivant nous informe assez largement sur la répartition sectorielle des financements du F.E.D. jusqu'-en 1975 .

(1) CHARLTON,(M.), op. cit.,p. 44 .
(2) Ces six pays sont la R.F.A., la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas .

Au premier F.E.D., la production agricole a pris 53% du total, l'infrastructure 27%, les autres secteurs se partageant le reste . Dans ce même programme, le Burundi a bénéficié du sixième du quota global accordé à l'Afrique belge, soit cinq millions d'unités de compte sur trente millions .
Mais, malgré tout, au cours du premier F.E.D. 1958-1963, le Burundi n'a pas figuré parmi les bénéficiaires privilégiés .
Cela est d'autant plus vrai que le total des engagements du F.E.D. I n'a jamais dépassé 1% du total injecté dans les Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) .
Et selon l'O.C.D.E. la moyenne annuelle des dépenses F.E.D. au Burundi durant les cinq ans aurait été de 1,47 dollars par habitant contre 9,9 observés ailleurs (1) .

La remise en cause de cette situation d'inégalité a à partir du second cycle de programmation (1964-1969), été l'origine de la croissance rapide enregistrée entre 1963 et 1975.

Dès le second F.E.D., programmé sur le quinquennat de 1964 à 1969, le Burundi a pu bénéficier de 3,2% du total des aides . Comparé à celles du 1er, les interventions du second F.E.D. ont connu un accroissement de 2,2% .
Remarquons que si un tel accroissement était exprimé en valeur absolue, la difference serait encore plus sensible .
Et au second F.E.D. la part revenant à chaque habitant a été portée à 6,38 dollars (2) .

En plus de son importance chiffrée, le second F.E.D. a eu le mérite d'être un "fonds ouvert" . C'est-à-dire que pour le cas du Burundi, le montant de l'aide n'a pas été fixé au départ . Il a subi une série de modifications en fonction des projets introduits par le gouvernement et approuvés par la Communauté économique européenne .
Par ailleurs, le second F.E.D. s'est plus que le 1er intéressé à la diversification de l'économie nationale .
Nous y reviendrons en parlant de la théiculture .

(1) O.C.D.E. : (Organisation pour la coopération et le développement économique), Rapport de 1971 , Paris, pp. 73 - 79

(2) - NKANGURA, (N.), op. cit., p. 44 .
- CHARLTON, (M.), op. cit., p. 11 .

L'importance croissante du F.E.D. II au Burundi (cfr. tableau n° XII page 104) peut s'expliquer par l'évolution des relations bilatérales entre ce pays et ceux de la C.E.E. En effet, les accords de coopération signés en 1963, 1964 et 1965 entre le Burundi d'une part, la Belgique, la France et la R.F.A. d'autre part, ont considérablement influencé l'aide du F.E.D. à notre pays .
L'on se souviendra que lors de la conclusion desdits accords chaque puissance s'engageait à promouvoir le développement socio-économique du Burundi, tant par ses contributions matérielles directes que par le jeu d'influence dont elle serait capable .
Sans doute les trois pays ont-ils joué un rôle important dans l'augmentation de l'enveloppe que le Burundi a reçue du F.E.D. II .

Quant au troisième F.E.D.(1970-1975), ses engagements ont atteint 4% du total alloué aux E.A.M.A.
Et durant la même période, sur une population estimée à 3,9 millions, la moyenne par tête d'habitant aurait été de 8,59 dollars (1) .
Parmi les facteurs qui ont favorisé l'augmentation, notons la mise en place d'un organe de planification et de coordination des aides .
Ici nous faisons allusion au Bureau technique d'études (B.T.E.) créé en 1972 et à l'équipe qui a élaboré le premier plan quinquennal de développement .

A notre avis, il est concevable que des ressortissants de la C.E.E., affectés au service du plan, aient eu une certaine influence sur les engagements du F.E.D. dans le pays . Après avoir proposé un plan, les techniciens auraient certainement suggéré quelque manière d'intervenir soit à la Communauté, soit à leur gouvernement respectif .
Par conséquent, le Fonds aurait suivi, pour l'une ou l'autre action, les instructions des experts bilatéraux .

(1) Délégation de la Commission des communautés européennes à Bujumbura, Rapport 1976, Bujumbura, p. 7 .

Il semble d'ailleurs que pour la période 1970-1975, les contributions annuelles de chacun des trois pays de la C.E.E. précédemment évoqués au F.E.D. ont été en corrélation avec les engagements bilatéraux .
Or, au second chapitre, nous avons pu remarquer la tendance nettement croissante de ces derniers .

Enfin, le problème de planification qui, à certains égards, avait handicapé les engagements du second F.E.D. a été relativement moins embêtant au cours du 3è F.E.D. Sur ce point, le Bureau technique d'études précise :

> "L'obstacle majeur ayant entravé l'octroi au Burundi d'une plus grande portion des fonds du 2è F.E.D. semble avoir été l'incapacité due à un manque d'expérience de l'administration du Burundi de préparer un nombre suffisant de proposition de projets valables et bien étudiés .
> Une légère amélioration dans cet état de choses a eu lieu durant le troisième cycle de programmation du F.E.D. 1970-1975 ... (1)" .

2. Réalisations des programmes F.E.D. au Burundi .

Tout au cours de la période envisagée, les interventions du Fonds ont couvert des domaines aussi variés que l'agriculture, l'industrie, l'infrastructure, l'éducation, la santé et l'assistance technique diverse . Les tableaux XII et XV nous en font une idée .

Tableau nº XII . Répartition des investissements par secteur en % .

SECTEURS	F.E.D. I 1958-63	F.E.D. II 1964-69	F.E.D. III 1970-75
Développement de la production	53	57,1	53,8
Infrastructure	27	17,6	29,4
Développement social	10	9,5	5,5
Divers	10	15,8	10,3

Source : NKINGURA, (N.), op. cit., p. 44

(1) B.T.E., op. cit., p. 11 et p. 17 .

De par le tableau précédent, la moitié des engagements, voire même plus, ont été affectés à l'agriculture .
En terme de pourcentage, sur les 17 ans, 54,6% du total ont été consacrés à ce secteur .
On peut donc dire que l'agriculture a reçu le privilège du F.E.D.

Mis à part le projet de remise en valeur de l'Imbo, les actions du Fonds en matière agricole ont consisté dans la théiculture .
La prépondérance de l'action du F.E.D. dans la théiculture s'inscrit dans le cadre des conclusions de l'Etude globale de développement du Rwanda et du Burundi de 1960 .
Le rapport de l'étude sorti en 1961 prévoyait une production de 25 000 tonnes de thé en 1975 pour les deux pays .
Rappelons qu'entre autres objectifs, la théiculture devait compenser la vulnérabilité de l'économie du pays due aux fluctuations du cours du café sur les marchés mondiaux .

> "L'introduction de la culture du thé au Burundi vise à l'accroissement du produit national brut commercialisé ainsi qu'à la diversification de la structure de l'agriculture du pays, jusqu'à présent trop fortement axée sur les produits vivriers et deux cultures de café et de coton (1)" .

Les grandes interventions du F.E.D. dans la théiculture, se situent particulièrement entre 1962 et 1972 . Les deux limites chronologiques coïncident respectivement avec la naissance du premier bloc de Teza et avec la prise en charge de l'Office du thé du Burundi (O.T.B.) par le Fonds .

A partir de 1973, on a assisté à des programmes d'extension et d'intensification .

(1) REUSS, (C.), op. cit., p. 18 .

Donc, dans le temps nous avons les phases suivantes :

- l'intégration de la théiculture dans le programme général du développement du Rwanda et du Burundi (Etude globale) de 1961 ,
- la naissance du premier bloc théier de Teza en 1962 ,
- l'étude des possibilités théicoles du Rwanda et du Burundi en 1963 ,
- le début du projet théicole de Rwegura en 1964 ,
- la prospection des terrains théicoles du Burundi et début du projet Tora en 1966 ,
- le programme général de développement de la culture du thé au Burundi en 1969 ,
- la création de l'Office du thé du Burundi (O.T.B.) en 1971 (1) ,
- la prise en charge de l'O.T.B. par le F.E.D. en 1972, pour des raisons de financement et d'encadrement technique,
- le programme d'extension de la théiculture des périmètres Ijenda (sur 1 000 ha), Banga (sur 150 ha), Rwegura (300 ha) et Remera (sur 500 ha) .

Ces exemples montrent qu'en 1976, la théiculture était en plein développement .
Le rapport du F.M.I. de 1973 présente l'évolution de la culture du thé comme suit :

Tableau nº XIII .

:	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Superficie en ha	310	530	671	887	1 137	1 319
Production en tonnes	-	13	67	92	147	322
Exportations en ."	-	-	71	98	135	279

Source : F.M.I., op. cit., p. 245 .

(1) L'O.T.B. créé en date du 30/7/1971 par décret présidentiel, a été conçu comme organisme d'encadrement, de contrôle et de supervision dans la promotion de la théiculture au Burundi . Il a la mission de guider toutes les entreprises théicoles publiques présentes et futures . Il s'occupe aussi des infrastructures sociales et routières en vue de faciliter la tâche des projets .

Pour compléter le tableau SEGAKARA R. donne les superficies de 1525,4 ha et de 1 812,4 ha de théiculture pour les années respectives 1975 et 1976 (1) .

Alors, si le Burundi peut se vanter d'avoir développé la culture du thé, les éloges doivent aller à la coopération du F.E.D.

A ce propos, Van ESPEN dit :

> "A l'exception des 500 ha de parcelles villageoises financées par la Belgique à Gisozi, le F.E.D. est l'unique source de financement pour le développement de la théiculture au Burundi (2)" .

Signalons que dans le but de poursuivre l'action entreprise dans les projets téicoles, une convention spéciale est intervenue le 26 Février 1972 .

Connue sous le numéro 1060/Bu, ladite convention visait notamment à couvrir certains dépassements sur les travaux exécutés et en cours .

Ainsi, grâce à cette politique, le F.E.D. a pu financer, à la fois pour Teza et Rwegura, des dépassements constatés lors de l'exécution en régie des travaux de préparation des terrains, de production de matériel végétal, etc ... (3)

Et durant la période 1973-1975, le F.E.D. a davantage renforcé la théiculture la faisant couvrir presque toute la région dorsale de la crête Zaïre-Nil entre Toba et Rwegura .

Enfin, par ses aides à la théiculture, le F.E.D. a pu doter le Burundi, de quelques infrastructures connexes telles que des routes d'évacuation de thé et de raccordement entre périmètres et lieux de vente, des installations hydro-électriques des reboisements, etc ...

(1) SEGAKARA, (R.), L'agriculture et le développement économique au Burundi, mémoire, U.B., F.S.E.A., Bujumbura, 1980, 103 pages .

(2) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 129 .

(3) Il y a dépassement lorsque, au stade de la passation d'un marché, d'un contrat ou lors de l'établissement d'un devis, le montant de ce marché (contrat ou devis) excède l'estimation de la partie correspondante du projet .

L'aménagement de l'Imbo centre est le second projet auquel le F.E.D. a consacré une aide importante . Contrairement à la théiculture, ce projet visait l'intensification et l'accroissement de la production des cultures déjà existantes dans le pays .
Il faut aussi savoir que le projet d'aménagement Imbo avait été analysé par l'Association européenne d'études pour le développement (A.E.S.E.D.) . Cela avait été fait dans le cadre de l'Etude globale de développement du Rwanda et du Burundi de 1961 .
Après plusieurs études de factibilité, l'accord de principe relatif au financement du projet Imbo centre (Basse Rusizi) fut signé en décembre 1966 . Il s'agissait particulièrement de l'instauration de la culture intensive par des techniques de drainage et d'irrigation, sur une superficie de 5 000 ha comprise entre les rivières Ninga et Mpanda .

L'essentiel de l'action du F.E.D. dans la zone consistait dans la restitution de cinq paysannats tout en respectant la priorité culturale accordée au coton . Elle devait aussi doter chaque village d'une infrastructure nécessaire : école primaire, infirmerie, adduction d'eau potable, logements pour enseignants, etc ...

Cependant, le nombre de familles prévu n'a jamais été atteint . En 1974 sur les 2 500 familles prévues, 2 037 étaient les seules déjà installées .
Quant à l'exploitation agricole proprement dite, la mise en valeur du périmètre devait permettre 1 000 ha de riziculture, quelques 1 000 ha de coton, et une bonne production d'arachides. Sur les 5 000 ha prévus, environ 3 500 devaient être irrigués . Mais jusqu'en 1975, seulement 2 670 ha avaient été aménagés par irrigation (1) .
Il est donc clair que sur le plan quantitatif, les prévisions n'ont pas été atteintes .

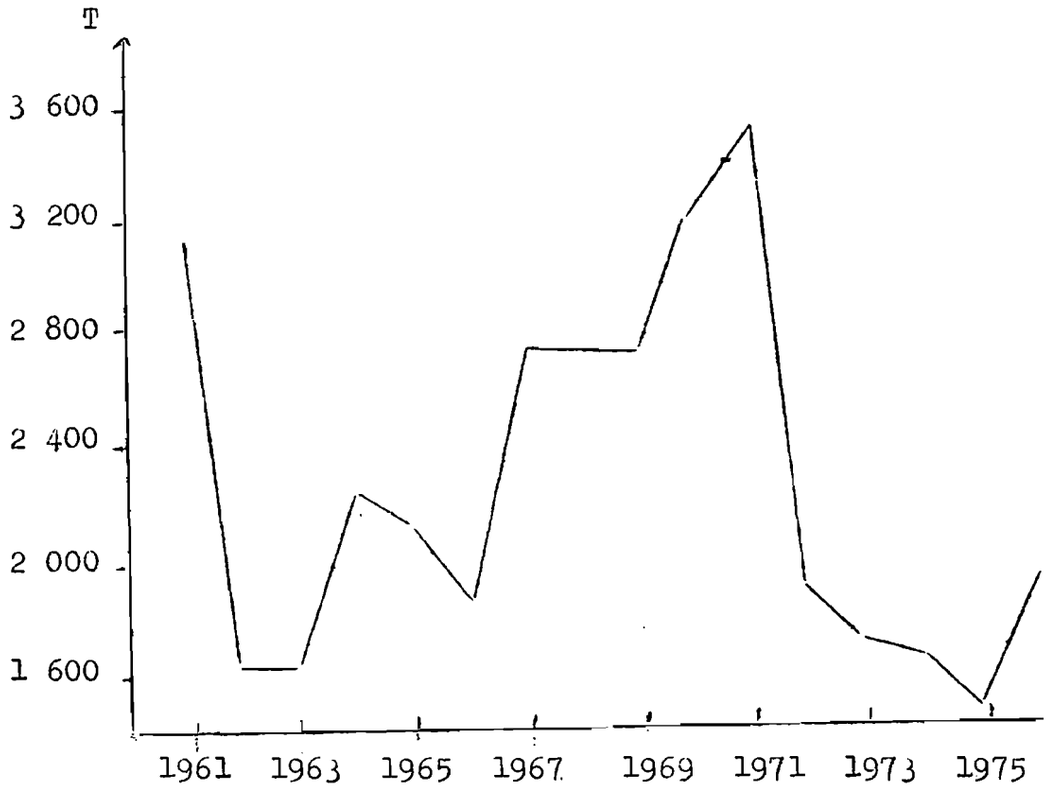
(1) Van ESPEN,(Ph.), op. cit., p. 134 .

La coopération F.E.D. a eu le mérite de doter la zone Imbo centre d'une certaine infrastructure hydraulique et routière . Il s'agit premièrement de l'ouvrage célèbre de prise d'eau sur la Mpanda . Ce dernier est doté de canaux principaux, secondaires et tertiaires sur plus de 320 km d'irrigation . Il s'agit également de l'ensemble des tronçons de routes et pistes, estimé à quelques 60 km . Ce réseau couvre la zone et la rattache à la ville de Bujumbura (1) .

Malgré toutes ces réalisations, les populations du périmètre n'ont pas été parfaitement satisfaites des apports du F.E.D. Comme principales raisons de cette situation, l'on a notamment évoqué : l'application de techniques trop sophistiquées par rapport à l'intérêt économique des cultures, à la mentalité des paysans, et aux possibilités de gestion de l'administration locale .
Les raisons nous semblent plausibles dans la mesure où jusqu'en août 1976, le projet avait déjà englouti environ 819 millions de F.Bu en terme courant . Et, les contraintes inhérentes aux techniques culturales imposées, ainsi que les conditions de vie difficiles, n'ont pas été compensées ni par les revenus, ni par les rendements .
L'analyse de la production du coton-fibre nous en convainc (cfr. graphique de la page suivante) .

(1) BUZINGO, (D.), Les projets du F.E.D. au Burundi et leurs effets, Mémoire, U.B., F.S.E.A., Bujumbura, 1977, pp. 21-22 .

Alors que la production du coton avait été estimée à 10 000 tonnes en 1959, elle n'a été que de 8 700 tonnes en 1970-1971 . L'année suivante la production sera de 5 153 tonnes de coton brut (1) .
Le graphique suivant montre la production de coton-fibre en tonnes de 1961 à 1975 .



Source : B.R.B., Rapport annuel , 1975, p. 26 .
Rapport annuel, 1978, p. 38 .

N.B. : Le coton-fibre est obtenu après le 1er traitement du coton brut . C'est ce qui explique les différences entre les données de la B.R.B. et celles du plan quinquennal 1968-1972 relatives au coton brut (vendu par les cultivateurs).

(1) Plan quinquennal de développement économique et social 1968-1972, p. 50 .

Le domaine de l'éducation a été une des priorités de la coopération entre le Burundi et la C.E.E.
Entre autres réalisations, on peut noter : la construction d'établissements scolaires, la fourniture d'enseignants, l'octroi de bourses d'étude et de stages, l'organisation de conférences et des séminaires de recyclage, etc ...

Concernant les écoles, les plus importantes sont : l'école technique de Kamenge (E.T.S.) construite entre 1964 et 1967, l'institut technique agricole du Burundi (I.T.A.B.) construit entre 1969 et 1971, l'école normale supérieure (E.N.S.) construite entre 1972 et 1973 .

A travers l'oeuvre de l'I.T.A.BU. par exemple, la coopération F.E.D. semble avoir des effets positifs remarquables, en particulier pour les projets agro-pastoraux .
Aujourd'hui, la quasi totalité des techniciens agronomes et des cadres encadreurs sont lauréats de l'institut .
Nous pensons que dans la mesure où les anciens "astridiens" ne suffisaient plus, le F.E.D. a très bien fait d'intervenir pour construire et équiper l'I.T.A.B .
Soulignons que cet institut est venu compléter l'école professionnelle de Karuzi créée en 1956 .

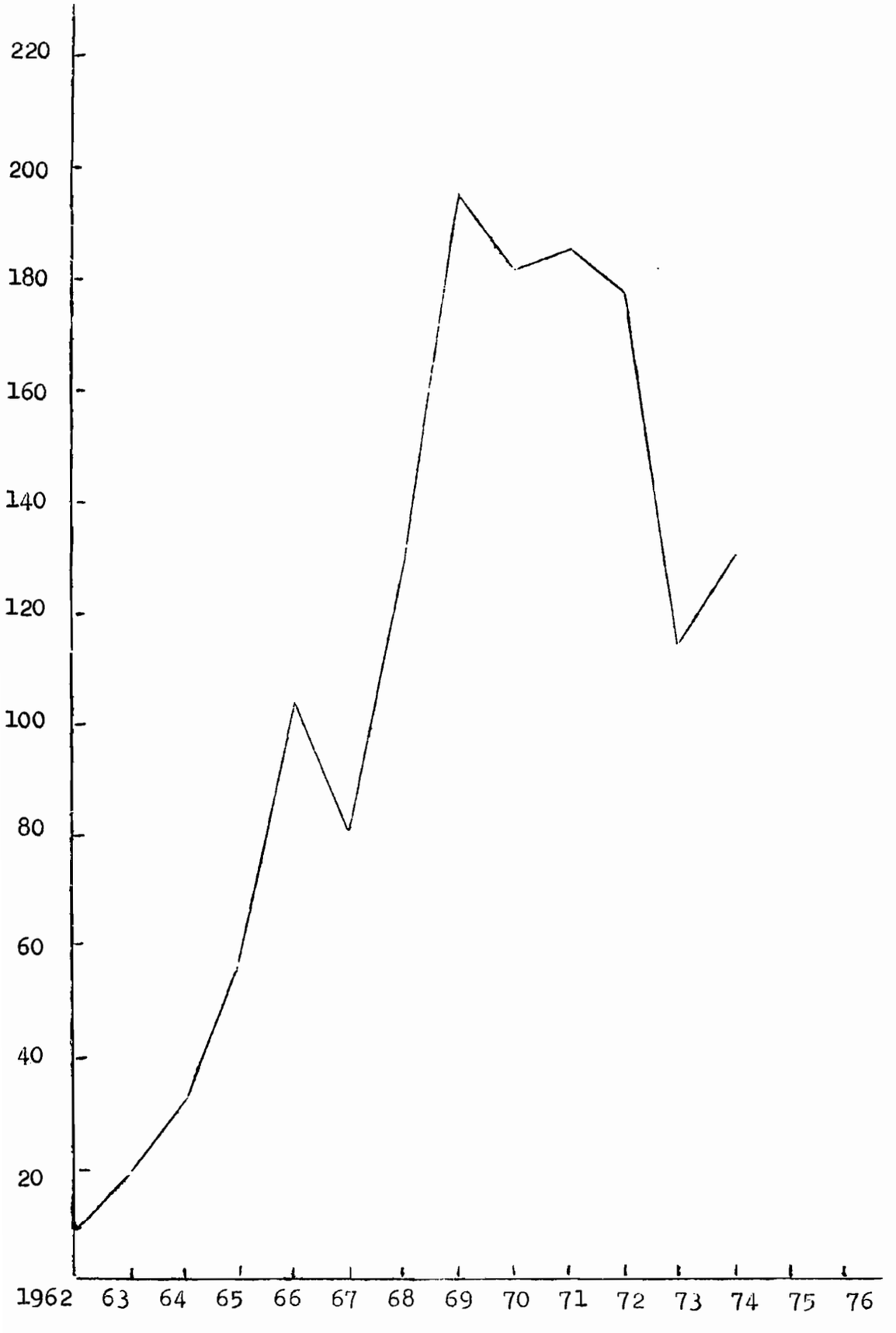
Au chapitre des bourses accordées par le F.E.D., le tableau et le graphique suivants sont assez parlants .

Tableau n° XIV . Les bourses du F.E.D. par année académique de 1961-1974 .

61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74
9	19	32	57	104	81	128	196	182	186	178	115	131

Source : Direction générale de la Commission des communautés eurropéennes, Développement et coopération, Bruxelles, 1974, p. 98 .

Attribution des bourses du F.E.D.
par année académique 1962 - 1974 .



L'allure générale de la courbe montre une croissance plus ou moins régulière des boursiers jusqu'en 1969 . Sur les sept ans, la baisse se situe en 1966-1967 .

Le changement politique intervenu. en Novembre 1966, avec l'avènement de la première République, a certainement été une des causes de la diminution (1) .
Il a entraîné certaines hésitations chez certains pays de la C.E.E. dans leurs rapports de coopération avec le Burundi. Mais il y a lieu de penser que les raisons de la baisse en question n'étaient pas très nombreuses . Car, la reprise a été tellement rapide, qu'entre 1967 et 1969, l'accroissement de l'effectif de boursiers a été de 141,97% .

A partir de 1969, le graphique fait état d'une tendance descendante, avec une chute remarquable en 1972-1973 . Pour cette année académique, le F.E.D. n'a pratiquement pas donné de bourses . Les 115 sont donc antérieures à 1972 . Comme nous le verrons au V^{ème} chapitre, 1972 a vu diminuer la quasi totalité des aides au Burundi, en l'occurrence celles accordées par le F.E.D. en matière d'éducation .

Les quelques exemples n'ont aucun caractère limitatif en ce qui concerne les actions du F.E.D. au Burundi . Et certaines appréciations et conclusions des années 1970 peuvent être considérées sous un autre angle aujourd'hui .
A ce propos, jusqu'en 1976, plus de 90% des gens auxquels on avait imposé le thé, combattaient fortement cette culture. Mais aujourd'hui, il existe des régions où le thé n'est pas seulement toléré, mais aimé et encouragé par la population . Soixante quinze pour cent des personnes interrogées par Egide NDAYIRAGIJE en 1983 à Tora se sont déclarées favorables au maintien et même à l'extension du thé (2) .

(1) Il y a aussi le contexte dans lequel s'est effectué le changement . Les aides comme les investissements exigent la stabilité .

(2) NDAYIRAGIJE, (E.), op. cit., p. 87 .

Evidemment, les résultats des enquêtes ne sont pas exempts de l'effet de propagande faite sur la culture en question . Mais pour les superficies dites industrielles comme celle de Teza, les revenus et l'emploi peuvent avoir séduit une partie des populations environnantes .

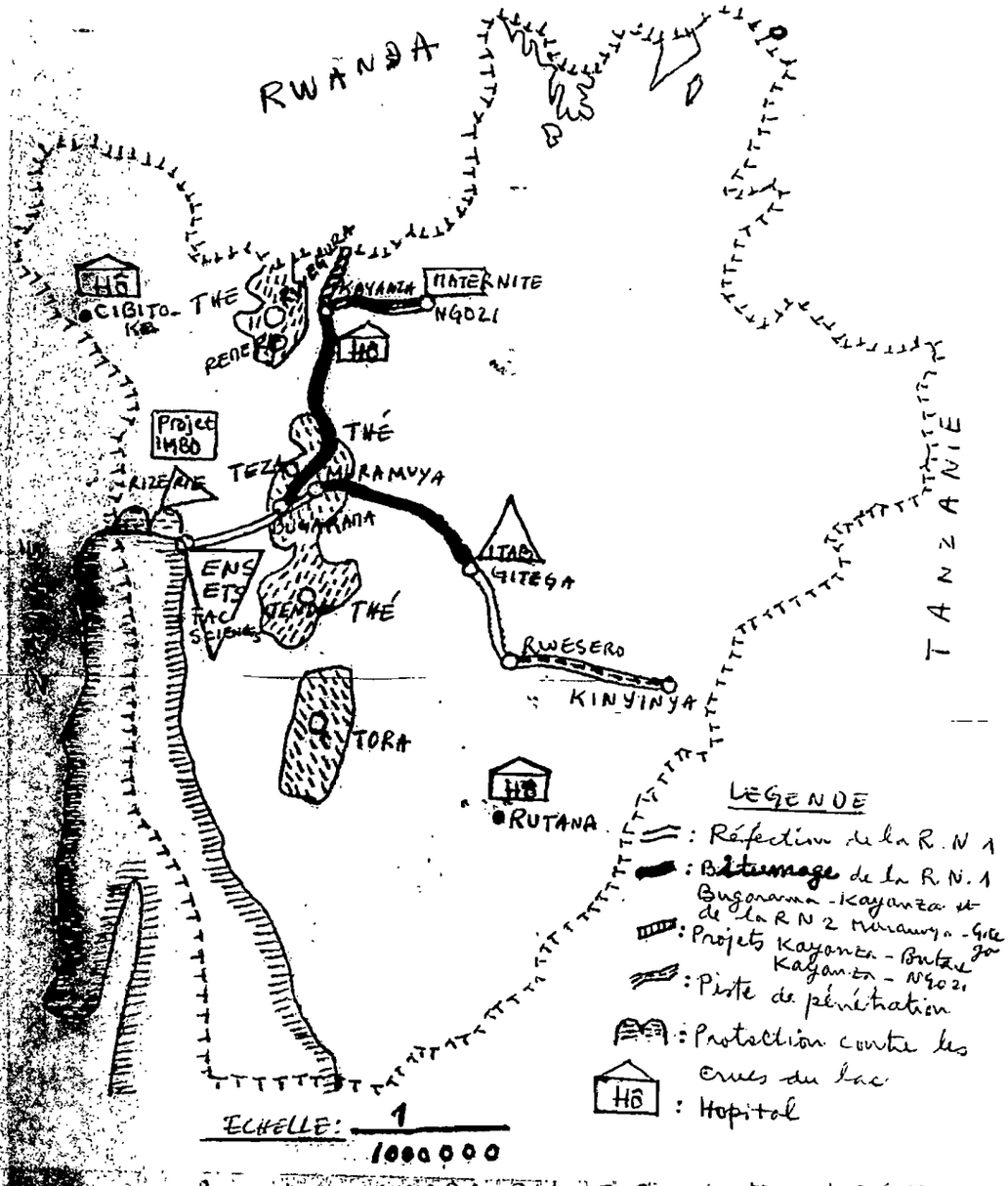
Enfin, doit-on le reconnaître le F.E.D. est manifestement intervenu dans différents projets dont la plupart touchent plus ou moins directement les milieux ruraux . La carte de la page suivante nous le montre .

Les secteurs industriel et infrastructurel ont reçu une part relativement limitée des aides du F.E.D.
D'une part, complémentairement à ses interventions dans la théiculture, le F.E.D. a financé trois usines à thé à Teza, à Rwegura et Tora .
Celle de Teza construite entre 1965 et 1967 avec une capacité initiale d'usinage de 500 tonnes par an, verra sa capacité portée à 1 500 tonnes par an à partir de 1975 .
L'usine de Rwegura quant à elle, construite entre 1969 et 1971 atteindra la capacité de 1 100 tonnes par an en 1976 .
Enfin celle de Tora, achevée en 1975 est dotée d'une capacité de 600 tonnes de thé sec par an .
Au total donc, avec le 3ème F.E.D., le Burundi s'est vu doter d'une capacité d'usinage de 3 200 tonnes de thé .
Soulignons aussi que grâce à ces trois usines, la coopération F.E.D. a pu créer quelques 125 emplois .

D'autre part, en plus de quelques actions du F.E.D. I dans le secteur routier, la période qui nous intéresse a connu quelques autres interventions .
Citons par exemple la reconstruction de ponts sur la route Muramvya-Gitega entre 1964 et 1965, la réfection et bitumage de la même route entre 1971 et 1973, la construction de la route Bujumbura-Kayanza sur 94 Km (1) .
Et, à la fin des années soixante, le F.E.D. venait en quatrième position en ce qui concerne l'aide à l'infrastructure routière (2) .
Bref, comme on peut le constater sur le tableau XV, à la page 114, la part réservée à l'infrastructure a varié suivant les cycles : 27% entre 1958 et 1963; 17,60% entre 1964 et 1969; 29,40% entre 1970 et 1975 .

Carte n° : III

PRINCIPALES INTERVENTIONS DU F E D 1957-1980



SOURCE : NDABANDALIYE, S., op.cit., p 265

TABLEAU N° XV . LES AIDES DU F.E.D. AU BURUNDI DE 1960 A 1975 PAR SECTEUR EN % .

SECTEURS	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
AGRICULTURE	15,3	-	-	58,7	43,5	29,0	49,2	54,5
EDUCATION	-	-	-	-	-	33,8	24,1	20,1
SANTE PUBLIQUE	-	-	9,6	9,4	15,9	10,3	5,7	4,8
INFRASTRUCTURE	76,7	90,5	90,4	31,9	40,6	26,9	20,8	15,7

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
AGRICULTURE	74,6	73,5	52,4	51,6	54,9	49,0	51,6	54,2
PLANIFICATION & ADMINISTRAT.	2,9	8,5	5,3	4,4	4,6	2,7	1,1	1,4
EDUCATION	13,1	13,9	9,7	13,1	16,0	10,0	9,7	9,5
INFRASTRUCTURE	7,3	2,0	32,6	30,9	24,6	38,3	37,5	34,8

Source : CHARLTON, (M.), op. cit., synthèse des tableaux 1, 2, 3 et 4, pp. 12-15 .

N.B. : Seuls les pourcentages des totaux sectoriels figurent sur ce tableau .

B. La Banque mondiale et l'Association internationale pour le développement (A.I.D.).

Tout d'abord, la Banque mondiale (B.I.R.D.) est une des plus importantes institutions multilatérales dans le programme de développement international . Elle accorde des prêts à long terme aux gouvernements des pays du Tiers Monde, à des taux d'intérêts généralement au-dessous des taux des banques commerciales . Il faudra attendre 1970 pour que la B.I.R.D. mette accent sur l'agriculture et le développement rural, parce qu'avant cette date, la priorité était donnée à l'infrastructure (routes, barrages, installations portuaires, etc...) .

Entre autres objectifs de la B.I.R.D., tels que définis par Robert JORDAN, nous avons :

- le rétablissement des économies détruites ou endommagées par la guerre ,
- la reconversion des équipements productifs en vu de satisfaire aux besoins résultant de l'état de paix,
- la promotion de l'équilibre des échanges internationaux,
- l'encouragement au développement des équipements et des ressources productifs dans les pays moins développés ,
- la suppléance au manque de capitaux privés en fournissant à des conditions adaptées, le financement d'investissements productifs ,
- l'aide au relèvement de la productivité, du niveau de vie et des conditions de travail dans les pays membres, en particulier dans les territoires les plus démunis (1) .

Pour le cas du Burundi, nous n'avons retenu que les trois derniers objectifs dont nous retrouvons des applications. La première intervention de la B.I.R.D. au Burundi est antérieure à la période envisagée . En 1958, par le biais de l'autorité coloniale, le Burundi a bénéficié de 4,8 millions de dollars . Ce prêt était destiné à l'agrandissement et à la modernisation du port de Bujumbura, ainsi qu'à la construction de la route asphaltée Bujumbura-Bugarama . La période de 1958 à 1966 est creuse, aucune intervention de la part de la Banque mondiale .

(1) JORDAN,(R.), La coopération multinationale pour un développement économique, social et scientifique, Paris, 1975, 390 p.

Mais l'année 1966 a ouvert une série d'opérations plus ou moins rapprochées et diversifiées .
C'est ainsi qu'entre 1966 et 1976, le Burundi aura bénéficié de sept crédits totalisant quelques 20,7 millions de dollars .
Les projets auxquels étaient destinés ces crédits sont :

- la caféiculture ,
- la construction et l'entretien des routes ,
- l'extension du réseau de distribution d'eau à Bujumbura ,
- l'assistance technique au Bureau technique d'études (B.T.E.),
- le développement de la pêche sur le lac Tanganyika .

Dans tous ces engagements le B.I.R.D. a agi par le biais de l'AID .
Devenue membre du groupe de la Banque mondiale en 1960, l'A.I.D. a pour but de fournir un financement au développement, à condition de faveur, aux pays très pauvres qui n'auraient pu autrement supporter les prêts à conditions conventionnelles de la Banque mondiale (1) .
C'est dans ces conditions que le Burundi a dès 1966 reçu 96,655 millions de F.BU remboursables à partir de 1er Août 1976 .
Et pour une bonne part des projets, l'A.I.D. a dédidé que le remboursement des crédits soit rétrocédé à un organe gouvernemental chargé d'accomplir d'autres travaux de développement .
A titre d'exemple, l'A.I.D. a décidé que dans le cadre de l'extension du réseau de distribution d'eau à Bujumbura, la REGIDESO réutilise une bonne partie du remboursement initialement du à l'association .
Une telle pratique a été très profitable pour le pays . Elle lui a permis d'utiliser à fond et sur place les crédits reçus sans trop se préoccuper des exigences du remboursement .
Ensuite, la cession des sommes destinées au remboursement à un organe national a en elle même constitué une aide financière importante . Une aide d'autant plus intéressante qu'elle comportait un élément de don (2) .

Une autre caractéristique à souligner c'est que les financements de l'A.I.D. ont été libres . C'est-à-dire que l'aide de l'A.I.D. n'était pas liée . Dans tous les projets financés par l'A.I.D., le Burundi avait le choix au niveau des sources d'approvisionnement .

(1) Les prêts de l'A.I.D. s'étendent généralement sur 50 ans .
(2) Les remboursements rétrocédés étaient dépourvus de conditions financières, sauf celles destinées à faire respecter la

Malgré ces quelques faveurs, nous devons reconnaître que le Burundi n'a pas figuré parmi les pays privilégiés par l'A.I.D. En 1975, l'A.I.D. aurait consacré 2,27 dollars à chaque habitant burundais contre 4,34 dollars enregistrés dans d'autres pays pauvres bénéficiaires de l'aide de l'Association .

1. L'action de la B.I.R.D. dans la caféiculture .

Plus que toutes les autres réalisations de la Banque, celle relative à la caféiculture a particulièrement retenu notre attention .
L'intérêt que la B.I.R.D. a porté sur la caféiculture mérite une reconnaissance, vu l'importance économique du café pour le Burundi . Une étude publiée à Genève en 1975 par le Bureau international du travail affirme que le café burundais représentait plus de 80% de la valeur des exportations et environ 70% du revenu monétaire de la population paysanne(1) .

Le premier projet d'amélioration de la culture du café dans la région de Ngozi (Projet 147 BU) est issu des conclusions de deux missions F.A.O/A.I.D., effectuées en Avril 1966 et en Juillet 1967 . Et l'accord de crédit fut signé le 11 Avril 1969 . Le 11 Juillet 1969, l'accord fut ratifié par les deux parties contractantes .
Prévu pour cinq ans, ce premier projet devait expirer le 30 Juin 1974 . Mais le gouvernement burundais a demandé une prolongation d'une année, pour pouvoir négocier une seconde phase .
Les objectifs principaux du projet étaient :

- la création au sein de l'O.C.I.BU. d'un département spécialement chargé d'enseigner les méthodes propres à l'amélioration des façons culturales et des opérations de traitement du café ,
- la formation en cours d'emploi du personnel national de vulgarisation agricole et d'usinage du café ,

(1) Bureau international du travail (B.I.T.), Evaluation et planification de la main-d'oeuvre BDI/70/001, V.2, Génève, 1975, p. 35, (Rapport) .

- la fourniture des facteurs de production et outillage agricole (pesticides, engrais, bacs de séchage, poudreuses à main, sécateurs, etc...) aux planteurs de la zone du projet,
- la construction de quatre usines de fermentation du café et la remise en état de quelques 80 centres communaux de dépulpage,
- la réfection des pistes et ponts, etc ...

Ainsi, environ huit millions de caféiers existant dans la zone du projet devaient être améliorés .
Il est important de souligner que vers la fin de 1974 la Banque mondiale avait déjà débloqué tout ce que le projet attendait d'elle : 2,100 millions de dollars des U.S.A.

Ensuite, entre 1965 et 1975, les planteurs encadrés sont passés de 7 000 à 55 000, soit un accroissement annuel de 8 000 planteurs .
Pendant la même période, les caféiers et les superficies sont respectivement passés de 1,3 à 9 millions et de 650 ha à 4 500 ha .

Concernant le service technique, en 1975 les quatre usines de traitement prévus d'une capacité de 150 tonnes de café parche, étaient toutes fonctionnelles . La première celle de Mushonge construite en 1971 fut mise en activité en 1972 . Les trois autres construites simultanément en 1974 furent inaugurées début 1975 (1) .

Ces réalisations ont dans une certaine mesure diminué la peine des producteurs qui, avant devaient effectuer des opérations fastidieuses de dépulpage, de séchage, etc ... Elles leur ont permis de vaquer aux autres occupations familiales .

Un second projet d'amélioration de la culture du café pour 5,2 millions de dollars fut défini par un accord conclu le 5 Décembre 1975 .

(1) Mission résidente de la Banque mondiale à Bujumbura, les projets B.I.R.D. - A.I.D. au Burundi 1966-1975, Bujumbura, 1976, p. 6 .

La Belgique et le Koweit participèrent à son financement pour 0,6 et 1,2 million .
Le principal objectif du projet était de favoriser le développement des petites plantations de café et des cultures vivrières par l'achat et la distribution des facteurs de production . Il devait aussi renforcer les services de vulgarisation dispensés aux planteurs de café .
Enfin, le projet incluait un programme expérimental de développement rural comprenant l'aménagement de l'élevage, l'organisation des coopératives et des activités de développement communautaire .

Pour ce second volet, les objectifs ont été difficiles à réaliser . La région de Kayanza, la plus privilégiée pour la culture du café est trop peuplée pour supporter un élevage important .
Néanmoins, les coopératives et les activités de développement communautaire ont pu prendre un élan assez considérable .
Aujourd'hui, le département des coopératives au Ministère du développement rural, poursuit les efforts entrepris par la Banque mondiale (1) .

Bref, il est difficile d'affirmer avec certitude que la coopération B.I.R.D.-Burundi a quantitativement et qualitativement amélioré la production caféicole en général .
Mais, il est certain qu'entre 1967 et 1972 la production du café arabica a connu un accroissement de plus de 24% .
De 17 900 tonnes, elle est passée à 22 224 tonnes (2) .
Le rapport annuel 1975 de la B.R.B. fait état d'une augmentation de la production de café vert ininterrompue entre 1969 et 1972 . Le F.M.I. précise qu'entre 1969 et 1971, la production totale du café burundais a atteint 41,4% (3) .

Ces différentes sources finalement très concordantes expriment une croissance de la production du café depuis 1969. Une croissance que l'intervention de la Banque mondiale aurait facilitée .

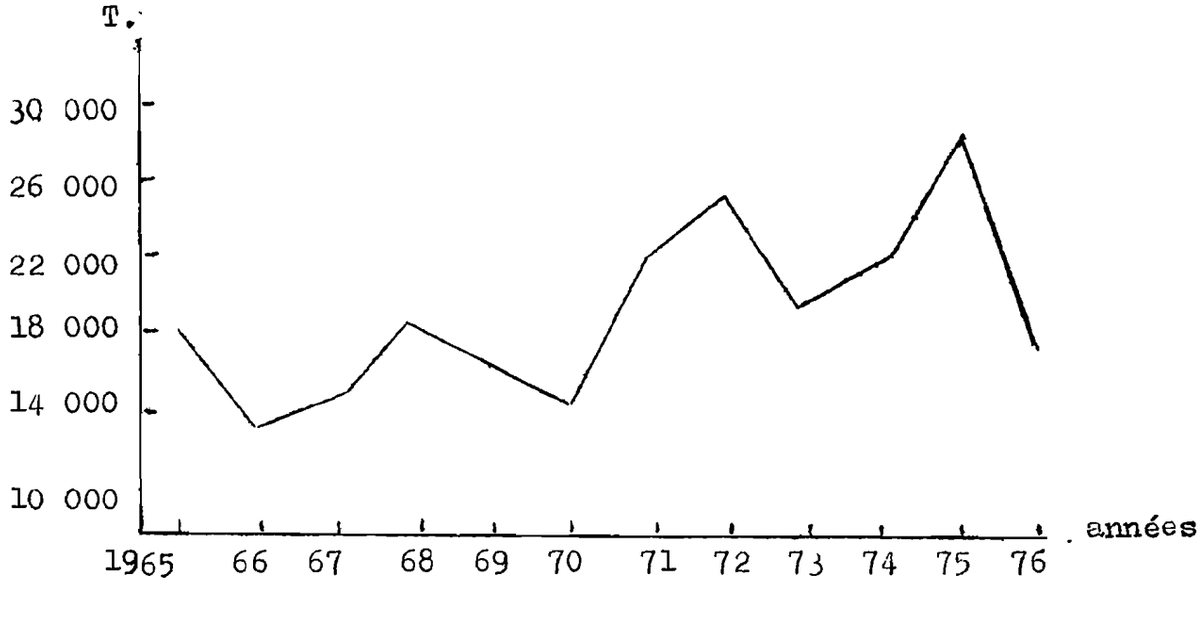
(1) NIY., (V.), Entretien du 25 Juillet 1985 à Bujumbura .
(2) Plan quinquennal de développement économique et social du Burundi 1973-1977, p. 63 .
(3) F.M.I., op. cit., p. 235 .

La part de la Banque mondiale nous semble indiscutable dans la mesure où les temps forts de la croissance correspondent à l'une ou l'autre action de ladite banque . Le tableau et le graphique suivants mettent en évidence la croissance évoquée ici .

Tableau nº XVI . Production et exportation du café en tonnes 1966-1971 .

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Production	14 764	18 838	16 607	14 643	22 000	25 000
Exportation	14 764	18 838	16 607	14 643	19 984	19 107
Arabica	14 071	17 900	15 529	13 371	19 141	18 302
Robusta	693	938	1 078	1 272	843	805
Stock pas écoulé	-	-	-	-	2 016	7 909

Production du café vert par campagne 1964-1976 (en tonnes) .



Source : B.R.B., Rapport annuel 1976, p. 16 .

C. Le système des Nations Unies (S.N.U) .

1. Le cadre de coopération .

Tout d'abord, notons que le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) est de loin l'agence principale de l'O.N.U., en ce qui concerne le financement des projets d'aide au développement .

Parlant de l'aide multilatérale au Burundi, NDABAMBALIRE dit :

> "... Le P.N.U.D. et le système des Nations Unies constituent le troisième donneur traditionnel (1)" .

Le tableau ci-dessous nous montre la prépondérance du P.N.U.D. dans les réalisations du S.N.U. au Burundi .

Tableau XVII . Le personnel du P.N.U.D. et de l'O.N.U. au Burundi 1970-1975 .

SECTEURS	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	PNUD	ONU	PNUD	ONU	PNUD	ONU	PNUD	ONU	PNUD	ONU	PNUD	ONU
Agriculture	24	27	22	22	19	20	19	20	19	20	20	20
Education	17	18	16	16	16	16	18	18	14	14	7	7
Plan.&Admin.	9	11	11	14	11	15	10	12	9	11	11	16
Santé	3	6	3	7	4	8	7	11	7	13	10	14
Industrie	7	9	8	8	11	11	16	16	16	16	19	19
Infrastructure	1	1	2	3	2	2	2	2	2	2	6	6
TOTAL	61	72	62	70	63	72	72	79	67	76	73	82

Source : - P.N.U.D., Registres annuels du personnel de l'ONU, de 1970 à 1975 .
- CHARLTON, (M.), op. cit., p. 47 .

(1) NDABAMBALIRE, (S.), Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique . Le cas du Burundi, I.F.E.P., Friebourg, 1980, p. 232 .

Sur les six années considérées, plus de 80% du personnel des Nations Unies affecté au Burundi l'étaient au nom du P.N.U.D.
Entre 1972 et 1975, la part du P.N.U.D. dans les financements des projets majeurs du S.N.U. a été successivement de 36,3%, de 34,9% et de 42,6% les deux dernières années . La moyenne annuelle est revenue à 39,6% (1) .
C'est cette prépondérance qui a motivé notre choix pour parler du P.N.U.D.
Il est important de savoir que le P.N.U.D. a toujours coordonné les diverses actions du S.N.U., et même certaines actions de la coopération bilatérale .
Des fois aussi, le P.N.U.D. a confié certains travaux à des agences spécialisées de l'O.N.U., telles que la Food and Agriculture Organization (F.A.O.), l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), etc ...

L'objectif premier du P.N.U.D., est de soutenir les efforts des pays en voie de développement en respectant les priorités des plans nationaux de développement .
Dans un manuel de politique et de procéduros du P.N.U.D. sorti en 1970, nous lisons :

> "Les gouvernements bénéficiaires ont l'ultime responsabilité de déterminer les priorités de l'assistance du P.N.U.D.
> Les projets assistés par le P.N.U.D., sont en fait, les projets des pays concernés(2)" .

Pour le cas du Burundi, il semble que depuis ses premières interventions, le P.N.U.D. aurait essayé de respecter ces objectifs sans trop bousculer les initiatives nationales .
NKANGURA N. affirme que le classement des priorités adopté par le système des Nations Unies dans ses aides au Burundi a répondu à celui adopté par le gouvernement (3) .

(1) Rapports annuels du P.N.U.D. sur la coopération internationale au Burundi 1972-1975 (Bibliothèque du P.N.U.D.) .
(2) Manuel de la politique et des procédures du P.N.U.D., New York, Section 1 420, p. 1 .
(3) NKANGURA, (N.), op. cit., p. 54 .

Cela ne signifie nullement que le Burundi a bénéficié de la coopération du P.N.U.D. sans considération aucune . Des critères tels que le niveau général de développement, le revenu par habitant, la population totale, la disponibilité d'autres assistances extérieures, etc... ont certainement guidé les interventions du P.N.U.D. au Burundi . C'est à partir de ces critères que le conseil de direction du P.N.U.D. a fixé le chiffre indicatif de planification(C.I.P.) de 10 millions de dollars (en Juin 1970) pour la période de 1972-1976 (1) .

2. Réalisations du S.N.U.

Durant la période envisagée, le P.N.U.D. a consenti une participation à l'agriculture, à l'éducation, à la santé, à l'infrastructure, à la planification et à l'administration, à la recherche minière, ainsi qu'aux activités de pré-investissement .
Cette diversité s'est accompagnée d'accroissements assez importants de la valeur des actions du P.N.U.D. entre 1963 et 1976 .
A titre d'exemple, le programme P.N.U.D. est passé d'une valeur de 0,316 million de dollars par an(1964-1966) à 1,2 million en 1969 et à 2 millions en 1971 . Puis pour la seule année fiscale 1969-1970, CHARLTON a pu relever une croissance de 40% (2) .

Cependant, l'adoption du système de répartition tablé sur les chiffres indicatifs de planification en 1972, a interrompu le rythme d'accroissement des fonds du P.N.U.D. alloués au Burundi . Ainsi, entre 1972 et 1976, le C.I.P. fixé à 10 millions de dollars a constitué une sorte de plafond aux financements .

(1) Par chiffre indicatif de planification C.I.P., il faut entendre la valeur estimée des assistances nécessaires pour un pays, sur base des besoins de ce dernier. C'est une sorte de prévision budgétaire par pays bénéficiaire des aides extérieures directement du P.N.U.D., ou d'une autre source dont les engagements sont généralement signifiés au P.N.U.D.

(2) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 23 .

L'analyse des réalisations du S.N.U. dans ce pays met en évidence la prépondérance de deux secteurs : l'éducation et l'agriculture .
Concernant l'éducation, les principaux projets ont été l'Institut universitaire des sciences de l'éducation (I.U.S.E.), le Bureau d'éducation rurale, l'Institut national des techniques administratives (I.N.T.A.), puis l'Institut technique agricole du Burundi (I.T.A.B.) .
Remarquons que le P.N.U.D. n'est pas l'initiateur de ces projets, mais que sa contribution a été considérable . Ainsi par exemple, le P.N.U.D. a participé aux efforts de la "Kirundisation de l'enseignement" en fournissant des experts pour la refonte des programmes et de la pédagogie, du matériel pédagogique et des moyens nécessaires aux recyclages des enseignants (1) .

Le tableau ci-dessous nous donne une idée sur l'importance attachée à l'éducation, plus particulièrement à l'I.T.A.B., à l'I.U.S.E., au B.E.R. et à l'I.N.T.A.

Tableau nº XVIII . Les grands projets du P.N.U.D. 1971-1976 en dollars des U.S.A.

PROJETS	1971	1972	1973	1974	1975	1976
I.T.A.B.	213 685	241 910	259 923	284 974	367 610	265 133
Dévelop. pêche	328 695	219 971	304 933	362 472	449 790	297 588
I.U.S.E.	239 341	300 770	359 927	194 904	115 364	45 357
B.E.R.	-	-	39 050	192 900	146 862	159 725
I.N.T.A.	145 646	170 366	198 578	136 602	167 441	171 228
Mines	373 500	349 821	319 951	600 664	649 917	513 770
Santé	-	-	67 500	160 995	327 000	364 500

Sources : - Rapports annuels du P.N.U.D. (1972-1976) .
- Van ESPEN, op. cit., p. 115 .

(1) Il s'agit de la réforme de 1973 qui visait la formation de paysans et d'éleveurs plutôt que celle d'intellectuels et d'administratifs .

Quant au secteur agricole, il a toujours reçu plus d'experts que les autres .
Et sur le plan financier, la proportion consacrée à l'agriculture est restée pratiquement stable sur la période prise en considération (plus de 20%) .
Référons-nous au tableau ci-dessous .

Tableau n° XIA . L'aide du S.N.U. par secteur en % de 1970 à 1975 .

SECTEURS	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Agriculture	26	27	23,3	22	20,6	23,7
Education	32,7	32,8	34,2	30,0	28	22,5
Plan.& Admin.	8,9	11,1	12,3	8,7	7,2	11,8
Santé	10,2	9,1	15,2	16,5	19	17,2
Industrie	9,5	12,7	11,3	9,8	15	14,3
Infrastructure	5,8	1,7	2	6	7,3	7,3

Source : - NKANGURA, (N.), op. cit., p. 51 .
- CHARLTON, (R.), op. cit., p. 46 .

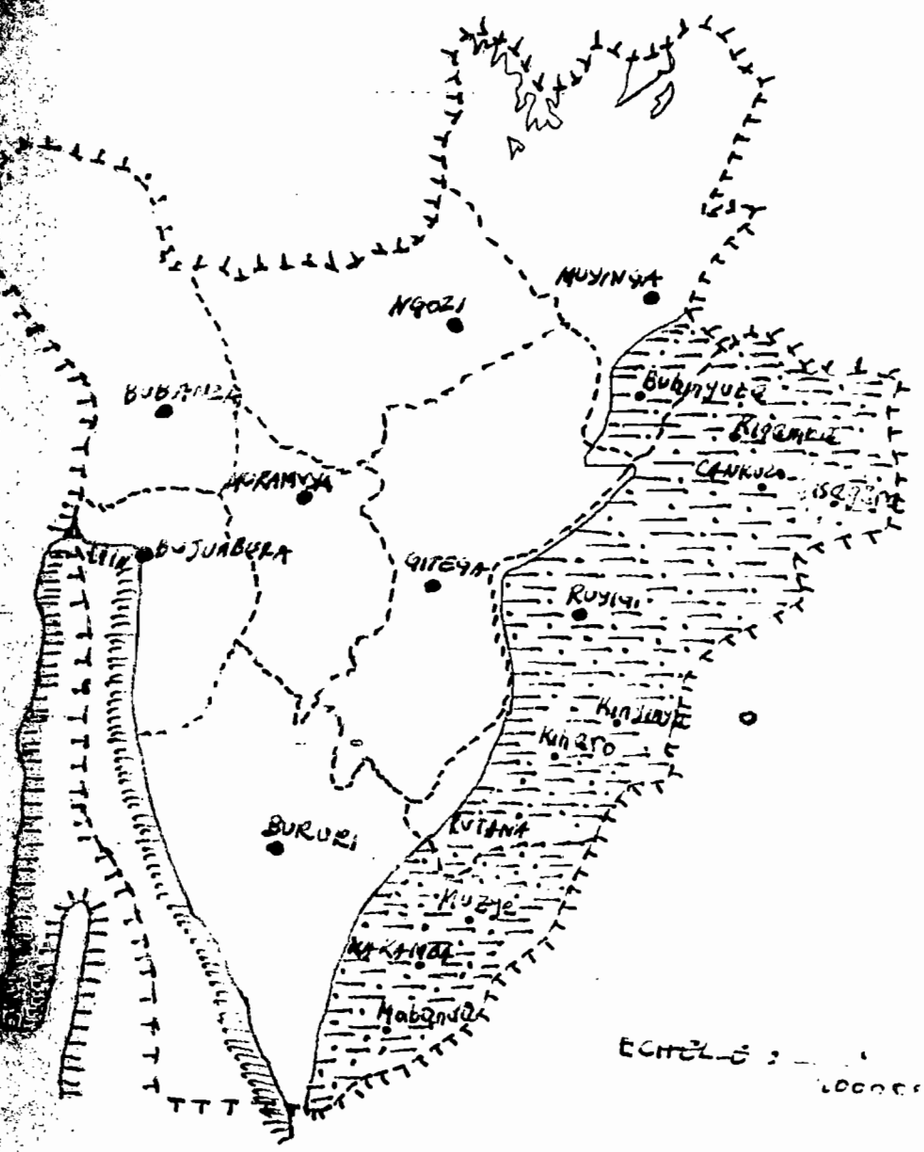
Selon le rapport d'administration de 1973, dans le domaine agricole, le Burundi a reçu une part réglementaire proportionnelle à celles des autres pays les moins développés . Il est alors important de reconnaître au système des Nations Unies son aspect equitable . Ce qui, nous l'avons vu n'est pas le cas ni pour le F.E.D. ni pour la Banque mondiale .

Une autre caractéristique favorable, c'est la continuité des interventions . Une continuité qui, en plus des facilités d'evaluation qu'elle a pu offrir, a permis de préparer des actions complementaires .

Au passif du P.N.U.D., nous avons particulièrement retenu l'échec du projet de développement rural intégré Moso-Cankuzo (BDI-7) : P.N.U.D./F.A.O. (cfr. carte à la page suivante).

Carte n° III

ZONE DU PROJET
MOSO-CANKUZO BDI-F



N.B. Les inscriptions sont entièrement à la D.G. de la planification administrative.

Conçu pour une période allant de 1969 à 1975 (répartie en deux phases 1969-1970 et 1971-1975), le projet BDI-7 : P.N.U.D./F.A.O. visait la promotion des cultures de rapport et le peuplement de la région .
Il fallait y établir environ 30 000 familles regroupées en paysannats .
Le projet devait couvrir une superficie de quelques 500 000 ha.

La multiplicité et la complexité des actions envisagées ne portaient-elles pas en elles-mêmes des facteurs de l'échec enregistré ? Il nous semble que oui .
En bref, les activités prévues étaient :

- la consolidation et la réhabilitation des paysannats existants dans la partie sud du Moso avec perspective d'étendre les regroupements dans la partie nord de la région ,
- l'assistance aux paysans immigrants installés hors du périmètre du projet ,
- la formation et perfectionnement du personnel national d'encadrement rural ,
- la mise en place des travaux d'infrastructure diverse (agricole, sociale et scolaire) : canaux d'irrigation et de drainage, pistes de communications, adduction d'eau, etc ... ,
- le développement du mouvement coopératif et commercial ,
- la remise en valeur et la rationalisation de l'élevage(1).

Pour tout ce programme, le groupe P.N.U.D./F.A.O. avait déjà engagé 1 449 200 dollars et 8 experts permanents, lorsqu'il a été décidé de dissoudre le projet (2) .
Dans le cadre des travaux préliminaires, le périmètre du projet avait été divisé en 8 zones devant servir de pôles de développement . Ces zones qui figurent sur la carte précédente étaient : Mabanda, Muyaye, Giharo, Kinyinya, Gisagara, Cankuzo, Kigamba et Buhinyuza .

Cependant, en Mai 1971, l'indécision trop coupable à l'endroit des principaux objectifs retenus se faisait déjà sentir . Plus précisément, à l'issue de la première phase du projet, rien ne promettait encore .

(1) Le plan d'opération du projet BDI-7 : P.N.U.D./F.A.O du 22/3/1969 .
(2) Le coût total du projet était arrêté à 2 211 883 dollars. Donc, au moment de l'abandon le projet avait déjà englouti 65,5% de son coût .

Concernant le peuplement de la région, l'immigration s'est révélée trop faible pour atteindre les prévisions . La déception était générale surtout ce que le projet entendait réaliser .

A ce propos, écoutons l'avis de PHAM NHU KHOI, directeur du projet dans une lettre adressée au Représentant Résident du P.N.U.D.

> "... Malheureusement, les réponses données par les réalités économiques, sont sur ce point précis, négatives (...). Le choix de la zone comme région de développement à investissement d'envergure s'est révélé erroné . Le projet a au moins le mérite de le démontrer ... (1)" .

De son côté, NDABAMBALIRE dit :

> "... Le projet BDI/7 était ainsi mort-né . A peine était-il formulé que l'on songeait déjà à son abandon . Devant cette situation qui paraissait sans issue et les risques de gaspillage, le gouvernement du Burundi prit finalement l'initiative de mettre fin à l'action du P.N.U.D./F.A.O qui terminera en queue de poisson et dans un fiasco général (2)".

Les grandes causes de l'échec du projet seront étudiées plus en profondeur au dernier chapitre .

La branche de l'élevage a aussi bénéficié de la coopération P.N.U.D.

C'est en vue de compléter les efforts de la coopération bilatérale que le programme des Nations Unies pour le développement est intervenu dans le domaine de la production laitière .

Ainsi les laiteries de Kiryama et de Bujumbura ont pu recevoir des financements .

Pour Kiryama, la capacité des installations est relativement importante dans la mesure où les 2 000 litres prévus n'ont pas encore été atteints .

(1) PHAN NHU KHOI, Lettre au Representant Résident du P.N.U.D. à Bujumbura, s.d.

(2) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 247 .

Evidemment, le manque à gagner sur les 2 000 litres n'est pas lie au fait que les prévisions dépassent largement les limites concevables . Il est surtout imputable au fait que par rapport à leur nombre, les vaches de la région ne donnent pas suffisamment de lait .

Pour la laiterie de Bujumbura, remarquons aussi que la capacité théorique de 10 000 litres par jour n'a jamais été atteinte . L'année 1975 où les effets de la coopération P.N.U.D./F.A.O. devaient paraître, a été caractérisée par une baisse, suite à la fièvre aphteuse(1). C'est pourquoi, le programme alimentaire mondial (PAM) a du intervenir, en fournissant un don de lait en poudre reconstitué, afin que la laiterie produise le minimum en 1976 .

Le développement de la pêche sur le lac Tanganyika a aussi fait objet de la coopération entre le Burundi et le P.N.U.D.
Ce dernier a inauguré un projet qui par après devait être confié à la Banque mondiale (en 1975) . Avant l'engagement de la B.I.R.D., le P.N.U.D. avait déjà contribué à l'étude des stocks de poissons et à la formation du personnel .
Il avait mis cinq experts à la disposition du gouvernement burundais dans le but de poursuivre les recherches halieutiques .

Concernant le développement de la pêche proprement dite, le P.N.U.D. aura participé à la réorganisation de la pêche nationale, à la transformation et à la commercialisation du poisson .
Plus précisément, le P.N.U.D. a fourni des catamarans et mis en place des centres de séchage de poissons .
Le centre de Kitaza (à 26 Km de Bujumbura sur la route Bujumbura-Nyanza-Lac) aurait traité quelques 135 tonnes de "Ndagala" frais en 1974 pour une conservation garantie de six mois (2) .

(1) Service comptable de la laiterie centrale de Bujumbura .
(2) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 118 .

Bref, entre 1971 et 1976, seulement, la part de la pêche parmi les projets majeurs du P.N.U.D. au Burundi est estimée à une moyenne annuelle de 16,62% (cfr. tableau n°XVIII page 124) .
Ainsi, pourrions-nous dire, le projet pêche a coûté plus cher que plusieurs autres projets pris séparement .
Le tableau ci-haut cité ne laisse pas de doute .
Mises à part les recherches minières, tous les autres projets ont bénéficié d'un financement sensiblement inférieur à celui alloué à la pêche .

L'autre secteur qui semble avoir intéressé le p.N.U.D. est celui de l'industrie . Le P.N.U.D. aurait consacré au Burundi plus qu'ailleurs, une part considérable de son programme à ce secteur (1) .
Il faut reconnaître que de toutes les sources d'aide étrangère au Burundi, le P.N.U.D. a occupé la première place, en ce qui concerne le développement industriel .
Sur le plan purement technique, entre 1971 et 1976, sur 66 experts du P.N.U.D., 13 étaient affectés au secteur industriel .
Alors, vu la multiplicité des domaines d'intervention du P.N.U.D., il est possible d'affirmer qu'effectivement l'industrie a été relativement privilégiée par l'institution.

L'importance des financements et du personnel affectés à l'industrie, se comprend dans la mesure où les efforts consentis dans le secteur minier en font partie .
Ensuite, comme nous l'indique un document de l'Association des commerçants du Burundi (A.C.B.), les interventions du système des Nations Unies dans le domaine minier ont été sollicitées depuis 1963 (2) .
Dès 1963 en effet, le gouvernement du Burundi a demandé une aide aux Nations Unies pour étendre un programme de recherche minière . Et en 1966, il introduit la demande au fonds spécial de l'O.N.U. Ce qui conduit à la signature du plan d'opération en février 1969 .

(1) Rapport d'administration pour 1973, New York, 1974 .
(2) A.C.B., cinq ans de la Révolution burundaise, 1966-1971, Bujumbura, 1971 .

A partir de cette année, le P.N.U.D. a agi dans le cadre du projet de recherches minières créé en vue de coordonner les efforts coopératifs et nationaux dans ce domaine . Ledit projet débuté par des études de recherche générales, a permis d'établir un bon nombre d'indices miniers . Enfin, en 1973, il a abouti à la découverte de gisements de Nickel .

Pour la période 1973-1977, le P.N.U.D. est intervenu pour 37,57% dans le secteur minier . Il a donc été un grand partenaire du Burundi à ce niveau .
Un bref apperçu sur les réalisations du projet minier jusqu'en 1982 confirme notre affirmation .
Ainsi, grâce au concours du P.N.U.D., le projet aura abouti aux résultats suivants :

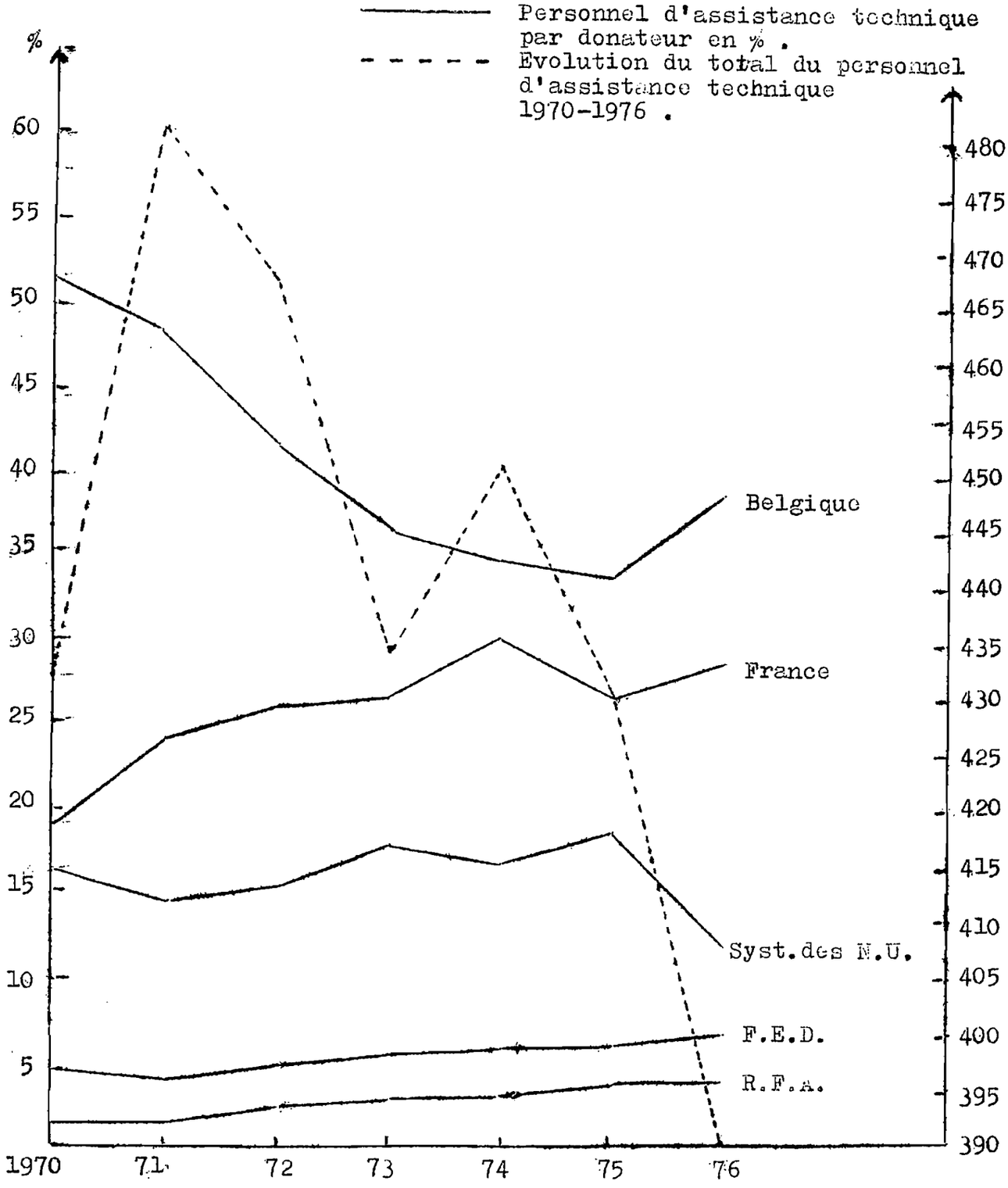
- une étude de préfactibilité pour le développement et la mise en valeur des gisements de Nickel ,
- une recherche détaillée d'or et de platénoïdes alluvionnaires, de l'or primaire, du colombo-tantalite, de la cassiterite et wolframite dans les régions du Nord, Nord-Ouest et Nord-Est du pays ,
- une recherche de calcaire pour la fabrication de ciment,
- une étude d'indices de minéralisations diverses dans la région du Moso ,
- une reconnaissance géographique et géochimique dans la région de Makamba et tout le Sud du pays pour l'étude des minéralisations de fer, de sulfure de plomb et autres liées à la structure géologique ,
- une étude du massif syénétique de Kaganza et du massif gabroïque de Buhoro ,
- une étude d'une minéralisation radioactive de Bubanza .

Enfin, nous pouvons parler de la localisation au sol et du contrôle des anomalies spectrométriques décelées par une étude géophysique aéroportée (1) .

(1) NTIBAGIRIRWA, (L.), Le potentiel de développement industriel à partir des ressources naturelles dans les pays les moins avancés . Burundi, s.l., 1982 .

Terminons ce point en parlant de la coopération S.N.U.-Burundi en matière de santé publique .
L'action du S.N.U. dans ce secteur social a consisté en fourniture de fonds et de personnel . Il a également, à certaines occasions, agi par le biais de l'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) .
Entre 1963 et 1976, plusieurs actions ont eu lieu .
Mais depuis 1972 le système des Nations Unies a majoré son enveloppe destinée au Burundi . Cette majoration visait d'abord le réétablissement des services de santé publique détruits ou abandonnés en 1972 .
Le projet ainsi mis sur pied, et dont la gestion fut confiée à l'O.M.S. avait pour but principal de participer à la formation du personnel national auxiliaire médical .
Concrètement, il a permis l'organisation de stages du personnel médical . Il a donné les moyens d'assurer le suivi des grandes campagnes d'éradication des maladies telles que la variole et la tuberculose .

Ce chapitre qui complète le précédent dans l'évaluation quantitative des apports de la coopération internationale, ouvre un autre débat . Il s'agit de la répatition de ces mêmes apports, entre les régions, entre les secteurs et entre les catégories sociales .
Le débat fait l'objet du chapitre suivant .



Source : NKANGURA, (N.), op. cit., p. 69, tableau n° XIII .

Le graphique montre l'importance relative des différents partenaires en matière de coopération en personnel .

D'une part, on remarque une diminution progressive du personnel technique belge, qui coïncide avec une augmentation des effectifs en provenance de la France, de la R.F.A., du S.N.U. et du F.E.D.

D'autre part, si le nombre total du personnel d'assistance technique varie suivant les années, il accuse également une tendance descendante .

Seules les années 1970-1971 et 1973-1974 connaissent un accroissement .

Chapitre IV . REPARTITION DES APPORTS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE .

Parmi les critères de base dans l'évaluation qualitative de la coopération, la répartition aux bénéficiaires occupe une place de choix .
Dans ce chapitre, nous étudions la répartition géographique, sectorielle et sociale des apports de la coopération . Nous abordons également certaines de leurs incidences sur la population .

A. La répartition géographique .

Une vue superficielle sur la carte des interventions étrangères au Burundi fait croire que toutes les régions du pays ont bénéficié des apports de la coopération internationale .
Il n'y a pratiquement aucune région qui n'ait fait objet d'un projet de développement régional quelconque .
Mais, le déséquilibre régional hérité de la colonisation semble avoir été amplifié par la répartition inégale des apports de la coopération . Les spécificités régionales mises en évidence bien avant l'indépendance, n'ont pas toujours été le critère fondamental dans l'administration des aides (1) .
Plus une région était éloignée de la capitale, moins elle a réellement intéressé les partenaires du Burundi .

Cette situation a d'une part renforcé la dichotomie ville-campagne . D'autre part, elle est responsable de la différence de développement entre certaines régions .
L'observation suivante met en évidence les disparités régionales renforcées par le mode de répartition géographique des aides extérieures .

(1) - Plan décennal de développement économique et social du Rwanda-Urundi, Bruxelles, 1951 .
- Ministère du plan, Enquête statistique agricole 1968-69 dans les régions de Muyinga, Ruyigi et Moso .
- Ministère du plan, Enquête statistique alimentaire et budgétaire 1970-1971 dans les régions de Ngozi et Muyinga .

"La situation dans le hinterland rural est tellement précaire que les agents de l'administration refusent même d'y travailler, ou, dès qu'ils sont contraints d'y vivre, ressentent cela comme une sanction disciplinaire ...(1)" .

Un tel avis se justifie dans la mesure où par exemple en 1965 déjà, les revenus monétaires par tête d'habitant dans la capitale et à l'intérieur, étaient respectivement estimés à 13 000 F.Bu et à 1 350 F.Bu (2) .
Dix ans après, l'écart entre les deux s'est accentué au lieu de diminuer .

Dans ce déséquilibre, la part de la coopération internationale est considérable . En effet, parmi les critères ayant déterminé la participation de la plupart des donateurs à un projet de développement, la proximité de Bujumbura semble avoir été une constante .
Souvent, des partenaires ont exigé que leurs coopérants résident à Bujumbura, sans même se soucier de l'éloignement du lieu de travail . D'autres ont carrément tenu à ce que le gros du personnel envoyé travaille uniquement à Bujumbura.
C'est ainsi que par exemple, en 1972, la Belgique a très clairement exprimé sa volonté de concentrer un bon nombre de ses ressortissants enseignants, à Bujumbura . Cela a fait l'objet d'une clause d'un arrangement particulier relatif à l'enseignement primaire .
La clause précise :

"En vue d'améliorer la formation des instituteurs barundi et le rendement des travaux expérimentaux, un nombre important de coopérants belges sera regroupé à l'école normale de l'Etat et à l'école moyenne pédagogique de Bujumbura, à raison respectivement de 10 et 5 professeurs par école (3)" .

(1) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 307 .
(2) MATON, (J.), et al., op. cit., p.103 .
(3) Arrangement particulier relatif à la formation et au perfectionnement des inspecteurs, directeurs et maîtres de l'enseignement primaire, et à la rénovation des programmes de cet enseignement, Bruxelles, 17/3/1972, article 7, 1er alinéa .
Ministère des Relations Extérieures et de la coopération, D.T.C.D.

A notre avis, les raisons ici évoquées sont extrêmement légères .

D'une part, vu le nombre d'écoles normales et moyennes pédagogiques en place en 1972, l'amélioration de la formation des instituteurs barundi ne devait pas se limiter aux deux établissements de la capitale .

D'autre part, la disposition dont il est question est intervenue à une période où 78% des coopérants belges affectés à l'enseignement résidaient à Bujumbura .

Le registre nominatif des membres du corps coopératif belge au 31 Août 1970, nous le prouve . A cette date 89 enseignants belges sur 114 vivaient à Bujumbura :

- 6 inspecteurs ,
- 21 professeurs à l'athénée de Bujumbura,
- 15 professeurs à l'E.N.E.,
- 14 professeurs au collège du Saint-Esprit,
- 11 professeurs à l'ecole technique secondaire de Kamonge ,
- 11 professeurs au lycée clarté notre Dame ,
- 2 professeurs à l'école moyenne pédagogique des filles de Bujumbura,
- 1 professeur à l'école moyenne pédagogique Schoppers de Nyakabiga ,
- 8 instituteurs à l'école primaire Stella Matutina (Soeurs blanches) .

Donc, sur les 114, 25 seulement étaient affectés à l'intérieur, mais 11 sur les 25 étaient à Gitega, seconde ville du pays(1).

Certes, Bujumbura abritait (et abrite toujours) un grand nombre d'écoles; mais pas plus que le total des établissements de l'intérieur (2) . Il était par conséquent anormal que la répartition des professeurs étrangers se limite aux écoles de la capitale, au risque d'ignorer le manque dont peuvent souffrir celles de l'intérieur .

(1) Ambassade de Belgique à Bujumbura, Registre nominatif du personnel de coopération technique, situation au 31 Août 1970, pp. 17-27 .

(2) Plan quinquennal de développement économique et social 1968-1972, carte de la page 384 .

Dans bien d'autres domaines, le problème s'est posé exactement avec la même ampleur .
Les deux premiers plans quinquennaux l'ont fait remarquer .
En matière de transport, le plan de 1968-1972 fait le constat suivant :

> "... Bujumbura est un carrefour international où se croisent les voies de trafic aérien, lacustre et terrestre . Elle est dotée d'une voirie asphaltée égale à la moitié de la totalité du réseau routier national bitumé (1)" .

Sur une échelle plus globale, le plan de 1973-1977 nous décrit le déséquilibre à tous les niveaux .

> "La concentration des facilités de développement de la ville et de la province de Bujumbura se fait au dépens du reste du pays . La quasi totalité des diplômés universitaires, des médecins, des projets industriels privés, des disponibilités financières du pays, sont concentrés à Bujumbura et un grand nombre de ces éléments viennent des provinces qui sont 'mises à sec' par la capitale (2)" .

Le service de gestion du personnel au Ministère de la santé publique nous a présenté un tableau concret qui, chiffre à l'appui, démontre le suréquipement (3) de la capitale et des centres environnants, en ce qui concerne les services médicaux .

Ainsi, en 1979, dans la seule région médicale de Bujumbura (4), 90% des médecins, 68% des infirmiers et 50% des lits d'hôpital étaient à Bujumbura même .
Et à l'échelle nationale, la région médicale de Bujumbura occupait 65% des médecins, 50% des infirmiers et 37% des lits d'hôpital (5) .

(1) Plan quinquennal de développement économique et social 1968-1972, p. 59 .
(2) Plan quinquennal de développement économique et social 1973-1977, p. 24 .
(3) Cela est bien sûr en rapport avec le reste du pays, sinon c'est très relatif .
(4) La région médicale de Bujumbura comprend les provinces de Bujumbura et Bubanza avec une partie de la province de Muramvya .
(5) Ministère de la santé publique, service de gestion du personnel, situation et statistiques, avril 1979 .

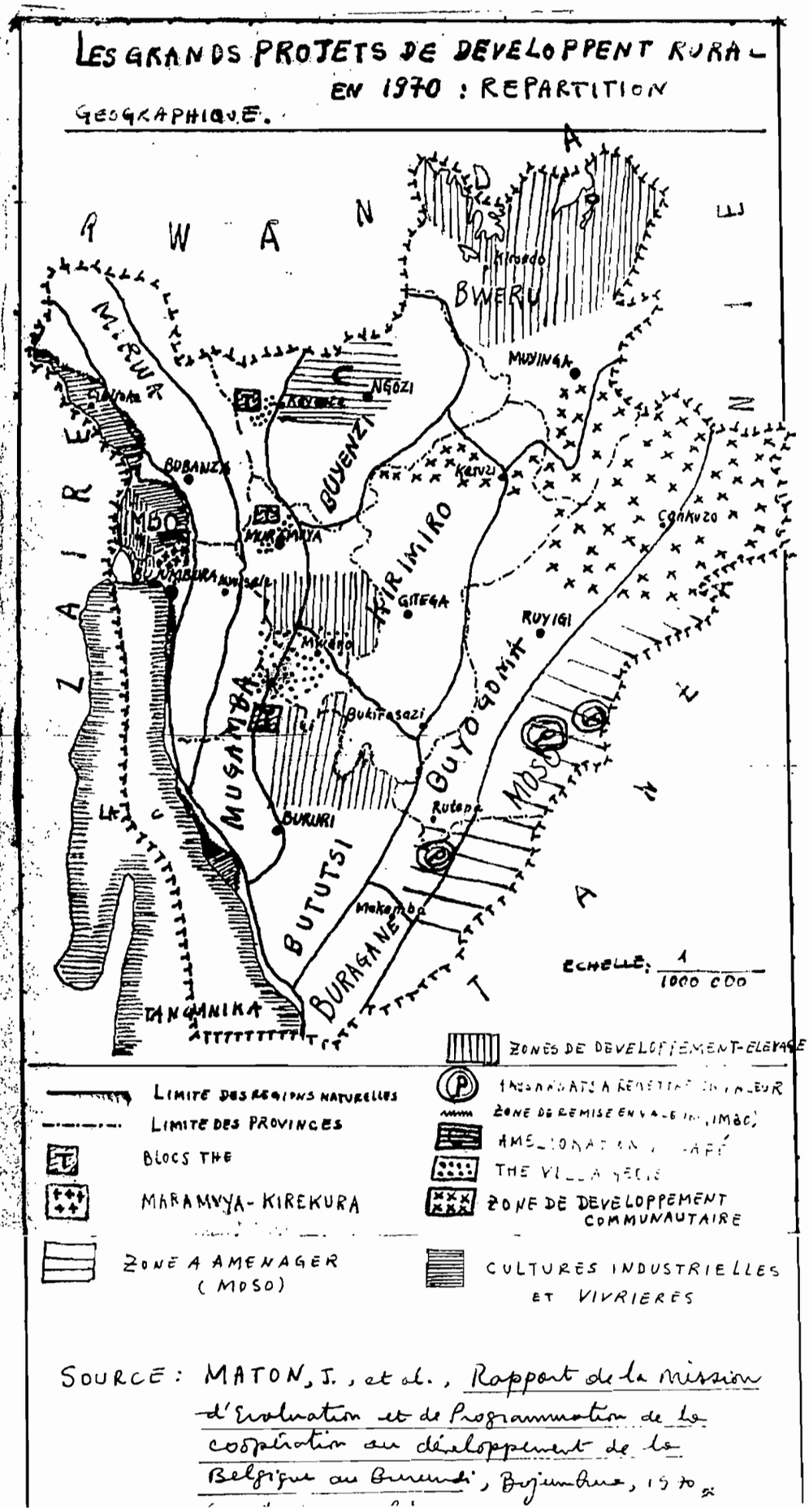
Enfin, Bujumbura est le lieu où toutes les fonctions avec leur complexité s'entremêlent . Elle demeure le seul point de mire et de référence de tout ce qui est conçu et exécuté .

Certes, de telles disparités ne sont pas exclusivement résultat de la mauvaise répartition géographique des apports de la coopération . Mais, il faut savoir que la coopération internationale a rarement suivi l'objectif national de réduire autant que possible les disparités entre les régions par la promotion de leurs vocations propres. Nous savons que quelle que soit la volonté des planificateurs nationaux, les partenaires du Burundi gardent le dernier mot . Ils peuvent décider eux-mêmes de l'orientation de leurs aides . C'est l'une des caractéristiques des aides liées .
Il est également important de souligner que ce ne sont pas les lieux les plus nécessiteux qui ont bénéficié plus d'aides extérieures .

Si nous considérons le secteur de développement rural, les projets agro-pastoraux d'après l'indépendance sont pour la plupart des reprises, des continuités et / ou des extensions de ceux laissés par la colonisation .
Les exemples les plus parlants sont ceux de l'Imbo, Moso et Bututsi .
La localisation de ces projets est bien faite sur la carte de la page suivante .

L'analyse de la carte montre qu'effectivement les régions qui n'avaient pas particulièrement retenu l'attention de l'administration coloniale ont bénéficié de peu de projets par rapport aux autres .
A titre d'exemple, jusqu'en 1976, des régions entières comme le Buragane, le Mirwa et une bonne partie des régions telles que Buyenzi, Kirimiro, Bututsi (Sud), Buyogoma, ne faisaient pas encore objet de quelque projet important .

CARTE N° IV



SOURCE : MATON, J., et al., Rapport de la Mission d'Evaluation et de Programmation de la coopération au développement de la Belgique au Burundi, Bujumbura, 1970.

B. Répartition sectorielle .

La répartition sectorielle des apports de la coopération internationale fait partie des critères fondamentaux d'appréciation qualitative .
Les différents secteurs auxquels la coopération internationale a consenti des aides sont : l'agriculture, l'éducation, la planification et administration, la santé publique, l'industrie et l'infrastructure .

Les deux tableaux XX et XXI des pages suivantes montrent la part respective de chaque secteur, tant du point de vue financier que sur le plan de l'assistance technique en personnel .

En analysant le tableau XX et le graphique y relatif (page 143), on remarque que durant la période quinquennale 1965-1969, la classification des différents secteurs par ordre d'importance est la suivante :

1. Education
2. Agriculture
3. Infrastructure
4. Planification et Administration
5. Santé publique
6. Industrie

Il en est de même pour la période 1971-1975, lorsqu'on se réfère aux moyennes cumulées .
Nous pouvons donc dire que l'ordre ici indiqué correspond à l'ordre des priorités accordées à ces secteurs par la coopération internationale .
Cependant, il est fondamental de remarquer qu'une telle répartition de l'aide ne traduit pas nécessairement l'effet réel des dépenses . Un projet peut être dix fois plus onéreux qu'un autre et avoir le même impact sur la situation socio-économique du pays .

Pour mieux apprécier l'aspect développeur de cette répartition, partons des priorités nationales telles qu'elles sont définies dans les plans de développement .

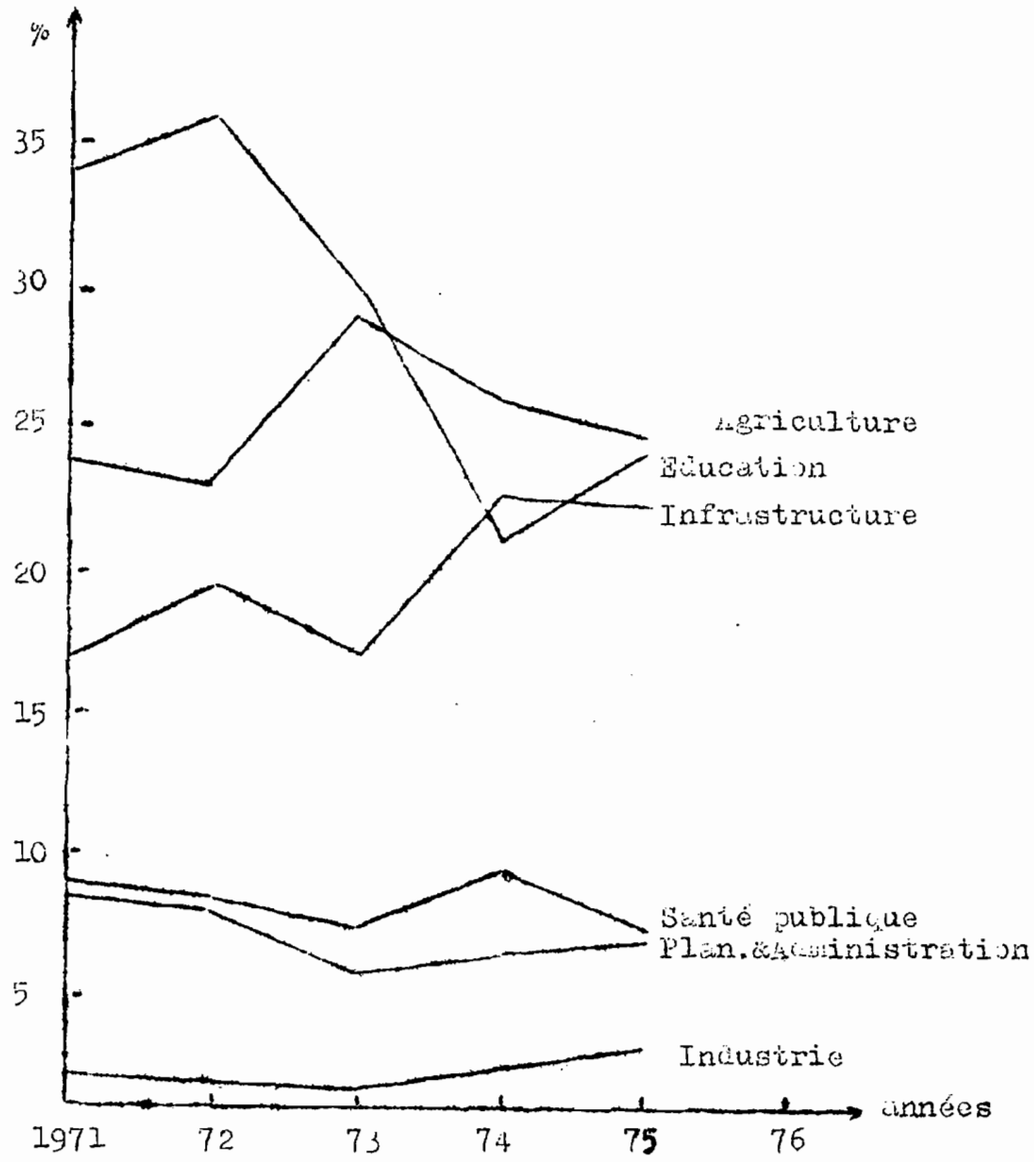
Sur un financement total de 16,5 milliards de F.Bu prévus dans le cadre du plan quinquennal 1968-1972, l'agriculture devait recevoir 70,2%, l'infrastructure économique 19%, l'infrastructure social (éducation et santé) 5,6% et l'industrie 4,2% .
Mais alors, si plus de 90% du financement total devaient provenir de l'extérieur (1), il est évident que l'orientation des apports de la coopération internationale n'a pas suivi les prévisions du plan (cfr. tableau XXI) . Cela est d'autant plus vrai que même sans entrer dans les détails de répartition sectorielle, seulement environ 7 milliards ont été réalisés sur 16,5 prévus pour le plan .

Tableau n° XX : Répartition sectorielle de l'aide totale 1965-1975 (en %) .

SECTEURS	1965-69	1971	1972	1973	1974	1975	Moyenne Générale/10 ans	rang
Agriculture	24,8	24,2	23,0	28,8	25,9	24,7	25,06	2
Education	28,8	34,2	36,0	29,8	21,4	23,8	28,92	1
Plan.&Admin.	12,4	8,9	8,9	6,3	6,5	6,7	9,86	4
Santé publique	7	9	8,5	7,6	9,5	6,8	7,64	5
Industrie	0	2,4	2,0	1,8	2,6	3,4	2,03	6
Infrastructure	16,9	18,6	17,0	22,7	22,6	32	19,74	3
Sous total (!)	89,9	99,1	94,7	97	88,5	97,4	93,25	-

Source : MATON, (J.), et al., op. cit., pp. 107-108 .

Evolution des aides par secteur 1971-1975 .



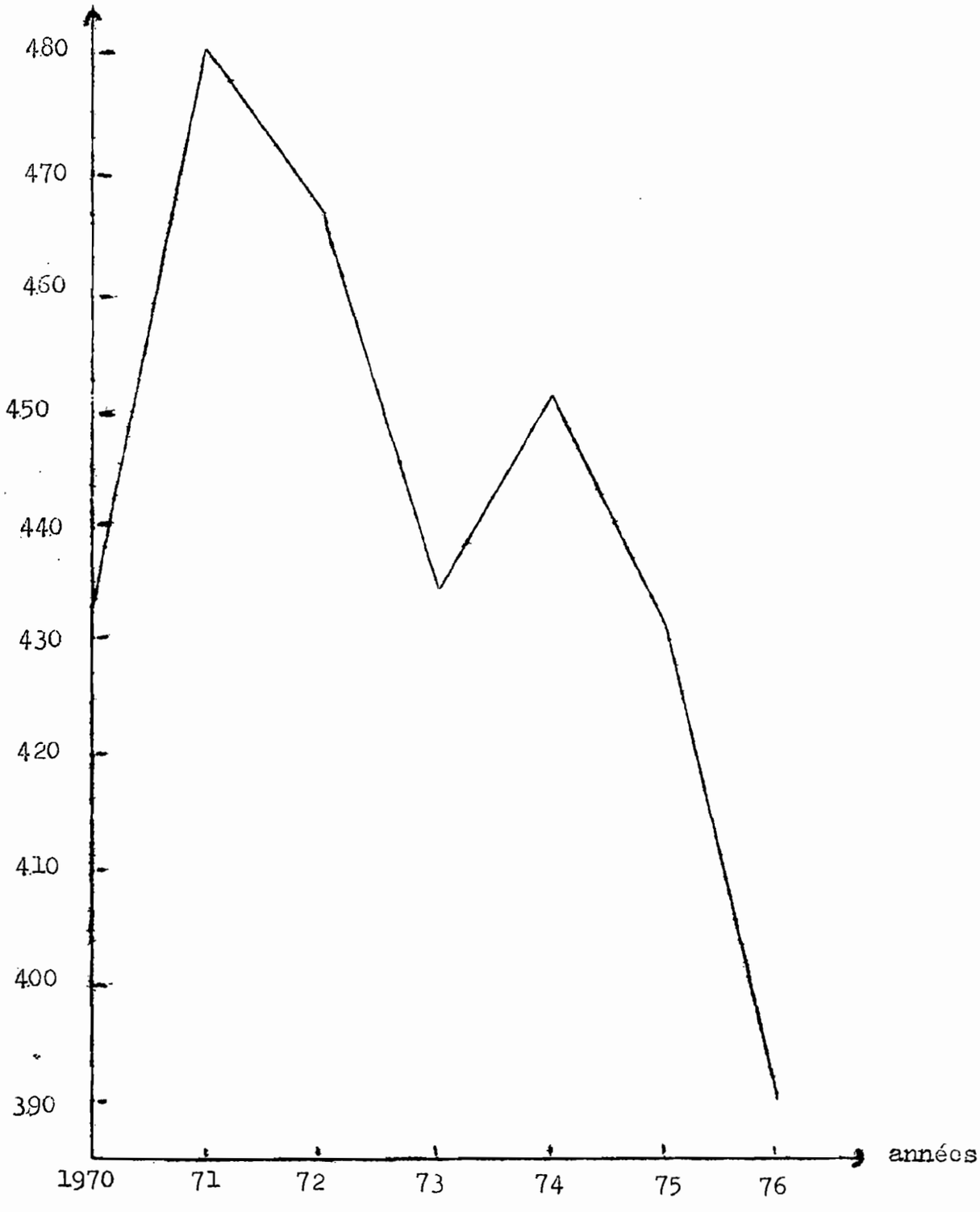
Source : Données du tableau nº XX .

TABLEAU N° XXI . REPARTITION SECTORIELLE DU PERSONNEL D'ASSISTANCE TECHNIQUE 1970-1976 .

SECTEURS	1970	%	1971	%	1972	%	1973	%	1974	%	1975	%	1976	%
AGRICULTURE	66	15,3	67	13,9	71	15,2	70	16,1	72	16	76	17,6	71	18,2
EDUCATION	218	50,5	235	48,9	217	46,5	197	45,4	217	48,1	178	41,3	167	42,8
PLANIFICATION & ADMINISTRATION	56	13	68	14,1	62	13,3	54	12,4	48	10,6	49	11,4	40	10,3
SANTE PUBLIQUE	45	10,4	54	11,2	53	11,3	48	11,1	49	10,9	45	10,4	45	11,5
INDUSTRIE	9	2	8	1,7	13	2,8	18	4,1	18	4	27	6,7	11	2,8
INFRASTRUCTURE	38	8,8	49	10,2	51	10,9	47	10,8	47	10,4	56	13	56	14,4
TOTAL	432	100	481	100	467	100	434	100	451	100	431	100	390	100

Source : CHARLTON, (M.), op. cit., p. 125 .

Variations annuelles des effectifs
des coopérants 1970-1976 .



Source : Données du tableau XXI .

Concernant le second plan, rappelons d'abord que sur 14,9 milliards de F.Bu, 13,7 étaient attendus de la coopération .
Et, la répartition sectorielle des financements extérieurs réalisés (moins de 6 milliards, une année après la mise en exécution du plan), n'a pas été faite en fonction des priorités du plan .
En effet, alors que ledit plan voulait respecter la cohérence intersectorielle tout en "ayant comme secteur d'orientation et de référence le secteur agro-pastoral", l'agriculture n'a pas été tellement privilégiée .
Voyons concrètement la part allouée à ce secteur .

1. L'agriculture .

Il importe de noter que de par l'emploi, la production et les recettes de devises, l'agriculture est le domaine économique le plus important .
Des estimations du plan quinquennal 1973-1977 donnent des informations sur l'utilisation du territoire national en 1972 (cfr.page 40 dudit plan) .

Tableau n° XXII . Utilisation du territoire national en 1972 .

Mode d'utilisation	Superficie (ha)	Superficie en %
Superficies occupées par l'agriculture	1 000 000	35,93
Superficies occupées par l'élevage	900 000	32,33
Superficies occupées par les forêts	134 000	4,82
Sous total superficies exploitées	2.034 000	73,08
Superficies non exploitées	354 100	12,72
Sous total superficies exploitables	2 388 100	85,80
Superficies inutilisables	150 000	5,39

N.B. : Les superficies occupées par les eaux et celles sous bâtiments et voirie ne font pas partie du tableau . Elles étaient estimées à 245 300 ha .

De par le tableau précédent, plus du tiers de la superficie totale est couvert par des cultures .
Et sur cet espace consacré aux cultures, les cultures vivrières occupent certainement plus de 90%, tandis que les cultures dites commerciales se partagent le reste (avec la sylviculture) .
Rappelons par ailleurs, que tout au cours de la période qui nous concerne, en moyenne plus ou moins 95% de la population burundaise n'ont d'autres ressources de revenus que la production vivrière .

Bref, la prépondérance de l'agriculture n'est plus à démontrer .
Elle est d'autant plus évidente que comme par principe tous les plans de développement ont dans leurs prévisions privilégié le secteur agro-pastoral .
A titre d'exemple, selon les prévisions du second plan 1973-1977, le développement rural (agriculture et élevage en particulier) devait absorber 39% de 14,90 milliards (1).
C'est-à-dire que toutes proportions gardées, 35,85% des apports de la coopération auraient été consacrés à l'agriculture (2) .
Mais, entre 1973 et 1975, ce secteur n'a reçu que 26,46% du total de l'aide extérieure (cfr. supra tableau XX) .
Et durant toute la décennie 1965-1975, la coopération internationale n'aura consacré à l'agriculture que 25,06% de son assistance (3) .

A partir de ces considérations, on constate que les apports de la coopération ne sont pas toujours venus appuyer les efforts nationaux entrepris dans l'agriculture .
Nous dirions même qu'il y a eu une certaine contradiction entre les priorités exprimées et celles effectivement soutenues par la coopération internationale .
En plus de ces vues globales, il existe des déséquilibres intrasectoriels que l'on peut constater au sein du domaine agricole .

(1) Plan quinquennal 1973-1977, p. 5 .
(2) Nous sommes parti des 13,7 milliards (sur les 14,9) attendus de l'assistance extérieure des 39% précédemment relevés .
(3) C'est la moyenne cumulée calculée à partir du tableau XX.

La coopération internationale qui dans une certaine mesure a donné priorité aux programmes de diversification agricole, ne s'est pas réellement souciée de l'équilibre intrasectoriel .
Effectivement, ladite diversification ne s'est limitée qu'au café, au thé et au coton, laissant ainsi de côté les cultures vivrières .
Or, pour un pays comme le Burundi, l'équilibre vivrier aurait pu précéder les préoccupations relatives aux cultures de rapport .
Nous pensons que pour le Burundi, l'économie vivrière est au développement ce que les fondations sont à un bâtiment. Si elle n'est pas elle-même le developpement, elle en conditionne nécessairement l'existence .
Certes, le problème vivrier est relativement récent au Burundi . C'est pourquoi d'ailleurs, les premières politiques de développement étaient - à raison - axées sur les cultures d'exportation .
Mais depuis une quinzaine d'années, il nous semble aberrant de privilégier les cultures d'exportation, alors qu'il y a menace de crises vivrières .
Le Fonds monétaire international nous fait le point sur cette disproportion inquiétante .

> "... Une nette préférence est accordée par l'aide étrangère aux cultures tropicales d'exportation . Celles-ci absorbent en effet près de 80% des fonds d'aide alloués à la production agricole totale, contre 18% seulement pour la production vivrière...(1).

Face à cette situation nous déplorons le fait que la coopération ait continué à intervenir plus dans les cultures d'exportation que dans les vivrières .
S'il est vrai que le Burundi a toujours besoin de devises n'a-t-il pas davantage besoin que sa population ait à manger ?

Inutile de souligner que pour notre pays, les cultures d'exportation ne devaient pas à elles seules être considérées comme l'unique vecteur du développement économique national .

(1) F.M.I., Etudes générales sur les économies africaines, t. 5, Washington, D.C., 1973, pp. 253-254 .

Nous sommes de l'avis que les aides extérieures auraient mieux fait d'intervenir autant que possible pour satisfaire les besoins de marché intérieur et de la masse des consommateurs nationaux . De la sorte, elles auraient corollairement amorcé ce que les économistes appellent le "développement autocentré" .

C'est également dans ce seul cas, que la coopération internationale aurait agi dans la voie des premières préoccupations nationales (telles que tojours déclarées par les autorités suprêmes du pays) : produire de la nourriture pour tout le monde .

> "... Nous devons tout d'abord donner priorité absolue aux projets dont la nature est d'assurer la nourriture de la population toute entière en améliorant l'équilibre nutritionnel (1)" .

Malgré ces déclarations, quelle que soit la période considérée (la décennie planifiée 1968-1977, comme auparavant), nous pouvons dire avec SEGAKARA que la production a souffert de la priorité donnée aux cultures d'exportation .

> "... L'encouragement des cultures d'exportation est allé de pair avec une baisse relative des denrées alimentaires nécessaires à la consommation et a diminué la qualité de la vie en milieu rural (2)" .

L'observation est très réaliste, car nonobstant leur valeur, des cultures telles que le thé, le café et le coton ne peuvent assurer la vie à la population sans haricots, sans maïs, sans patates douces, etc...

Or, excepté le coton, les autres cultures commerciales auxquelles la coopération a donné priorité, ne peuvent être associées avec des vivrières . Par conséquent, elles ont diminué les superficies susceptibles de recevoir favorablement ces dernières .

Egalement, l'importance des populations mobilisées pour les travaux d'entretien de cultures d'exportation, a réduit la capacité de travail des agriculteurs traditionnels .

(1) MICOMBERO, (M.), cité par CHARLTON, op. cit., p. 115 .

(2) SEGAKARA, (R.), L'agriculture industrielle et le développement économique au Burundi, Mémoire, U.B., S.E.A., Bujumbura, 1980, p. 44 .

A propos des superficies consacrées aux cultures d'exportation NDABAMBALIRE s'inquiète également .

> "Une grande partie de ses terres (du Burundi) les plus fertiles et les plus arrosées est consacrée aux cultures tropicales dites 'd'exportation' comme si le haricot, le maïs, etc... ne l'étaient pas au même titre (1)" .

Sous un autre aspect, ce n'est pas parce que la coopération internationale a donné priorité aux cultures commerciales, que ces dernières ont répondu parfaitement aux attentes des Burundais .
Nous savons par exemple que les raisons profondes de la décadence de la production cotonnière sont liées au fait que le paysan a toujours estimé le coton trop exigeant en main d'oeuvre sans rémunérer suffisamment le travail .

Le tableau relatif à l'évolution des prix de coton montre que par exemple pour la qualité B, le prix est resté le même pendant plus de 10 ans .
Et pour les deux qualités A et B, l'encouragement date de 1977. Il y a donc lieu de constater que la récompense des cultivateurs ne vaut pas les efforts fournis (aménagement des terres, entretien, etc...) .

Tableau n° XXIII. Evolution du prix du coton payés au producteur (prix/kilo en F.Bu.).

ANNEES	QUALITE A	QUALITE B
1962	6	4
1963	8	6,4
1965	10	5
1966	10	5
1967	10,5	5
1970	8,7	5
1971	9,2	5
1975	12,8	-
1977	30	10

Source : COGERCO, Rapports annuels, 1967&1977
Bulletin statistique n° 9, Janvier 1970,p.6.

(1) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 160 .

Toujours pour souligner le faible rendement du coton, une étude faite en 1975 nous donne des chiffres assez convaincants (1) .
En 1973 et 1974, l'hectare de coton aurait respectivement rapporté 7 100 F et 6 500 F.Bu pour 250 journées de travail. Et dans les conditions les plus favorables (rendement de 1 000 kilos à l'hectare, à 12,8 F le kilo, prix record de 1975), le rapport à l'hectare ne serait que de 12 800 F.Bu, soit 51 F.Bu par journée de travail .

En revanche, un hectare de haricots rapporte facilement 1 400 kilos par an en deux saisons, soit 21.000F.Bu (70 F.Bu par journée de travail), sur base de 15 F le kilo comme prix au producteur .
Or, comme, le prix du haricot est nettement supérieur à 15 F, les 70 F.Bu ne sont que la limite inférieure .

Finalement, en comparant les deux rapports des deux cultures, il est évident que les interventions du F.E.D., de la Belgique et de la France dans le domaine cotonnier, auraient été mieux profitables, si elles s'étaient intéressées au haricot ou à l'arachide .

Plus critique encore, il semble que dans le cas du projet Imbo F.E.D., l'importance accordée au coton et au riz a porté préjudice aux aliments de base : haricots, maïs, maniocs, etc...
C'est d'ailleurs une des raisons qui expliquent la famine presque permanente dans la zone du projet, en dépis de sa fertilité .
Il est contradictoire que la région d'Imbo qui, normalement était susceptible de nourrir les autres régions moins favorisées ait du être assistée par le Programme alimentaire mondial (P.A.M.) .

Par ailleurs, les apports de la coopération internationale n'ont pas été équitablement répartis sur les trois cultures d'exportation (café, coton, thé) .
Il est étonnant de constater que le café qui assure près de 75% des recettes d'exportation, n'a retenu que très peu l'attention des partenaires du Burundi .

(1) Département de la planification agricole, Rentabilité de la culture du coton, Bujumbura, 1975, 23 p.

Entre 1970 et 1974, la caféiculture n'a reçu que 1,4% du total des aides extérieures .
S'il n'était plus question de nouveaux investissements dans les plantations, l'encadrement des planteurs méritait plus d'aide que celles accordée par la Banque mondiale .
Après tout, les investissements énormes consentis en faveur du thé (1) et du coton depuis l'indépendance, n'ont pas encore modifié la prépondérance du café dans l'économie nationale .
Et à notre avis, cette réalité milite en faveur d'une assistance beaucoup plus importante à laquelle le café aurait du avoir droit .

2. Autres secteurs .

Dans ce point nous jetons un coup d'oeil sur le degré de participation de la coopération internationale à l'industrie, à l'infrastructure et à la santé publique .

Tous les plans de développement ont déclaré l'industrie secteur directement complémentaire à l'économie agricole prépondérante dans ce pays .
Mais tout au cours de la période envisagée, la part de l'aide allouée à l'industrie a été trop faible par rapport à celle consacrée aux autres domaines (cfr. tableaux XX et XXI pages 142 et144) .
Le record jamais atteint en 1975, 3,4% du total des aides, a particulièrement résulté des interventions du F.E.D. pour les usines à thé .

D'une part, la faiblesse de la coopération dans le domaine de l'industrie peut s'expliquer par la rareté de ressources minérales .
En effet, les études effectuées sur les possibilités d'industrialisation du Burundi ont essentiellement insisté sur l'exploitation des ressources agricoles et animales qui, manifestement n'ont pas tellement intéressé les partenaires .

(1)- Van ESPEN, op. cit., p. 133 .
- A la fin de 1974, les dépenses moyennes effectuées par hectare de thé planté (y compris les usines y afférentes) s'élevaient à 450 000 F.Bu .

D'autre part, le manque de planification adéquate du secteur industriel aurait été une des raisons pour lesquelles la coopération n'est pas intervenue d'une manière accrue dans ce domaine . Si l'industrie a toujours été considérée par les plans de développement comme complémentaire à l'agriculture, son organisation n'a guère répondu à l'ampleur des déclarations .
A ce propos, NTIBAGIRIRWA va jusqu'à dire que sur le chapitre du développement industriel, "les deux premiers plans semblent avoir revêtu plutôt un caractère facultatif (1)".

La combinaison de ces facteurs a abouti à des situations critiques comme celle observée au cours de la période 1968-1972 . Les prévisions quinquennales des secteurs industriel et minier qui étaient de 40% du total des investissements, n'ont été réalisées qu'à 40% (2) . Cette insuffisance est particulièrement imputable à la coopération internationale, parce que la part des financements privés ne représentaient que 5% dans ces secteurs .
Il faut également savoir que le Burundi comptait sur l'aide pour réaliser son programme industriel .

Quant à la part de la coopération internationale dans l'infrastructure, elle est allée croissante .
De moins de 17% du total des aides extérieures de 1965-1969, elle a atteint 32% en 1975 (3) .
Et de 1970 à 1974 les transports et les communications ont englouti 13%, dont la moitié a été consacrée aux revêtements bitumeux (4) .

(1) NTIBAGIRIRWA, (L.), Le Potentiel de développement industriel à partir des ressources naturelles dans les pays les moins avancés (PMA), n° 2, Burundi, s.l., 1982, p. 74 .
(2) NKANGURA, (N.), op. cit., p. 110 .
Plan quinquennal 1973-1977, p. 182 .
(3) MATON, (J.), et. al., op. cit., p. 107 .
(4) Van ESPEN, (Ph.), op. cit.,p. 175 .

L'état de délabrement de la plupart des routes en terre et la faiblesse du budget national, justifient largement les interventions de la coopération dans le domaine routier . Soulignons que dans la majorité des cas, la construction de nouvelles routes et la modernisation des anciennes pistes ont été financées sous formes de crédits non remboursables . C'est le cas des tronçons construits par la B.I.R.D., par le Fonds européen de développement, etc...

En valeur absolue, l'importance des sommes allouées à l'infrastructure économique s'explique par les coûts de matériel et les exigeances financières de certains travaux tels que les constructions de routes, les installations aéroportuaires, etc...
L'on sait que par exemple, l'agrandissement de l'aéroport de Bujumbura (en vue de recevoir des avions long courrier du type DC 8, DC 10 et B 707) réalisé dans le cadre du 1er plan, a considérablement élevé la part de l'aide étrangère à l'infrastructure .
Egalement, l'organisation du département de l'aéronautique et la fourniture des moyens nécessaires à son fonctionnement, ainsi que la création d'une compagnie nationale Air-Burundi S.T.A.B. en 1971, ont sensiblement modifié la répartition des aides extérieures (1) .

Concernant le secteur médical, on peut noter qu'il n'a jamais été prioritaire, quel que fut le partenaire intervenant - sauf l'O.M.S.
Cela pourrait s'expliquer d'abord par le fait que trop peu de partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux s'y sont intéressés . Au bureau des approvisionnements du Ministère de la santé publique on nous a fait remarquer que jusqu'en 1980, la part de la coopération bilatérale dans le secteur médical était très maigre (2) .
Et en général, les grandes interventions ont été celles de l'United States Action International of Developpment (U.S.A.I.D.), de l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance . et surtout de l'O.M.S.

(1) S.T.A.B. = Société de transport aérien du Burundi .
(2) Maigre par rapport à l'aide multilatérale de l'O.M.S. surtout .

L'U.S.A.I.D. a agit pour le compte du gouvernement américain. Et entre 1963 et 1976, les fournitures ont essentiellement consisté en matériel pour la chaîne froide (seringues, aiguilles, frigos) et en moyen de déplacement .
L'U.S.A.I.D. a par ailleurs contribué dans la formation et dans le recyclage du personnel médical .

L'UNICEF quant à elle a fourni des vaccins, du matériel pour la chaîne froide, des cartes de vaccination et du matériel roulant (véhicules, motocyclettes) pour le personnel et le transport de matériel médical .

Enfin, la fourniture de l'O.M.S. a englobé :
- les services de conseillers chargés de donner des avis et prêter assistance au gouvernement du Burundi ,
- l'organisation et la direction des cycles d'études ,
- des programmes de formation professionnelle ,
- des projets de démonstration ,
- des groupes de travail d'experts et des activités connexes.

Il importe de noter que bien que variée, l'assistance technique de l'O.M.S. a été d'un caractère particulièrement consultatif .
Entre autres réalisations concrètes de l'O.M.S., nous pouvons retenir la campagne d'éradication de la variole de 1969 à 1971 . Cette campagne a atteint une couverture vaccinale de 90% . Puis dès 1972, l'O.M.S. a mis en place le service national d'Epidémiologie .

Une autre raison qui expliquerait la faiblesse de l'aide au secteur médical est fonction de l'importance accordée au même secteur par les plans nationaux .
Si en 1962 les dépenses globales de fonctionnement consacrées à la santé publique atteignaient 12% du budget des dépenses ordinaires, elles n'ont représenté que 8% en 1966, 7% en 1971 et 5,3% en 1976 .
A notre avis donc, même si l'un ou l'autre partenaire avait pensé à respecter les priorités du plan, il est évident que la santé publique devait recevoir relativement peu, de la coopération internationale .

Somme toute, ce paragraphe nous aura montré jusqu'où les priorités effectivement retenues par la coopération, n'étaient pas nécessairement celles établies par les plans nationaux de développement ni celles réclamées par la grande partie de la population .

Ainsi, plusieurs projets opportunément choisis ont souvent reçu une part si faible du total des apports de la coopération, qu'il leur a été difficile d'avoir un grand impact .
En réalité, parfois la philosophie du développement sous-tendant la structure de la coopération internationale au Burundi, aura semblé être en contradiction avec celle proposée par le gouvernement .

En effet, des données statistiques couvrant presque toute la période étudiée, prouvent que la satisfaction des besoins fondamentaux de la population est venue après certaines autres préoccupations . Ces dernières ont été : le développement de l'infrastructure socio-économique urbaine et l'amélioration de l'approvisionnement des villes, la formation de diplômés (et le gonflement induit de la fonction publique), la production d'un maximum de devises, même dans des conditions économiques marginales (inadaptées aux conditions de vie des populations), notamment par l'extension des cultures d'exportation .

Notre avis est que le Burundi aurait mieux profité de la coopération internationale, si cette dernière avait donné priorité absolue à l'amélioration de l'économie rurale. Cette situation nous amène à étudier la répartition sociale des apports de la coopération à travers le point suivant .

3. Répartition sociale .

"La vie commune, la solidarité, elle s'affirme surtout lorsqu'il faut traiter des problèmes des plus défavorisés (1)".
Il en est de même de la coopération internationale au Burundi. Elle ne peut avoir de valeur réelle que lorsqu'elle s'intéresse particulièrement aux populations rurales .

Le désert statistique qui caractérise ce pays ne permet pas d'évaluer quantitativement l'importance numérique de Burundais ayant plus ou moins directement bénéficié des apports de la coopération .
Mais, déjà de par la répartition géographique et sectorielle desdits apports, il est possible de constater que la "manne" n'a pas été équitablement partagée .
Dans bien de cas, une minorité seulement aura réellement bénéficié des fruits de la coopération . Cela transparait à travers la couverture sociale des projets qui en vertu de leur nature auraient plus profité aux masses rurales .
Entre autres exemples, prenons le cas des projets théicoles .
Un des objectifs fondamentaux du F.E.D. dans l'entreprise théicole était de faire en sorte que le planteur producteur soit associé à la conduite et aux résultats des blocs industriels .
A notre avis, associer les cultivateurs à la conduite et aux résultats de tels projets, c'était leur permettre d'être usagers des usines en tant que producteurs . C'était également leur fournir les moyens nécessaires à l'intensification d'autres activités vitales, afin de compenser les terres consacrées au thé .
Or, tel n'a pas été le cas, ni d'un côté ni de l'autre .

Au niveau des infrastructures socio-économiques et équipements divers, les vrais bénéficiaires ne sont pas nombreux .

(1) CHEYSSON, (C.), Le courrier n° 5, Dossier Lomé II, Spécial Novembre 1979, p. 8 .

Sur ce point, NDAYIRAGIJE Egide nous a précédé en disant que les infrastructures sociales en place à Tora ne profitent qu'a une minorité déjà privilégiée . Il précise que la minorité en question comprend notamment les fonctionnaires qui bénéficient

> "des logements très bien équipés, bien fournis en eau et en électricité, des moyens de déplacement presque gratuits dans les véhicules, sur des motos, se procurant facilement les soins médicaux, bénéficiant des salaires et des traitements plus élevés...(1)" .

Il précise que le site de Ntentamaza, siège-même de la société est la seule colline privilégiée de toute la commune dans le domaine des infrastructures sociales (2) .

Sur une plus large échelle, tout ce qui est dit à propos de Tora est à plusieurs égards valable pour Teza, Rwegura, Gisozi, et ailleurs .
Tous ces centres "modernes", fruit de la coopération, en pleine campagne ressemblent étrangement aux centres extra-coutumiers introduits par la colonisation . En tout cas, s'il y a des nuances à établir entre les deux catégories de centres, il reste vrai que les besoins et les intérêts des uns comme des autres, correspondent moins aux nécessités locales qu'à des besoins exogènes artificiellement créés .

Plus précisément, si parmi les infrastructures dites de base, les cercles, les terrains et les salles de jeu (depuis le football jusqu'au ping pong), ont été envisagés au même titre que la préparation des terroirs, l'on a envisagé la satisfaction d'une minorité avant celle de la majorité .
Et quel que soit le projet considéré, les éléments de la minorité privilégiée sont les experts expatriés, quelques collaborateurs nationaux ainsi que des catégories plus ou moins intégrées (étudiants, fonctionnaires et commerçants aisés) . Voilà un contexte qui montre que la coopération internationale au Burundi n'a pas corrigé les erreurs du passé colonial .

(1) NDAYIRAGIJE, (E.), L'impact socio-économique de la théiculture en milieu rural . Le cas de la société théicole de Tora, dans la commune Mugamba, mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, Bujumbura, 1985, p. 128 .

Rappelons-nous, la colonisation avait créé et formé une classe de fonctionnaires subalternes . Une classe qui comme le dit si bien MYRDAL Gunnar

> "n'était pas le produit d'un développement économique mais d'une structure légale, administrative bâtie pour administrer et faire avancer les colonies suivant les inérêts et les idéaux des métropoles (1)" .

Certains projets assistés par la coopération internationa le ont justement abouti à la création des groupes qui, en réalité ne peuvent compter comme des vecteurs d'un véritable développement .

Toujours dans l'ordre des oublis à l'endroit de la majorité, soulignons que malgré les interventions de plus de quatre partenaires dans le développement socio-économique de l'Imbo, la vie des gens n'a pas été améliorée pour autant . La majorité des habitants de la plaine de la Rusizi consomment toujours l'eau courante des rivières Nyamagana, Kagunuzi, Rusizi, Mpanda, etc ...
D'ailleurs, manifestement, aucun partenaire n'aura pensé à réparer au moins les fontaines publiques installées par le FOnds du bien être indigène .
Dans la même région, l'électrification du quartier résidentiel de Mugerero est l'apanage d'une minorité de "cadres" .

Les quelques exemples, montrent qu'il est assez regrettable que l'insuffisance des salaires perçus par les ouvriers ne soit pas compensée par la jouissance d'une assistance sociale équitable .
Les conditions dans lesquelles les manoeuvres travaillent sur certains chantiers, nous ont fait croire plutôt que la coopération internationale est venue aggraver les écarts entre les groupes sociaux . C'est une situation corollaire de l'inadaptation des actions de la coopération, aux populations les plus nécessiteuses .
Par exemple, les techniques d'usinage et de commercialisation (du café comme du thé) sur lesquelles les aides extérieures ont consacré une bonne part, ne sont pas à la portée de la masse des travailleurs Burundais .

(1) MYRDAL, (G.), Economic theory and underdeveloped regions, Gerald Duckworth & Co. Ltd, London, 1957, p. 33 .

Et les revenus qu'elles susciteraient sont encaissés à l'étranger ou sont concentrés dans le secteur moderne, au profit d'une petite minorité de nationaux et d'étrangers. C'est certainement une des raisons qui expliquent pourquoi les impulsions issues de la coopération ont rarement suscité le mécanisme de développement autonome .

Du reste, nous pensons qu'un projet ne devient réellement celui des populations qu'il concerne, que lorsque ces dernières sont motivées et prêtes à intégrer dans leur vie quotidienne les conditions de réalisation et les conséquences socio-économiques du projet en question . Aucune autre solution ne peut remplacer valablement la motivation des populations accueillantes .

Enfin, dans bien des cas, la faiblesse de l'impact des actions de la coopération est liée au fait que la population a été objet et non sujet des projets . Certains apports de la coopération ont été à la fois proposés et refusés à nos populations . Les exemples relatifs au suréquipement des centres administratifs et techniques de certains projets de développement sont suffisamment éloquents. Aux yeux des populations rurales, ces centres fruits de la coopération, mais qui donnent une très mauvaise idée du développement, sont affaire de l'Etat .
Cette"logique paysanne" manifeste au Burundi, répond en quelque sorte à une observation faite par Alexis de TOCQUE-VILLE .

> "On tire difficilement un homme de lui-même pour l'intéresser à la destinée de tout l'Etat, parce qu'il comprend mal l'influence que la destinée de l'Etat peut exercer sur son sort . Mais faut-il faire passer un chemin au bout de son domaine, il verra d'un premier coup d'oeil qu'il se rencontre un rapport entre cette petite affaire publique et ses plus grandes affaires privées, et il découvrira, sans qu'on le lui montre, le lien étroit qui unit ici l'intérêt particulier à l'intérêt général (1)" .

(1) TOCQUEVILLE, (A.), cité par RUTEMBESA Faustin, Cours d'Histoire des institutions et doctrines politiques, U.B., F.L.S.H., Département d'Histoire, 2è Licence, Année académique 1984-1985, p. 58 (multigraphié) .

Si nous prenons l'exemple des projets de développement rural, en particulier les agro-pastoraux, nous remarquons que beaucoup de Barundi ont pris du temps pour en saisir l'intérêt. La résistance à la culture du thé en demeure la plus belle preuve (1) .

Bref, à travers ce chapitre, on aura constaté une grande part de disparité dans la répartition des apports de la coopération internationale .
Jusqu'en 1976, certaines régions du pays n'avaient connu que quelques pseudo-projets sans importance sociale ou économique réelle . Mais, en même temps, il y avait des régions souffrant de la concurrence des partenaires y intervenant .
Ensuite les domaines vitaux de l'économie nationale n'ont pas été privilégiés par la coopération internationale .
Enfin, la plupart des réalisations de la coopération, profitaient particulièrement à une infime portion de la population nationale .

Les disparités ainsi relevées n'ont pas été les seules tares de la coopération internationale au Burundi . Cette dernière a rencontré des problèmes assez variés auxquels nous consacrerons le dernier chapitre de ce travail .

(1) L'on sait que certaines gens ont profité de la complicité de la nuit pour brûler les plants avec de l'eau chaude .

Chapitre V . LES PROBLEMES DE LA COOPERATION .

Le présent chapitre analyse les principaux problèmes de la coopération internationale observés entre 1963 et 1976 .
Les problèmes dont il est question sont soit liés aux partenaires ou aux coopérants en place, soit issus des difficultés intérieures du Burundi .
Nous parlerons également de certains problèmes d'origine à la fois interne et externe .

A. Les problèmes d'origine extérieure .

1. Absence de collaboration .

Tout au cours de la période envisagée, beaucoup de difficultés rencontrées par la coopération sont nées du manque de collaboration . Un manque qui s'est manifesté à deux niveaux . D'abord à l'échelle des rapports Burundi-Partenaires, puis à l'échelle des rapports cadres nationaux-personnel expatrié .
Nous insistons davantage sur le second niveau qui à notre avis exprime mieux les réalités du terrain .
Aussi pensons-nous pour le coopérant quelles que soient ses motivations, son activité n'est jamais une affaire exclusivement personnelle .
Les agents de la coopération agissent naturellement au nom du pays ou de l'organisme qui les a mandatés .
C'est pourquoi à travers le coopérant, intervient la personne morale qui inspire sa mission et en assume la responsabilité .

Cette considération nous amène à souligner qu'un partenaire ne peut s'innocenter en individualisant les erreurs de l'un ou l'autre de ses ressortissants .
Une autre raison qui nous fait parler du comportement des coopérants, c'est le fait qu'en général les donateurs d'aide, attendent du coopérant qu'il serve leurs intérêts .
Dès lors, il est possible d'apprécier la responsabilité d'un pays ou d'une organisation internationale à partir de la compétence professionnelle, du niveau d'expérience, des qualités individuelles intellectuelles et morales, qui caractérisent leurs coopérants .

Ouvrons le problème de collaboration par la citation suivante .

"Après 15 ans d'indépendance politique, il y a toujours des inégalités raciales entre blancs et noirs (au Burundi) ...
A travail égal, les deux (blanc et noir) ont toujours perçu des revenus exagérement inégaux, toujours en faveur des blancs .
C'est pourquoi d'ailleurs ils n'ont vraiment pas de contact direct, ouvert et spontané . Ils s'ignorent, se fuient et quand ils sont ensemble, c'est pour des raisons officielles ou d'affaires ... (1)" .

L'observation a pu se vérifier tout au cours de la période envisagée, à travers le comportement de certains coopérants vis-à-vis des cadres nationaux et de la population . Certains coopérants ont été beaucoup plus à l'aise avec toute autre personnalité dont ils avaient besoin pour faire fructifier leurs affaires, plutôt qu'avec leur homologue . Dans le chef de la plupart des expatriés, l'homologue ne pouvait rien leur offrir, sinon apprendre d'eux pour les remplacer un jour .

Ce comportement distant accusé par le personnel étranger a souvent posé des problèmes à la coopération proprement dite .
D'une part, le refus des "experts" de collaborer avec les homologues nationaux a plus d'une fois entraîné l'inefficacité de l'action des partenaires tant bilatéraux que multilatéraux.
D'autre part, sur plusieurs chantiers, les coopérants ont pris non seulement "l'attitude d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur (le cadre burundais), mais beaucoup plus celle d'un père vi-à-vis de son fils (2)" .
Cela étant, le problème a pris une nouvelle forme : celle d'un paternalisme particulièrement connu pendant la colonisation . Alors, l'autorité paternaliste des coopérants était perçue comme le résidu des anciens rapports coloniaux . D'où une méfiance réciproque entre les expatriés et les nationaux ; le refus des experts non seulement de collaborer avec leurs homologues, mais aussi avec l'autorité nationale .

(1) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 168 .
(2) ROSIER, (R.), op. cit., p. 334 .

LE THAN KHOI présente la situation en ces termes :

> "... ils (coopérants) travaillent dans l'isolement de leur bureau, adressant leurs rapports à l'institution qui les a envoyés, mais non à l'autorité nationale qu'ils sont censés servir ...(1)" .

Alors, à partir du moment où l'autorité burundaise ignorait presque tout de l'avancement d'un projet de développement, il était prévisible que ce dernier aboutisse à des résultats décevants .

Malheureusement, ce problème inhérent à l'absence de participation de la partie burundaise a été observé dans des projets de grande ampleur tels que les projets agricoles, les constructions, etc ...

Ecoutons ce témoignage assez révélateur .

> "Très souvent, le Burundi et ses diverses institutions se limitent pratiquement à l'introduction des dossiers élaborés en collaboration avec des coopérants, mais exclusivement instruits par les pourvoyeurs de fonds. Aussi, n'est-il pas rare d'assister à des cérémonies officielles au cours desquelles des projets 'clé sur porte' sont remis aux autorités nationales sans que celles-ci aient participé à leur élaboration et exécution et encore moins sans qu'elles soient à mesure d'assurer leur avenir (2)" .

La pratique ici décrite ne s'est pas limitée à 1976 . Entre autres exemples, les installations modernes du restaurant universitaire du campus Mutanga réclament l'intervention de techniciens allemands, même pour une petite panne .

Un responsable d'une école construite par la coopération française nous disait :

> "Quelques années seulement après la réception de cette école, nous ne savons plus à quoi nous en tenir . Par exemple, les toilettes telles qu'elles ont été conçues sont difficiles à entretenir dans un lycée comme le notre (...) . Je crois que si l'on avait tenu compte de l'avis de certaines personnes, beaucoup de choses auraient été modifiées à temps, et peut être aurions-nous moins de problèmes à ce niveau(3)" .

(1) LE THAN KHOI, op. cit., p. 344 .
(2) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 203 .
(3) SEMAB., Entretien du 8 Août 1984 .

L'interlocuteur rejoint parfaitement l'observation de tout à l'heure . Il fournit une preuve de plus des oeuvres de la coopération internationale, dont l'entretien donne du fil à retordre à notre pays .

Enfin, quel que soit le domaine considéré, parfois les coopérants ont oublié leur rôle de contact et de collaboration . Par conséquent, ils ont manqué à leur rôle d'instrument de communication, de support, et de flux d'échanges .
C'est ainsi que la formation d'homologues nationaux destinés à prendre la succession de l'assistance technique est restée lettre morte . Et, bien que le principe d'une participa tion en personnel local dans tout le programme d'aide, ait toujours été posé et "inconditionnellement" admis par les partenaires, le Burundi n'a pas pu avoir de cadres compétents pour seconder les techniciens expatriés .

Lorsque Jérémie NDAYIZIGA parle d'"oubli volontaire"(1) dans la formation d'homologues, il exprime une réalité traduite par l'absence presque totale de structures réellement collégiales dans l'organisation des projets de développement .
Or, de par la confrontation des points de vue qu'elle aurait rendue possible, la collégialité aurait facilité l'aboutissement heureux d'un plus grand nombre d'actions de la coopération .

Un tel manquement est d'autant plus regrettable qu'il a affecté le principe de base de la coopération en personnel . Principe selon lequel les différents partenaires s'engagent à rechercher des techniciens appelés à compléter ou à conseiller les cadres burundais, ainsi que ceux des institutions subordonnées au gouvernement du Burundi (2) .
Dès lors, l'observation générale faite par Denyse HARARI, se vérifie parfaitement dans la coopération internationale au Burundi .

(2) Convention générale de coopération et d'assistance technique entre le gouvernement du royaume du Burundi et le gouvernement du royaume de Belgique, Bruxelles, 29/7/1963, article 1er.

(1) NDAYIZIGA,Jérémie, La coopération entre le Burundi et la CEE en matière d'éducation et de formation, 1964-1980,U.B.,F.L.S.H.,Département d'Histoire, Bujumbura, 1985 .

"Les tensions nées de la conscience qu'ont les partenaires de la coopération de leurs positions relatives, ressenties par l'un comme position dominante et par l'autre comme position dominée, décalent le point d'application des efforts, alors que ceux-ci, pour être productifs devraient être conjugués (1)" .

Ce contexte nous rappelle le retard mis pour que les commissions mixtes prévues par toutes les conventions initiales de coopération bilatérale, entrent effectivement en fonction .

Pour des pays comme la France, la Belgique et la R.F.A. qualifiés de partenaires traditionnels du Burundi, les rapports de commissions mixtes (ou mémoranda) n'existent pas avant 1972-73. Ceci fait penser immédiatement à la déficience dans la collaboration entre ces différents donateurs et le Burundi . C'est aussi une mise en évidence du dirigisme qui a caractérisé les interventions de ces mêmes donateurs au Burundi .

Notre observation est corroborée par un avis émis par une mission belge d'évaluation en Juillet 1970 .
Selon la mission, l'assistance belge à l'enseignement s'opère habituellement

"Sur une base d'une simple fixation annuelle d'un quota de personnel à mettre à la disposition du Burundi et sans qu'aucune négociation préalable soit intervenue au sujet des établissements à desservir et des postes à y pourvoir, c'est-à-dire sans détermination de commun accord, d'un réel programme de coopération (2)" .

La véracité de la déclaration n'est pas à démontrer, parce qu'elle vient des milieux officiels belges .
Malheureusement, la révélation est en contradiction avec l'article 3 de la convention de coopération en personnel signée à Bruxelles le 29 Juillet 1963 . L'article précisait qu'à partir de 1964, le gouvernement du Burundi ferait parvenir au gouvernement belge la liste annuelle des emplois nécessitant du personnel de coopération avant le 31 Mars (3) .

(1) HARAMI, (D.), Le rôle de coopérant. Identité, motivations, attitudes de quelques échantillons d'agents, Paris, Centre de développement de l'O.C.D.E., 1974, p. 9 .

(2) MATON, (J.) et. al., op. cit. p. 182 .
C'est nous qui soulignons .

(3) Convention de coopération en personnel entre le Burundi et la Belgique, Bruxelles, 20/7/1963, article 3 .

A en croire la convention, le Burundi aurait même le droit de désigner le nom des personnes préférées . Mais aucune source ne nous a permis de repérer ne fut-ce qu'un seul cas où le Burundi aurait exploité ce droit .
Par contre, des informations reçues du département de la coopération avec l'Europe affirment que le personnel sollicité n'a pas toujours été fourni et que les experts envoyés n'avaient pas nécessairement les compétences requises (1) .
Concrètement, nous avons pu remarquer que par exemple en 1970-71, seulement 41,3% soit 67 sur 162 des coopérants belges affectés à l'enseignement étaient de niveau universitaire (2) .

Le critère de compétence nous amène à faire quelques remarques .
Quelle que soit la nationalité des "experts", l'analyse du fruit de leurs travaux nous a permis de constater parmi eux, des agents sans expérience, sans connaissance du terrain et sans préparation . Le constat est un peu corollaire de la politique de certains partenaires comme la Belgique qui est arrivée à proposer officiellement des experts-juniors .

La Mission belge d'évaluation de Juin-Juillet 1970 s'est déclarée inquiète du fait qu'il y avait relativement peu d'éléments jeunes parmi les coopérants belges, et pas assez de cadres nationaux à court comme à moyen terme .
Alors, comme solution, elle aboutit à la conclusion suivante :

> "Cette situation suggère la mise à la disposition du Burundi, même à titre gratuit, d'experts supplémentaires qui assureront la soudure; dans cet ordre d'idée, la Belgique devrait proposer l'application de son nouveau programme d'experts-juniors (3)" .

D'abord, on comprend qu'il y avait déjà eu un autre programme y relatif .
Et, sans aucun doute, le discours est absolument favorable au maintien du personnel étranger au Burundi . Ce qui est loin d'être un critère de développement .

(1) KAV., (C.), (Ministère des Relations extérieures et de la coopération, département Europe), Entretien du 6/5/1985.
(2) Ambassade de Belgique à Bujumbura, listes nominatives du personnel de coopération (C.T.B.), 1969-1970 et 1970-1971.
(3) MATON, (J.), et. al., op. cit., p. 187 .

Ensuite, de par le concept d'expert tel que défini par l'arrêté royal belge du 16/8/1963, la proposition d'experts-juniors est une abérration .
Selon l'arrêté, l'expert qui est différent du technicien est ainsi défini :

> "L'expert est le spécialiste envoyé pour une mission déterminée et généralement de courte durée (élaboration d'un plan, étude d'un projet, etc...(1)" .

Dès lors, que faut-il comprendre par exeprts-juniors, si des Barundi en formation (homologues) ne peuvent pas l'être ?
Il est paradoxal que la Mission ait proposé l'envoi d'experts-juniors pour résoudre le problème d'insuffisance quantitative et qualitative de cadres nationaux .

A notre avis, ces experts-juniors viennent grossir le rang des inexpérimentés (nationaux et étrangers) déjà en place . Soulignons que certains projets ont servi de "chantier-école" pour permettre aux dits experts-juniors et aux autres coopérants inexpérimentés de se perfectionner . Ainsi, pourrions-nous dire, ces projets ont été victimes de l'inexpérience et par conséquent de l'incompétence du personnel qui en assumait la direction .
Ecoutons ce témoignage d'un ancien homologue assistant .

> "J'ai toujours été frappé par le fait que certains experts envoyés par des partenaires bilatéraux, avaient autour de 24-30 ans .
> Et sans que l'on soit à même de donner un rapport sur ces experts, nous avions toujours des doutes en ce qui concerne leur expertise . D'ailleurs malgré eux, souvent ils se comportaient en véritables apprentis...(2)" .

A travers ce témoignage, on constate que l'un des objectifs fondamentaux de la coopération en personnel, à savoir :
la capacité des spécialistes envoyés de former les techniciens locaux, n'a pas été toujours respecté .

(1) Courrier africain, n° 26, du 25/11/1963, p. 3 .
(2) NIY., (A.),(Département de la santé animale), Entretien du 20/8/1985 .

Bref, parfois l'action de la coopération internationale au Burundi a été entravée par l'aventure d'agents improvisés experts . Cela se comprend bien, lorsqu'on sait que beaucoup de ces derniers sont venus pour échapper au service militaire, ou tout simplement pour des raisons de curiosité et des facilités domestiques (1) .

Les rivalités et l'antagonisme entre pays assistants ont aussi constitué un problème .
Le manque de contacts et d'échanges de vues entre les experts d'origines différentes a handicapé certaines actions de la coopération . Cela était sans doute fonction du contrôle politique de concertation, d'affrontement et d'intérêts parfois contradictoires, dans lequel le Burundi devait faire appel à l'étranger .
L'échec du projet français d'une centrale hydro-électrique sur la Ruvubu (2), ainsi que les blocages des projets Teza, I.U.S.E. et du réaménagement de l'Imbo, s'expliquent partiellement par les rivalités entre les puissances en coopération .

Concernant le projet hydro-électrique sur la Ruvubu envisagé par la France depuis 1963, c'est la Belgique qui est intervenue pour le faire échouer . Une des menaces faites à la France fut celle d'installer une centrale électrique dans une des ex-colonies françaises, en guise de politique de réciprocité. Alors, la France a du se retirer et abandonner la fameuse entreprise . Signalons que la réussite de ce projet aurait donné au Burundi un élan de développement économique et social, qu'aucune oeuvre belge n'a jusqu'à présent permis d'obtenir . Plus concrètement ledit projet aurait créé beaucoup d'emplois, et surtout résolu le problème crucial d'énergie, etc...
Finalement, nous constatons avec regret, que l'échec du projet français sur la Ruvubu a eu des conséquences fâcheuses aussi bien pour le Burundi d'hier que pour celui d'aujourd'hui. Il n'y aurait pas d'exagération de dire que le Burundi de demain le regrettera encore .

(1) ARON, (H.), "Au Maroc, des coopérants enseignants pour quoi faire" ? In Tiers Monde, t. XIII, n°51, 1972, p. 556 .

(2) Le projet devait permettre l'électrification de tout le territoire national .

Pour résumer les regrets à l'endroit du projet, SIRIBA Philippe dit :

> "... La menace (de la Belgique à la France) a porté ses fruits, des fruits amers pour le Burundi (1)" .

Au projet théicole de Teza, la présence simultannée de Français, d'Italiens, de Belges, d'ouest allemands et de Hollandais n'a pas toujours été favorable à l'avancement des travaux (2) .
Concernant le projet I.U.S.E., la coordination des activités des différents partenaires (P.N.U.D., Belgique, France, U.R.S.S., F.E.D.) a été très difficile . Les différents donateurs ne se sont pas entendu sur la philosophie de l'Institut . Et ce problème a certainement été une des raisons qui ont conduit au rattachement de l'I.U.S.E. à l'Université en 1975 .

Le projet de réaménagement de l'Imbo confié à quatre donateurs (France, la Belgique, le F.E.D., S.N.U.), a aussi souffert des frictions inhérentes au cofinancement .
D'une part, les quatre intervenants n'avaient ni la même vision, ni les mêmes techniques agricoles à appliquer .
D'autre part, les sommes engagées et les techniques d'animation différaient .
Alors un tel contexte devait entraîner quelques conflits, car chaque partie cherchait la prépondérance à défaut du monopole absolu . L'exemple type est le malentendu entre la France et la Belgique au sujet des techniques de désinsectisation . La première proposait les pompes manuelles, tandis que la seconde voulait à tout prix utiliser l'avion .

Enfin parmi les facteurs ayant paralysé le projet Moso-Cankuzo, nous ne saurions taire la multiplicité des nationalités y engagées(3) . Des conflits d'intérêt et d'idéologie entre experts ont consitué un certain obstacle . Cela était d'autant plus prévisible que les différents experts n'observaient pas du même lieu, ni avec les mêmes yeux leur mission au Burundi .
Chacun avait sa vision qui ne correspondait pas non plus forcément à celle du pays .

(1) SIRIBA, (Ph.), La colonisation et la tribalisation au Burundi, thèse de doctorat 3è cycle, Paris, Institut d'études sociales, 1977, p. 324 .

(2) Il y avait notamment des Viet-Namiens, des Hongrois, des

Bref, ces quelques considérations font découvrir que des divergences d'opinion sur l'utilité et l'efficacité de certaines intefventions, sur la priorité de l'un ou l'autre domaine etc ... ont constitué des blocages assez considérables .

En plus de l'incompétence et des incompatibilités sur terrain, le problème des exigences des coopérants s'est également posé . La recherche du confort, de la vie facile et de la fortune a été observée chez la plupart du personnel étranger .
C'est ainsi que 66,8% du budget de l'Office du thé du Burundi (O.T.B.) pour l'exercice 1973-1975, ont été absorbés par le personnel expatrié . Signalons que ce même personnel percevait six fois plus que les cadres nationaux .
Le bureau de coordination des aides extérieures déplore le comportement dans ces termes :

> "Même les coopérants venus avec les meilleures intentions échappent difficilement à l'attrait de la vie facile, qui leur ôte l'envie de faire l'effort nécessaire pour pouvoir appréhender la réalité ambiante (1)".

Dans ce même contexte, précisons qu'en plus des garanties matérielles, il était presque de règle que les coopérants résident à Bujumbura (cfr. supra) sans se soucier du lieu de travail .

Le projet de développement rural intégré Moso-Cankuzo (BDI-7:P.N.U.D./F.A.O.) est le plus bel exemple de projets qui ont particulièrement souffert des exigences des experts . Rappelons que ce projet avait deux principaux objectifs, à savoir : accueillir les immigrés et servir de source de devises grâce à des cultures d'exportation .
l'une des grandes raisons qui l'ont fait échouer avant même la phase d'exécution proprement dite, a été le mode de vie des experts du P.N.U.D./F.A.O.

(2) de la page précédente :
Les cinq pays étaient représentés comme suit :
La France : le contrôleur délégué de la C.E.E.
L'Italie : le contrôleur technique et firmes CRIVELARO&AMSAR.
La Belgique : la société METALUSA .
La R.F.A. : 3 firmes pour l'approvisionnement en eau et en électricité .
Les Pays-Bas : la compagnie CRONE .

(1) [illegible] 1975, p. 7.

A certains égards, ce mode de vie incompatible avec la réalisation du projet, avait été préparé par le plan d'opérations .

Ce dernier stipulait :

> "Le chef du projet se rendra à Bujumbura chaque fois que besoin en est, afin d'assurer l'étroite coordination qui devra exister entre le Directeur de projet et les différents organismes qui auront pour tâches de collaborer et de prendre part au développement des régions Cankuzo et Moso (1)" .

Il semble que le chef de projet a abusé de la clause par un absentéisme notoire . "Il était à Bujumbura 4 jours sur 7 sans parler de certains séjours prolongés (2)" .

Il faut aussi remarquer que mis à part le responsable du génie et de l'hydrologie, la quasi totalité du personnel international résidaient à Bujumbura, à plus de 200 kilomètres du chantier .

En réalité nous, dit NDABAMBALIRE, "... c'est à partir des chambres d'hôtel et des bureaux climatisés de Bujumbura que des travaux furent dirigés, des conseils donnés et des rapports élaborés...(3)" .

La recherche de la vie facile s'est également manifestée à travers l'importance des rémunérations et des sommes consacrées à l'achat de véhicules individuels .

Les deux préoccupations ont englouti presque le total des dépenses de 1970 .

Autant d'exigences financières et matérielles, autant d'indisponibilité sur le lieu de travail montrent que les intérêts du Burundi en général et de la région en particulier étaient relégués au second plan .

Et à l'actif du bilan du projet Moso-Cankuzo, on ne saurait retenir plus que les luxueuses villas construites pour le personnel international et quelques maisons pour le personnel national .

(1) Plan d'opération du projet BDI-7 : P.N.U.D./F.A.O., p. 8 , Direction générale de l'I.S.A.BU.
C'est nous qui soulignons .

(2) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 249 .

(3) Idem, p. 250 .

Le comportement du personnel étranger ainsi mis en évidence, était doublé d'un problème d'adaptation aux réalités locales et nationales . Un problème qui au-delà de l'échelle individuelle, a affecté les projets eux-mêmes entrepris par la coopération .

2. Actions inadaptées .

Certaines interventions de la coopération internationale ont partiellement (ou totalement) échoué parce qu'elles n'étaient pas adaptées soit au milieu, soit aux populations .
Pour le premier cas, le milieu physique a été évoqué comme l'un des principaux facteurs de l'échec du projet Moso-Cankuzo (BDI-7 : P.N.U.D./F.A.O.) . C'est le Directeur du Projet PHAM NHU KHOI qui l'a évoqué .

> "Le choix de la zone comme région de développement à investissements d'envergure s'est révelé erroné . Le projet a au moins le mérite de le démontrer (1)" .

Quant au second cas, il a été particulièrement remarqué sur les périmètres couverts par des projets agricoles et pastoraux .

C'est ainsi que par exemple, le projet Bututsi Sud, si bien adapté aux conditions pastorales de la région dite "paradis du cheptel", ne connaît pas encore de résultats satisfaisants .
D'une part, le projet s'est trop occupé des resherches relatives aux races importées (Frisonnes, Jersey, Sahiwal, etc...), reléguant au second plan la race locale Ankole .
D'autre part, les éleveurs burundais saisissent difficilement la supériorité supposée des races importées par rapport à la race locale . Pour ce cas précis, il faut souligner que les races importées sont plus vulnérables, plus exigeantes et plus laides (2) .

(1) PHAM NHU KHOI, Lettre à Monsieur le Représentant-Résident du P.N.U.D. au Burundi (non datée) .

(2) Chez les Barundi la beauté comme la laideur d'une vache font partie des critères de son acceptation ou de son refus. C'est une question de mentalité, de conservatisme, que l'on peut facilement vérifier lors des négociations

Il est donc clair que le projet en question - tout comme l'action de la Belgique par le biais de l'I.S.A.BU. - n'a pas suffisamment appliqué ce bon principe de Claude CHEYSON .

> "... Le modèle du développement d'un pays doit être profondément implanté dans le sol, dans la société, dans le passé, dans les croyances, dans la nature du peuple concerné (1)" .

Les expérimentations agro-pastorales des stations spécialisées (de Mahwa et Gisozi) ne servent pas encore de modèle réel aux paysans . Car elles n'ont pratiquement rien de commun avec les moyens si limités dont disposent les populations .

Un autre exemple concerne l'association des planteurs de thé de Teza (A.P.T.T.) créée le 25 Août 1967 par le décret-loi n°1/90 . L'A.P.T.T. avait été créée dans le but de faire suite à une des conventions de financement passées entre le F.E.D. et le Burundi . Cette convention prévoyait la création d'associations rurales groupant les bénéficiaires de projets (théicoles) pour exploiter les réalisations de la coopération . Mais dès les premiers jours, le régime d'encadrement s'est révélé trop incohérent pour se passer d'une assistance "post-projet" du Fonds européen .
Telle aurait été une stratégie délibérée du F.E.D. ?
Nous ne saurions le dire .
Néanmoins, le F.E.D. a indiscutablement commis l'erreur de céder la gestion du projet à une association à peine née, sans cadres ni expérience . Une erreur d'autant plus grave que l'entreprise n'avait pas encore atteint le point garant de rentabilité au moment de la cession .

En dernier lieu soulignons que d'une manière générale, le personnel expatrié a souffert de l'interaction de deux macro-systèmes qui lui étaient extérieurs : le système économique, culturel et politique du pays ou de l'organisme assistant, avec celui du Burundi .
A notre avis, c'est une forme d'inadap tation qui , certainement doit avoir gêné la coopération internationale au Burundi .

En amont de tous ces problèmes, il en existe d'autres foncièrement liés à la conception même de certaines coopérations. De tels problèmes font objet de la section suivante .

(1) Le Courrier n°4, Novembre-Décembre 1976, Bruxelles, p.70 .

3. Le caractère lié des aides .

D'une manière générale, l'aide liée est celle assortie de l'obligation pour le receveur d'effectuer tout ou partie des achats de biens et services dans le pays donneur, ou de lui octroyer certains privilèges .

Pour le cas du Burundi, on a remarqué des aides liées notamment lors des constructions ; le matériel a du être importé du pays ou du groupe de pays donateurs . Parfois même les plans étaient préparés par les techniciens du donateur .
Sous une autre forme, il y a eu livraison du matériel dont l'utilisation, l'entretien exigeaient d'autres livraisons supplémentaires (pièces de rechange, réparateurs, etc...) .
Des fois aussi le donateur a imposé au Burundi une liste d'interdictions .
Toutes ces formes de liaison ont handicapé quelques actions de la coopération internationale au Burundi .
Donnons-en quelques exemples concrets .

Dans le cadre de la coopération germano-burundaise, l'Accord d'aide financière signé à Bonn le 2/11/1968, précise des pays et régions exclus de la participation à quelque projet bénéficiant d'un financement allemand .
L'article 5 de l'Accord stipule :

> "L'aide financière ne devra pas servir à financer des livraisons et des prestations fournies par des pays et régions (1) dont la liste sera communiquée séparément par le gouvernement de la R.F.A. Ceci s'applique également aux livraisons originaires de l'un de ces pays et régions . De même, des livraisons fournies au moyen de ladite aide financière ne devront pas être transportées par des moyens de transport de ces pays et régions (2)" .

(1) Les pays et régions visés étaient : l'Albanie, la Corée du Nord, la République populaire de Mongolie, la Pologne, l'U.R.S.S., le Viet-nam du Nord, la République populaire de Chine, la Zone d'occupation soviétique de l'Allemagne .

(2) Accord d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A., Bonn, le 21/11/1968 . (M.R.E.C. , D.T.C.D.) .

La liste des pays et régions exclus ne cache rien de l'antagonisme Est-Ouest qui transparaît dans la coopération internationale au Burundi .

Par ce cas précis, il est évident que même si le Burundi avait besoin de faire recours à l'un ou l'autre des pays cités pour mieux rentabiliser l'aide reçue, il ne l'aurait pas fait sans violer l'Accord de Bonn .
En outre, notons que la clause constituait une limitation de l'indépendance du Burundi en matière de coopération internationale . Il lui fallait renoncer à une partie de son champ d'action, pour bénéficier de la totalité du financement consenti par la R.F.A.

Un autre exemple où le Burundi a été contraint d'accepter des conditions désavantageuses concerne la coopération belge .
L'article 2 de l'Arrangement particulier (1) relatif à l'I.S.A.BU. (du 13/3/1971) et qui a retenu l'attention du Ministre belge de la coopération R. SCHEYVEN stipule :

> "Dans un but de complément à leur formation, quelques experts-juniors de niveau universitaire pourront être adjoints aux experts en place si le gouvernement du Burundi le juge nécessaire (2)" .

En premier lieu, les termes de l'article spécifient parfaitement que les experts-juniors viendraient pour compléter leur formation. Cela rejoint notre avis de tout à l'heure, lorsque nous parlions de chantier-école. Encore une fois, on peut remarquer qu'au lieu d'augmenter l'effectif d'homologues nationaux la coopération belge fait appel aux "apprentis métropolitains".
En second lieu, selon l'article, les experts-juniors devaient venir à condition que le Burundi le juge nécessaire .
Or, comme ce pays n'avait besoin que de coopérants expérimentés, en toute liberté, il n'aurait pas accepté des pseudo-experts venus apprendre .
Comment le Burundi aurait-il jugé nécessaires des étrangers qui ne lui apportent que trop peu, mais qui au contraire exigent tout de lui (logements, moyens de transport, exonération des droits de douanes, etc...) ?

(1) - Arrangement particulier est un accord relatif à un projet spécifique, lequel accord fait suite à un autre plus global .
- L'article 2 dont il s'agit répond favorablement à la proposition faite par la Mission d'évaluation de 1970, pour que la Belgique envoie des experts juniors au Burundi .

Si effectivement des experts-juniors sont venus, c'est tout simplement, parce que le gouvernement s'est trouvé devant un dilemme de choix .
D'une part, accepter des experts-juniors et partant admettre de perdre sur la qualité des projets qu'ils viendraient encadrer .
D'autre part, les refuser était compromettre des aides ultérieures éventuellement liées à l'application de la clause en question .

Donc, en les acceptant, le gouvernement burundais a suivi le principe selon lequel "entre deux maux il faut choisir le moindre" .
Des deux contraintes, il a choisi celle qui apparemment avait moins de conséquences fâcheuses .

Au niveau de la coopération multilatérale, le caractère lié des apports a été plus manifeste dans les interventions du F.E.D.
Pour ne citer que quelques exemples, la construction de la route nationale n°2 Muramvya-Gitega en 1974-1975, l'asphaltage de la route Bugarama-frontière du Rwanda, ainsi que la réfection de la route Bujumbura-Bugarama, ont été paralysés par la pénurie de ciment .
Le retard des travaux n'aurait pas été important, si tout le matériel nécessaire ne devait pas provenir exclusivement des pays du groupe ACP-CEE (1) .
Cette situation d'exclusivité relevait des statuts assez rigides du Marché commun et des Etats associés .
Finalement, pour débloquer la crise, il a fallu une dérogation spéciale de la part des décideurs de la CEE (à Bruxelles) permettant aux différents chantiers d'utiliser le ciment nord-Coréen . Ce qui ne fut qu'en Juillet 1975 .

(1) Le F.E.D. exigeait que tout ce dont il a besoin pour un projet donné provienne des pays de la CEE ou des E.A.M.A., aujourd'hui ACP .

Il en fut de même pour la fourniture de matériel pour l'usine de Tora dont le monopole revenait exclusivement aux entreprises britanniques .
NDAYIRAGIJE E. avait déjà dénoncé ce genre de liaison .

> "Une telle attitude nous montre un certain 'dirigisme' de la part des Etats membres de la Communauté économique européenne, de vouloir s'imposer voire même intervenir dans toutes les opérations qui concernent les projets qu'ils finaancent(1)" .

Ces quelques exemples, prouvent que le Burundi a été obligé d'utiliser les aides reçues dans les pays donneurs . Par conséquent la satisfaction du Burundi en tant que bénéficiaire n'a pas été toujours visée en premier lieu .
Il est indiscutable que l'attribution de l'aide liée relevait plus des préoccupations essentiellement égoïstes des donateurs que des sentiments altruistes vi-à-vis du Burundi .
Ce dernier a plus d'une fois été réduit à réaliser des projets dont la priorité n'était pas évidente pour son développement . Et cela dans le but d'éviter le "gel" des aides consenties (cfr. supra répartition sectorielle des apports extérieurs). Il est également arrivé à concevoir des programmes de développement en fonction de projets comportant une large part d'importation en éliminant les projets qui comprenaient une grande partie des dépenses locales .
Trop pernicieuse a été la mise en oeuvre de programmes dans lesquels les moyens locaux, notamment les larges disponibilités en main d'oeuvre nationale, n'ont pas été sollicités .

Ainsi, le caractère lié de la coopération internationale au Burundi a été plusieurs fois un réel obstacle à ce que le pays espérait tirer des apports extérieurs .
Les limites imposées au gouvernement pour ne pas se choisir librement les fournisseurs éventuellement moins exigeants sont très regrettables .
Finalement, le problème s'est posé en terme de perte de souveraineté dans le domaine de la coopération internationale .

(1) NDAYIRAGIJE, (E.), op. cit., p. 101 .

Certes, l'interdépendance des Etats est une preuve qu'aucun peuple n'est pleinement autonome et que dès lors la coopération internationale devient une exigence . Mais, nous venons de voir des situations où le Burundi, non par sa propre volonté, a perdu certaines de ses compétences au profit de ses partenaires . Ces situations montrent combien au Burundi la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats (1), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en Septembre 1974, n'a pas été scrupuleusement observée . L'article 2 de la Charte dispose notamment que chaque Etat détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur ses activités économiques .
Or, dans beaucoup d'activités financées par la coopération, nous venons de constater que le Burundi n'a pas tellement joui de ces droits (2) .

Pour clôturer cette partie, signalons que l'appartenance du Burundi à l'Organisation internationale sur le café (O.I.C.) a fortement limité sa liberté en matière de commercialisation de son café .
Le système de "contigent d'exportation de base(3)" a désavantagé le Burundi . Alors que le contigent de base de ce dernier avait été fixé à 17 280 tonnes en 1962, il a été réduit à 13 980 tonnes en 1968 . Et en 1971, le Burundi recevait la promesse d'une majoration de son contigent qui devait atteindre 21 000 tonnes à partir de 1973 . Mais, suite à la réduction considérable du contigent mondial total pour l'année 1971-1972, son allocation initiale fut ramenée à 17 614 tonnes .
Face à cette réduction, le Burundi a du écouler une partie de ses stocks hors contigent, à des prix inférieurs à ceux des marchés de l'O.I.C.

(1) Cfr. La Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale de l'ONU .

(2) NAHIMANA, (D.), Le principe de la souveraineté des Etats en matière de coopération internationale . Le cas du Burundi, Mémoire, U.B., Faculté de droit, Bujumbura, 1982 .

(3) Le contigent de base, c'est le pourcentage de la part du marché à laquelle chaque membre de l'O.I.C. a droit pour une période donnée que dure l'Accord sur le café, en exercice (l'Accord de 1968 a duré 5 ans) .

Par exemple, en 1971, l'U.R.S.S. a acheté 1 000 tonnes à 10% de moins que sur les marchés sous contigent (1) . L'exemple est suffisamment éloquent au niveau des contraintes imposées à ce pays . Il montre également jusqu'où le Burundi a cédé une partie de sa souveraineté au nom de la coopération internationale .

Cette partie nous aura fait un panorama de qualques problèmes particulièrement liés aux assistants . Des problèmes où la responsabilité burundaise est très limitée . Mais la coopération n'a pas connu que des problèmes d'origine extérieure . Plusieurs difficultés internes au Burundi ont handicapé ses actions . Elles sont l'objet de la prochaine partie .

(1) F.M.I., op. cit., pp. 233-242 .

B. Les problèmes d'origine intérieure .

Cette partie est consacrée aux problèmes socio-politiques internes et aux difficultés relatives à la planification et gestion des apports de la coopération .

1. Les problèmes socio-politiques .

Malgré un code d'investissements conçu pour attirer les investissements étrangers, ces derniers ont été quelques fois freinés par l'histoire politique et sociale du Burundi . Au lendemain de l'indépendance, le Burundi a beaucoup souffert de l'instabilité politique . Une instabilité qui d'une façon générale n'était pas favorable à l'afflux de capitaux étrangers.

> "Le doute, l'insécurité et surtout la mauvaise propagande des années soixante ont certainement bloqué des investissements étrangers...(1)" .

La véracité de l'observation est indiscutable . Les gouvernements burundais ont connu une instabilité notoire, avec des périodes de vacance et d'état d'exception .
Le tableau n°XXIV de la page 182 nous en donne une idée .

Comme le Burundi devait entreprendre une politique de coopération à moyen et à long terme, les changements fréquents de personnalités compétentes en la matière ont bloqué les suites de certaines des premières négociations .
La même instabilité s'est accompagnée d'une certaine irresponsabilité et d'un manque de collaboration au sein des gouvernements qui se sont succédés .

Dans un message au peuple, Sa Majesté le roi MWAMBUTSA IV déplorait la situation tout en précisant des projets qui en avaient été victimes .

> "Depuis 1962 des projets soumis aux gouvernements dans le domaine économique, agricole, industrie, hôtellerie et autres, n'ont pas pu se réaliser à cause de l'inertie, l'incompréhension, les tracasseries administratives ou même l'esprit de lucre de certains politiciens sacrifiant les intérêts supérieurs du pays à leur bénéfice personnel.

(1) NKING., (A.), (Ancien Sénateur), Entretien du 28/9/1985 à Gitaba, (Rugari-Muyinga) .

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES PRINCIPAUX POSTES MINISTERIELS

DATES	CHEF D'ETAT	CHEF-GOUV.	MIN. PLAN.	MIN. AFF. ETR.	MIN. ECO.	MIN. AGRI. & ELEV.	MIN. EDUC.	MIN. FINANCES	MIN. TRAV.
1.1.61	MWAMBUTSA IV (ROI)	CIMPAYE J.	KIGOMA Jean (Secrétaire d'Etat)	—	BIGAYIMPUNZI P.	ZURUZURU Laurent	NIGANE Em.	BIHUMUGANI L.	BAGANZICA
29.9.61	— " —	RWAGASORE L.	—	—	KATIKATI Fel.	NYAMOYA André	NGUNZU P.	NGENDANDUMWE P.	NDIMANYA I
4.10.61	— " —	MUHIRWA A.	—	NIMUBONA L.	— " —	— " —	— " —	— " —	— " —
8.6.63	— " —	NGENDANDUMWE P.	NGENDANDUMWE P.	— " —	RIBAKARE Idd.	RURAMUSIZA H.	KABUGUBUGU A.	BITARIHO Ferdinand	NTIRYICA Za
2.4.64	— " —	NYAMOYA A.	—	MBAZUMUTIMA J.	NSENGIYUMVA R.	— " —	— " —	NSENGIYUMVA R.	BAREDETSE
15.1.65	— " —	NGENDANDUMWE	MANIRAKIZA M.	MANIRAKIZA M.	KABURA A.	— " —	NCAHORURI Léon.	— " —	— " —
16.1.65	— " —	BAMINA J.	— " —	— " —	— " —	— " —	— " —	— " —	— " —
MARS-SEPTEMBRE 1965		VA	CA	NCE	DE	GOU	VER	NE	MEN
29.9.65	— " —	BIHUMUGANI L.	KANYARUGURU B.	MANIRAKIZA M.	BURARAME P.	NGOWENUBUSA S.	BANDYAMBONA J.	MUHAKWANKE M.	BARANKANUR
12.7.66	NTARE V (ROI)	MICOMBERO M.	— " —	MASUMBUKO P.	KABURA A.	NJANGWA A.	— " —	BIHUTE D.	SOTA Sylvè
NOV.-DECEMBRE 1966		ETAT	D'EXCE	PTION	: GOUVER	NE MENT MI	LITAIRE DU	CONSEIL	NATIONAL DE
6.12.66	MICOMBERO (Président)	—	NICAYENZI Z.	NIYONGABO P.	BIHUTE D.	NJANGWA A.	NTAWURISHIRA L.	BIHUTE D.	NGUNZU Piè
1.11.67	— " —	—	NJANGWA A.	—	KABURA A.	KIYUKU Cyprien	GISAMARE F.	NDABANIWE J.	— " —

SOURCES : NSABIMANA, T., A.B.P. (manuscrit)
NDABAMBALIRE, S., op. cit. p. 206

Je n'en veux comme exemple que les projets Philips d'une personne venant de France et qui voulait construire un casino et un hôtel, du groupe Lee Beter et Herman Duchatellier lui aussi intéressé dans la construction d'hôtels, dans l'année 1962, de l'agrandissement de l'aéroport de Bujumbura et du barrage Schneider en 1963, de Burutex et construction d'hôtels en 1964 . Tous ces projets d'une importance vitale pour le développement et l'expansion du pays ont été sabotés et certains ont même échoué malgré mes appuis et recommandations, du seul fait de l'opposition des dirigeants responsables qui se sont succédés (1)" .

Cet extrait montre que des projets de développement qui devaient être réalisés dans le cadre de la coopération n'ont pas répondu aux attentes du pays, à cause de la défaillance des responsables nationaux .

Le roi a également soulevé le problème d'individualisme, ce qui fait penser au détournement de fonds que nous évoquerons dans la gestion des aides .

Les changements fréquents de gouvernement mis en évidence par le tableau précédent ne se sont pas arrêtés aux années soixante . Leurs conséquences défavorables au bénéfice de la coopération internationale étaient toujours actuelles en 1976 .

SIRIBA P. explique la défaillance gouvernementale à partir de l'instabilité .

> "En 1975, c'était encore la première République . Le Chef de l'Etat a fait exactement ce qu'il avait reproché à MWAMBUTSA . Celui-ci changeait souvent de premier Ministre . Mais MICOMBERO qui était à la fois Chef d'Etat et premier Ministre, a souvent changé de Ministres, quelque fois en signant la nomination ou la révocation d'un Ministre dans un moment où il n'était pas entièrement conscient . Un Ministre nommé ne savait s'il resterait à son poste un an, deux ans ou simplement quelques mois . Ce sont des conditions qui ne permettent

(1) Infor-Burundi n° 155 du 17/7/1965, p. 6 .

pas à un Ministre de faire un plan sérieux et de travailler avec enthousiasme . Il en est résulté une grande inertie qui s'installait progressivement dans les habitudes . Il semblerait même que c'était mal vu de se montrer compétent, on courait le risque d'être considéré comme dangereux (1)" .

Dans un tel contexte, les instances nationales chargées des relations avec l'extérieur travaillaient dans un climat plus ou moins tendu . Et si une autorité venait d'être déposée, son successeur ne poursuivait pas toujours les négociations déjà entreprises . Cela explique d'ailleurs en quelque sorte des décalages entre la période de la signature de certains accords de coopération et le début des travaux . La confusion entre les projets personnels des ministres et les projets du gouvernement permettait difficilement à un nouveau ministre de poursuivre la politique de son prédécesseur.

Outre le blocage inhérent à l'instabilité politique, des problèmes internes, en particulier les événements de 1972 ont considérablement handicapé la coopération internationale au Burundi .
Ces événements ont provoqué la révision de la conception et de l'exécution de plusieurs programmes d'aide à ce pays .

A titre d'exemple, CHARLTON nous décrit les changements intervenus dans la coopération belge au Burundi .

"... L'exécution des projets belges a été délibérement ralentie en 1972 ...(2)" .

Il ajoute que la politique générale de coopération a été revue . Une des meilleures preuves a été fournie par la déclaration du Ministre belge des Affaires étrangères, HARMEL .

"Le gouvernement belge a fait connaître aux autorités du Burundi qu'il était urgent de réexaminer avec elles, compte tenu des circonstances nouvelles, les ajustements nécessaires aux accords de coopération , Ceux-ci ne peuvent

(1) SIRIBA, (P.), op. cit., p. 310 .
(2) CHARLTON, (M.), op. cit., p. 59 .

atteindre leurs objectifs que dans la mesure où ils contribuent réellement à la sauvegarde et au développement de chaque élément de la population (1)" .

Cette déclaration montre que l'aide belge est une variable, fonction de la vie socio-politique intérieure du Burundi . Dans les faits, on a observé la diminution de l'effectif des boursiers du gouvernement belge, ainsi que celle du personnel d'assistance technique .

Entre les années académiques 1971-1972 et 1972-1973 l'effectif des boursiers a diminué de 30% . Pour la même période le nombre d'unités belges a subi une réduction de16,4%(de 195 à 163) .

Et, dans une allocution prononcée le 3/9/1975 à Bruxelles, le Ministre Burundais des Affaires étrangères a indiqué certaines défaillances de la coopération belge directement ou indirectement liées à la crise de 1972 .

"... Malheureusement, nous avons du déplorer un grand tassement du programme 1970-1974 . Nous avons pu évoquer à d'autres occasions certains obstacles, quelques difficultés, une certaine inertie administrative ... Nous avons pu vous sensibiliser à ce problème crucial et déplorable du retard, du tassement, voire du blocage total, de certains projets importants programmés en 1971 ...(2)" .

Les plaintes contenues dans ce discours sont une preuve que le gouvernement belge a délibérement modifié son programme d'aide au Burundi, et ainsi provoqué des retards et des tassements .

Sur le plan multilatéral, le nombre de boursiers du F.E.D. a diminué de 35,4% entre 1971-1972 et 1972-1973, passant de 178 à 115 .

(1) Administration générale de la coopération au développement (de l'O.C.D.E.), Coopération au développement, n°40, Bruxelles, 1974, p. 3 .
- Par éléments de la population, il faut entendre ethnies (Bahutu, Batwa, Batutsi) .

(2) Procès-verbal de la réunion de la commission mixte belgo-burundaise, réunie à Bruxelles du 3 au 5/9/1975, p.10. Ministère des Relations extérieures et de la coopération .

Et sur l'ensemble des principaux donateurs (F.E.D., Belgique, France, U.R.S.S., R.F.A.), l'effectif total des bourses a été réduit de 23% en 1972-1973 .

Parmi les actions entreprises sur place et ayant souffert de la crise de 1972, nous pouvons citer le projet cotonnier (confié à la coopération française), le projet IDA/147 BU relatif à l'amélioration de la culture du café, la construction de la route nationale n°3 Bujumbura-Mutambara (confiée à la Banque mondiale) .

Concernant la relance de la production cotonnière dans l'Imbo centre et sud (1965-1973), l'action française a été complètement annulée par les événements de 1972 . La plaine de Nyanza-lac n'a pratiquement rien gardé de l'effort français. C'est ainsi que dès 1976, la France a définitivement renoncé au projet, le laissant au soin de la Société régionale de développement de l'Imbo (S.R.D.I.) (1) .
Il faut souligner que la partie sud du périmètre a été la plus touchée . En effet, jusqu'en Mai 1973, des attaques sporadiques y ont été enregistrées . Ce qui ne permettait pas de s'occuper de la culture du coton .
Et selon les responsables français, le Nord(centre) souffrait déjà de l'attitude des paysans qui rechignaient à cultiver le coton .
Donc, la crise de 1972 serait venue donner un "coup de grâce" à ce projet .

Pour le projet IDA/147 BU, les événements de 1972 ont entraîné des remaniements du personnel, des retards de livraison des matériaux nécessaires à la construction des usines, etc... Le crédit qui avait été consenti par la Banque mondiale, pour la construction de la route Bujumbura-Mutambara a été bloqué délibérement, suite aux troubles de 1972 .

(1) Département de la planification agricole, La remise en valeur de la plaine de l'Imbo, Bujumbura, 1982, p. 33 .

Enfin, la commercialisation du café a également souffert de ces mêmes troubles . .

NDABAMBALIRE affirme :

> "Après les troubles de 1972, certains pays acheteurs du café du Burundi ont songé à boycotter ce produit en guise de représailles contre le gouvernement et les Batutsi; mais ils durent renoncer à cette action à l'idée que celle-ci nuirait aussi aux Bahutu qu'ils voulaient venger (1)" .

Les quelques exemples montrent que les actions de la coopération internationale tant bilatérale que multilatérale, ont été bloqué par des problèmes de sécurité, mais aussi et surtout par des considérations extra- économiques, de la part des intervenants (2) .

Beaucoup de graphiques nous auront rendu compte de cette malheureuse situation . Quelles que soient l'origine, la nature et la forme des aides, 1972-1973 est une phase creuse . Seul le Système des Nations Unies serait intervenu pour des actions humanitaires d'urgence, mais assez éphémères .

Outre, les problèmes socio-politiques, des problèmes de planification et gestion des apports de la coopération, ont été observés . La section suivante en fait un bref aperçu .

2. Planification et gestion des aides .

En plus de l'absence d'impulsion gouvernementale et de stabilité politique, la coopération internationale au Burundi a souffert d'une planification et d'une gestion un peu déficientes des aides reçues .

(1) NDABAMBALIRE, (S.), op. cit., p. 186 .

(2) Même après les moments difficiles, certains partenaires ont voulu punir le Burundi pour des raisons assez capricieuses .

Nous abordons le problème à partir du sens que WATERSON et TINBERGEN ont donné à la planification .
Le premier dit :

> "La planification est un effort organisé, conscient et continu, dont le but est de choisir les moyens les meilleurs pour atteindre les objectifs soigneusement précisés (1)" .

Le second précise :

> "La planification fournit un cadre de priorités très utile pour la politique financière et budgétaire, et met de bonne heure l'accent sur les difficultés d'exécution ... (2)" .

Comparée aux deux approches complémentaires, la planification nationale de la période envisagée était loin de remplir les conditions requises .
Tout d'abord, avant 1968, le plan en tant que tel n'existe pas. Et, à partir du moment où la planification a commencé, elle a été pendant longtemps confiée à des institutions qui n'en avaient pas la compétence .
Jusqu'en 1974, la planification était une des multiples responsabilités du Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la planification . Par conséquent, la direction du plan n'avait que peu de prestige et les travaux des divers groupes d'experts peu coordonnés .
Alors, les organisations d'aide (bilatérale en particulier) s'adressaient directement aux ministères intéressés sans qu'il y ait de coordination effective . C'est-à-dire en fait que chaque ministère considérait ses propres intérêts à l'exclusion des autres .

Cela est d'autant plus vrai que beaucoup de relations entre les organisations extérieures et les services de l'Etat, étaient souvent assurés par des expatriés fournis aux pouvoirs publics dans le cadre d'assistance technique .
Finalement, dans un tel circuit, le personnel burundais était insuffisamment informé .

(1) WATERSON, (A.), La planification du développement (tendances actuelles), Mont Rouge, 1968, p. 23 .

(2) TINBERGEN, cité par WATERSON, idem, p. 85 .

Il est arrivé même qu'un individu ou un groupe restreint trop faiblement outillé prenne le monopole de la planification du développement et la gestion des apports de la coopération . C'est ainsi qu'en Juillet 1965, le Roi MWAMBUTSA IV a décidé de prendre le département au plan sous sa direction personnelle, et "d'accueillir avec sympathie et satisfaction tous les projets d'investissements jugés utiles et rentables pour le pays (1)" .

Le droit absolu que le roi s'est donné d'accueillir favorablement tous les projets qu'il jugerait rentables pour le pays, éliminait les possibilités d'études préalables des priorités à présenter à la coopération internationale . C'est pourquoi, il a constitué un obstacle de taille à la planification des aides, plus particulièrement pour le cas des partenaires dont les interventions exigeaient d'abord des précisions techniques et financières sur les projets leur présentés .

Par ailleurs, beaucoup de projets ont été conçus et même exécutés par les ministères techniques et les institutions d'aide au développement sans planification globale . Cela n'est pas à douter, lorsqu'on sait que plus d'une fois le chef du gouvernement était aussi ministre du plan . Dans d'autres cas, notamment en 1965 et 1970, la planification relevait entièrement du Ministère des Affaires étrangères . Un ministère essentiellement politique et souvent mal informé sur les réalités économiques .
Certes, le département de la coopération du Ministère des Affaires étrangères pouvait négocier et conclure des accords de coopération . Il servait également de courroi de transmission entre les ministères et les diverses sources d'aides . Mais il ne pouvait aller au-delà des contacts diplomatiques avec les représentants des partenaires du Burundi .
C'est pourquoi, à notre avis, les travaux auraient du revenir aux ministères techniques concernés . Ce qui dans bien de cas n'a pas été respecté .

(1) Infor-Burundi n°1 5 du 17/7/1965, p. 6 .

Dès lors, l'évaluation des avantages et de la portée socio-économique malfaite de certains projets confiés à la coopération (et partant leur échec), peut s'expliquer par le chevauchement des compétences interministérielles .
Il faudra donc attendre 1974 pour que le Burundi se dote d'un organe de planification des apports extérieurs : le Bureau technique d'études (B.T.E.) (1) .
Cependant, le système de communication entre les services techniques sur terrain et l'organe central de planification n'a pas été solidement établi .

Sous un autre angle, l'analyse des deux premiers plans quinquennaux 1968-1972 et 1973-1977, fait découvrir qu'à certains égards, ils reprennent le plan décennal et l'Etude globale de développement du Rwanda-Urundi (2) . Cela transparaît notamment dans la concentration des dépenses sur l'infrastructure, sur l'assainissement urbain et sur des projets isolés(3).
Ce problème est intervenu dans le déséquilibre intersectoriel évoqué au chapitre précédent .

Une autre difficulté concerne le temps que les différents plans de développement ont mis pour paraître officiellement et être mis à exécution .
Celui de 1968-1972, a été élaboré entre Avril 1967 et Juin 1968. Mais le ddécret-loi portant sur son approbation et sa mise à exécution fut promulgué en Juin 1969 (4) .

(1) A l'issue d'un remaniement ministériel intervenu en Septembre 1974, la responsabilité de la planification a été transférée à un bureau technique d'études . Ce bureau était placé sous la direction d'un Secrétaire général et rattaché directement à la Présidence .
Aujourd'hui le Ministère du plan est aussi attaché à la Présidence de la République .

(2) Cette étude avait été financée par le F.E.D. I .

(3)- Plan décennal 1951-1960, pp. 590-593 .
- Plans quinquennaux 1968-1972 et 1973-1977 .
- VANHOVE, (J.), Histoire du ministère des colonies, Académie royale des sciences d'outre-mer, Bruxelles, 1968, p. 112 .

(4) Décret-Loi n°1/30 du 4/6/1969 relatif à l'homologation du 1er plan quinquennal 1968-1972 .

En plus, les auteurs du plan ont fait remarquer qu'il n'était qu'"une étape intermédiaire vers une programmation rigoureuse ... (1)" .
Logiquement, d'après la définition de TINBERGEN selon laquelle "la planification fournit un cadre de priorités utile pour la politique financière et budgétaire (2)", les imperfections reconnues au plan 1968-1972 ne prédisposaient pas au succès de tous les projets proposés à la coopération internationale .

Quant au second plan 1973-1977, il n'a pas non plus permis de concentrer les apports de la coopération sur les priorités de développement .
Van ESPEN dit :

> "Ce plan se fonde sur une stratégie de développement assez floue et ne propose pas de véritables priorités ... (3)" .

La coopération en matière de formation des cadres a manifestement souffert du problème de planification . Jusqu'en 1967, le gouvernement n'avait pas encore clairement défini les conditions d'octroi des bourses d'études et de stages . Le souci de former des cadres avait amené les différents gouvernements à accorder des bourses sans se soucier des spécialités des pays accueillants . Non plus le critère de l'équilibre des domaines n'a pas été tenu en considération . Par exemple, pour la coopération Burundi-F.E.D., jusqu'en 1976 les aides à l'éducation n'avaient pas encore été planifiées en vue d'une meilleure affectation .
NDAYIZIGA Jérémie l'avait déjà constaté en ces termes :

> "Le Burundi n'a pas procédé à une planification de l'aide reçue de la CEE pour une meilleure gestion et son orientation vers les différentes composantes du programme de formation . En effet, le premier programme indicatif a été établi seulement pour le IVè F.E.D. 1976-1980 (4)".

(1) Plan quinquennal 1968-1972, p. 10 .
(2) TINBERGEN, cité par WATERSON, op. cit., p. 85 .
(3) Van ESPEN, (Ph.), op. cit., p. 155 .
(4) NDAYIZIGA, (J.), op. cit., p. 68 .

Dans le même ordre d'idée, le manque de planification globale explique les actions indépendantes, fragmentées et insuffisamment préparées qui ont eu lieu dans l'Imbo .
C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'absence de pré-études et de mauvaise identification des projets entrepris dans la région . Le fait que les premières interventions de la coopération dans cette dernière aient été basées sur une étude hydrologique, pédologique et cartographique commune à la plaine et aux contreforts, est l'exemple type d'une mauvaise identification (1) .

Par ailleurs, tout au cours de la période envisagée, les négociations d'aide ont été plus ou moins annuelles, et basées sur un répertoire de projets proposés par le gouvernement du Burundi . Mais ce répertoire n'était pas nécessairement accompagné de dossiers techniques et financiers susceptibles d'orienter les donateurs . Alors, des fois ces derniers s'engageaient dans des actions dont ils ne connaissaient clairement ni l'opportunité, ni les objectifs précis .
Dans une certaine mesure, les retards (voire même des échecs) constatés dans l'exécution de certains projets étaient des résurgences des retards mis pour produire les dossiers techniques et financiers y relatifs .
A titre d'exemple, la France a renoncé aux projets de Murukaramu et Katumba pour pareille raison .
La partie française devait expliquer que l'abandon de ces projets avait été décidé "compte tenu du retard mis par le Burundi à préciser les objectifs agro-pastoraux de Katumba... (2)".

Finalement, les quelques considérations sont d'autant plus réelles que, comme le dit WATERSON, "l'utilité des données disponibles dépend de leur exactitude, leur champ, leur présentation et la période à laquelle elles s'appliquent ...(3)" .

(1) MATON, (J.) op. cit., pp. 125-128 .
(2) Rapport de la commission mixte franco-burundaise, session de Mai 1975 .
(3) WATERSON, (A.), op. cit., p. 218 .

A l'issue de cette partie une remarque s'impose . Du côté burundais comme du côté des partenaires étrangers, quelques mesures ont été prises après 1976, afin de réduire le problème de coopération spécialement lié à la planification.

Sur le plan national, l'ordonnance ministérielle n°120/77 du 12 Avril 1979 a créé une commission technique des investissements en vue déviter certaines erreurs du passé . Entre autres attributions, la commission examine les aspects technique , économique, juridique et financier des projets à soumettre à la coopération internationale . Elle doit également soumettre ses avis à la commission nationale des investissements (1) .

Alors, d'une part, ceci traduit la participation de plusieurs services complémentaires à la prise de décisions relatives aux aides au développement .
D'autre part, c'est une pratique en opposition avec celle des premières années d'indépendance, où l'acceptation comme le rejet d'un financement dépendaient souvent d'une seule personne .
D'après les instructions de l'ordonnance, les services représenté à la commission technique des investissements sont :

- le Ministère du plan ,
- le département de l'industrie ou celui de l'artisanat ,
- le département du commerce extérieur ,
- le département des douanes ,
- le département des impôts,
- le Ministère technique directement concerné par le projet en vue,
- la B anque de la République ,
- la B anque Nationale de développement (2) .

(1) Cette commission nationale des investissements s'est révélée plus efficace que la commission nationale du plan créé par le décret présidentiel n°1/31 du 4/6/1969 .

(2) Ordonnance ministérielle n°120/77 du 12/4/1979, et annexes.

Quant aux mesures prises par les partenaires du Burundi dans le but de mieux rentabiliser leur coopération, il s'agit particulièrement de la mise en place d'organes d'administration de l'aide qu'ils accordent à ce pays . C'est ce qui explique la présence d'agents spécialisés des missions diplomatiques . Ces agents "assistent" les assistants, préparent les programmes avec des délégations burundaises, pour éviter autant que possible les incohérences .

Au niveau bilatéral, la France dispose d'une mission d'aide et de coopération (au service de la coopération technique); tandis que la Belgique insiste sur les missions de contrôle et d'évaluation, opérées plus ou moins régulièrement .

Sur le plan multilatéral, les représentants de la CEE sont devenus prépondérants dans la sélection et l'élaboration des projets confiés au F.E.D.
Cette pratique est intervenue, alors qu'en principe, la définition des priorités et la préparation de propositions de projets, relèvent de la responsabilité entière du gouvernement burundais .

Enfin, faut-il le reconnaître, les différents partenaires ont entrepris de participer à la planification de leurs aides accordées au Burundi, parce que seul ce dernier le faisait difficilement .

Au même titre que la planification, la gestion des aides extérieures a posé un problème assez sérieux . Pour plus d'un projet, les donateurs se sont vus confiés la gestion de leur aide . Mais la solution n'était pas la meilleure .
Dans un cadre plus général Edgar PISANI disait :

> "Le système collectif ACP-CEE est fait pour définir, pour orienter, pour évaluer, il ne peut être fait pour gérer . Il s'y perdrait (1)" .

(1) Le Courrier (ACP-CEE) n°82, Novembre-Décembre 1983,p.VII .

L'observation de PISANI a été vérifiée au Burundi, notamment dans la plaine de l'Imbo où des échecs se sont succédés malgré la participation des partenaires à la gestion des financements .

Outre la simple incompétence dans la gestion, le détournement de l'aide au développement a été un grand handicap à certaines oeuvres de la coopération .
Dans des projets agricoles tels que Rwegura , Teza, Ruvyironza, Imbo centre, etc ... on a constaté des cas de corruption, de détournement et de ventes illicites de matériel .
Il faut également savoir qu'en amont, des prélevements sur les financements prévus ont eu lieu (1) .
La conférence nationale de la commission estudiantine de la J.R.R. aujourd'hui U.J.R.B. a évoqué ce problème dans son rapport . " ... Piller l'Etat était devenu un exploit comme hier le vol de vaches (2)" .

Une dernière difficulté mentionnée précédemment est celle du conservatisme de la population .
En effet, l'attachement à la tradition et le manque de réceptivité vis-à-vis de certains changements dont le profit n'était pas très évident aux yeux de la population, ont constitué un véritable obstacle à l'action de la coopération .
Ce problème a été particulièrement ressenti dans les régions couvertes par des projets d'élevage, préconisant la diminution du nombre de bétail, l'interdiction des feux de brousse (3) et des transhumances, et établissant le ranching dirigé(4) .

(1) Il est autant difficile d'avoir des données chiffrées que de citer les noms des personnes qui auraient détourné des fonds ou du matériel .

(2) Rapport de la 5^{è} conférence de la commission estudiantine de la J.R.R., Bujumbura, 1977, p. 29 .

(3) Traditionnellement, dès les premières gouttes de pluies après la saison sèche, on renouvelait les pâturages en brûlant les vieilles herbes . Mais la pratique est de plus en plus bannie .

(4) C'est le système de padock qui fait que le bétail se déplace de parcelle en parcelle à des jours bien précis .

Jusqu'aujourd'hui, le bien fondé de telles innovations n'est pas encore compris .

Nous dirions comme PAPI que "la grande masse de la population reste fidèle à ses opinions traditionnelles, à ses préjugés, à certaines règles de conduite qui dominent ses activités(1)" .

Plus précisément dans le domaine de l'élevage, NGARAMBE F.-X. abonde dans le même sens .

> "Demander à l'indigène d'éliminer d'emblée le bétail excédentaire en lui promettant que s'il applique certaines méthodes de culture et d'élevage, il augmentera sa prospérité matérielle, c'est lui demander un acte de foi qui n'est pas dans sa mentalité ... (2)" .

Enfin, quelle que soit l'innovation, le problème de mentalité s'est plus ou moins posé . En tout cas, il est resté presque une constante . Et au terme d'une quinzaine d'années, plusieurs projets n'auront pas été acceptés comme il faut .

(1) PAPI, (U.), (ancien Recteur de l'Université de Rome), cité par VELLAS, (P.), L'organisation des Nations Unies et le développement communautaire des régions retardées, Paris, 1959, pp. 17-18 .

(2) NGARAMBE, (F.-X.), La politique de l'administration belge en matière d'élevage au Rwanda de 1951 à 1960, Mémoire, U.B., F.L.S.H., Département d'Histoire,

CONCLUSION GENERALE .

L'objectif du présent travail consistait à relever l'importance quantitative et qualitative de la coopération internationale au Burundi . Il consistait également à montrer la part de chacun des principaux partenaires de ce pays, pour mieux apprécier sa coopération . Enfin, il voulait mettre à jour les points forts et les points faibles de la coopération internationale au Burundi, entre 1963 et 1976 .

Sans prétendre avoir répondu à toutes les questions, ce travail aura permis de découvrir que le Burundi n'a pas fait qu'encaisser des aides étrangères . Une bonne partie des interventions étaient motivées par des intérêts évidents, bénéfiques pour les donateurs .
Au premier chapitre, on aura vu que stratégiquement, l'enjeu burundais dépassait les confins du territoire national .
Sur le plan purement économique, la législation burundaise garantissait la sécurité des affaires - en même temps qu'elle offrait beaucoup d'avantages sociaux, aux personnes physiques et morales venues dans le cadre de la coopération .

On aura également remarqué que les partenaires bilatéraux ou multilatéraux ne sont pas tous intervenus ni exactement pour les mêmes motifs, ni avec la même enveloppe ou les mêmes priorités .
Cependant, ils avaient une caractéristique commune : l'impact de leurs actions ne valait pas forcément les sommes dépensées .

Certes, la coopération internationale a réalisé des investissements importants en matière d'infrastructure : routes, bâtiments divers . Elle a apporté une contribution indispensable au fonctionnement des institutions publiques : ministères, écoles, hôpitaux, etc ... Tout cela était utile pour permettre le développement du pays . Mais, cela ne suffisait pas .

Les apports de la coopération internationale à l'amélioration de l'appareil de production ont été assez limités .
La plupart des réalisations relativement valables, se limitaient à des études ou à des projets-pilotes . Et au mieux, seulement quelques milliers d'individus étaient concernés .

Certains des rares projets particulièrement intéressés aux populations rurales ont lamentablement échoué . Nous avons parlé des projets Moso-Cankuzo et du réaménagement de l'Imbo .

Souvent, les assistances étrangères n'ont pas fait bon choix des critères de priorités adéquats, aussi bien pour les fins retenues que pour les techniques et les moyens à utiliser .
Du second au quatrième chapitres, la stratégie de développement sur laquelle s'est fondé le choix des projets d'aide extérieure paraît inadéquate .
En effet, alors que pour le Burundi, les priorités à retenir étaient : le maintien et l'amélioration de l'équilibre vivrier et nutritionnel, la satisfaction progressive dans le cadre d'un développement auto-centré, des besoins fondamentaux des masses rurales (habillement, habitat, santé et formation de base) ; l'amelioration de strudture de la production et du commerce, les priorités retenues par la coopération internationale ont été différentes .
La réalité s'est passée comme si les priorités étaient : le développement socio-économique des villes et centres importants (du point de vue administratif); la formation d'élites urbaines de haut niveau intellectuel, indépendamment des besoins de la production, la production de devises comme une valeur en soi .

Plus concrètement, en 1974-1975, l'enseignement primaire rural n'a reçu que 1,5% des aides extérieures contre 18% alloués à l'enseignement supérieur . La même année fiscale, 7% seulement ont été consentis aux cultures vivrières, à l'élevage et à la sylviculture .

Les outils locaux disponibles comme les matériaux sur place, les capacités techniques de la population, etc ... n'ont pas été exploités par la coopération internationale . Cette dernière a forgé de nouveaux outils qui, malgré tout sont restés sous-utilisés .

Donc, au terme de ce travail, on constate qu'on ne peut se défendre l'idée que l'impact réel de la coopération internationale a été assez faible . Plus de la moitié des actions entreprises n'ont pas atteint leurs objectifs .
Les disparités structurelles laissées par la colonisation n'ont pas été modifiées par la coopération . Au contraire, certaines d'entre elles ont été accentuées par cette dernière .

Géographiquement, les milieux ruraux ont très peu bénéficié des apports de la coopération . Puis, les secteurs-clés de l'économie burundaise ont été sacrifiés au profit des domaines dont l'impact se limitait à une minorité .

Au niveau des problèmes, le travail a montré que quel que soit le partenaire, le comportement distant du personnel expatrié, l'absence de collaboration, le caractère lié des aides, l'inadaptation de certaines actions, ont été presque des constantes .
Egalement, toutes les coopérations ont souffert des problèmes internes du Burundi . C'est ainsi que, pour tous les partenaires et pour toutes les formes de coopération, les graphiques montrent une chute évidente en 1972-1973 . Ils présentent aussi des creux correspondant aux périodes où les partenaires n'étaient pas sûrs du lendemain de leur coopération avec le Burundi .

Avec les exigences reconnues à ce travail, nous avons peut être risqué des erreurs .
Mais, à la lumière des faits tangibles, des succès et des échecs que nous avons essayé de reconstituer, avec leurs raisons et leurs auteurs, nous avons évité de lui donner toute allure polémique .
Dans le souci de nous défaire des préoccupations diplomatiques, nous avons essayé de nous débarrasser des sentiments susceptibles d'influencer la perception des faits . Nous nous sommes préoccupé d'en parler assez froidement .

Certes, notre appréciation, nos observations et nos conclusions n'épousent pas nécessairement les avis des coopérants étrangers . Cela ne tient qu'à ce qui nous distingue dans la manière d'apprécier les effets (immédiats ou à terme) des différentes aides .

Pour clôturer ce travail, nous avons jugé nécessaire d'émettre quelques propositions .
Tout d'abord, en plus de l'exactitude et de la clarté des accords de coopération, le Burundi devrait davantage exiger que ses partenaires respectent leurs engagements .
Ensuite, il devrait trier les partenaires relativement moins exigeants que d'autres . Notamment les moins engagés politiquement .

Et pour des domaines spécialisés, le choix d'un partenaire expérimenté devrait être la règle d'or .
Enfin, comme l'amélioration des profits de la coopération nécessite une bonne connaissance des techniques de négociation, nous pensons que, la récente création du Centre d'étude des relations internationales répond à ce besoin .

Aux principaux partenaires du Burundi, nous proposons de s'intéresser un peu plus au développement rural, non par des projets grandioses ostentatoires, mais par des actions directement bénéfiques pour les populations concernées .

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES .

I. DOCUMENTS .

A. Conventions, Accords, Arrangements particuliers (MREC,DTCD) .

1. Convention entre le Burundi et la Belgique en matière d'assistance spécifique et financière pour 1963 (du 29/7/1963).
2. Convention entre le Burundi et la Belgique en matière d'octroi de bourses d'études et de stages (du 29/7/1963) .
3. Convention générale de coopération et d'assistance technique entre le Burundi et la Belgique (du 29/7/1963) .
4. Convention entre le Burundi et la Belgique relative à l'institution d'un centre belge de formation des cadres Barundi au Burundi (du 13/12/1963) .
5. Protocole portant amendement de la convention entre le Burundi et la Belgique relatif à l'aide aux projets pour 1966, Bujumbura, 8/9/1966 .
6. Convention d'aide financière exceptionnelle "aménagement de l'aéroport de Bujumbura," 24/2/1967 .
7. Convention entre le Burundi et la Belgique relative à l'aide financière aux projets pour 1968 .
8. Accord particulier entre le Burundi et la Belgique relatif à l'institution d'un centre de perfectionnement de cadres et de promotion sociale, 13/3/1971 .
9. Arrangement particulier entre la Belgique et le Burundi relatif à l'I.S.A.BU., 13/3/1971 .
10. Accord particulier entre le Burundi et la Belgique relatif au projet de développement rural de la région de Karuzi et de l'aménagement de la ferme de Karuzi, 9/2/1972 .
11. - Arrangement particulier entre la Belgique et le Burundi relatif à leur coopération dans le domaine de la formation et du perfectionnement des inspecteurs, directeurs et maîtres de l'enseignement primaire et dans le domaine de la rénovation des programmes de cet enseignement, 17/3/1972 .
 - Arrangement particulier entre le Burundi et la Belgique relatif à l'entreprise de l'enseignement technique au Burundi, 17/3/1972 .
12. Protocole relatif aux relations belgo-burundaises dans le domaine de la coopération civile, 29/9/1972 .

13. Accord particulier concernant le personnel enseignant mis à la disposition du Burundi par la coopération belge pour l'année 1972-1973 , 29/9/1972 .
14. Accord particulier concernant les logements du personnel de coopération belge au Burundi, 5/9/1975 .

15. Accord de coopération culturelle et technique entre le Burundi et la France, 11/2/1963 .
16. Convention relative aux conditions générales d'emploi des volontaires du progrès, 15/3/1970 .
17. Accord entre le Burundi et la France relatif aux transports aériens, D.L. N°1/22/B.O.B., 22/5/1974 .
18. Convention relative à la participation française à l'entretien de la caravelle S.E. 210, 2/7/1976 .
19. Convention entre le Burundi et la France relative au concours militaire à l'escadrille burundaise, N°98/AL., 31/5/1974 .
20. Convention entre le Burundi et l'Agence (ASECNA) pour la sécurité de la navigation aérienne N°730/488/A.B./C.A.B. du 26/10/1974 .

21. Accord de coopération technique entre le Burundi et la R.F.A., 31/3/1965 .
22. Deuxième accord additionnel à l'accord de coopération technique du 31/3/1965 entre le Burundi et la R.F.A. concernant la création d'un service de formation du personnel de voirie, 10/7/1968 .
23. Accord d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A. du 21/11/1968 .
24. Arrangement entre le Burundi et la R.F.A. relatif à la poursuite de l'accord du 31/3/1965, 14/8/1970 .
25. Accords d'aide financière entre le Burundi et la R.F.A. du 1er/9/1975, 28/2/1976, 28/5/1976 .

26. Convention de financement entre la CEE et le royaume du Burundi N°165/B/BU/E., s.l., clauses particulières, Bruxelles, 1962, (P.M.) .
27. Loi du 31/5/1963 relative à l'adhésion du royaume du Burundi au F.M.I. et à la B.I.R.D. et à l'A.I.D.
28. Convention de financement entre le Burundi et la CEE

B. Autres documents .

1. CHARLTON, (M.), L'aide étrangère dans le développement de l'économie du Burundi, Bujumbura,1976,155 pages. Rapport multigraphié . (Mission allemande, A.T.A.) .

2. DABBAS, (G.), Mission au Burundi, études appliquées et consultations de 1972 à 1977 (rapport adressé au P.N.U.D.-Burundi), Bujumbura, 1977, 57 pages. Bibliothèque du P.N.U.D. au Burundi .

3. MATON, (J.), et al., Evaluation de l'aide extérieure au Burundi pour la période 1965-1969 et Programmation de l'aide belge pour la période 1970-1974, Bujumbura, 1970, 222 pages ,(Rapport) . Ambassade de Belgique à Bujumbura.

4. PHAN NHU KHOI, Lettre au Représentant Résident du P.N.U.D. à Bujumbura, s.d., (photocopie) . Fonds du P.N.U.D.

5. Van ESPEN, (Ph.), Situation économique et aide au développement, V.1, Bujumbura, 1975, pages . Ambassade de Belgique à Bujumbura .

6. B.I.T.et P.N.U.D., Evaluation et planification de la main d'oeuvre, BDI/70/001, V.2, Génève, 1975,119 pages. Rapport imprimé .

7. C.F.D.T., Notes de tournée au Burundi, opération FED-IMBO, Janvier-Février 1977 (Rapport) . Planification agricole .

8. C.N.U.C.E.D., Le secteur externe du Burundi, analyses et recommandations, Génève, Mai 1977, 53 pages . Bibliothèque de la Faculté des S.E.A.

9. P.N.U.D., Annual report for 1970 for the Inter Agency Consultative Board(by Alfred L. Jaeger , Resident Representative of the U.N.D.P. in Burundi). Fonds du P.N.U.D. : 01030/71-72 .

10. P.N.U.D., Rapports annuels 1972,1974,1975 et 1977 .

11. UNESCO, Burundi, Développement de l'éducation .Analyse et perspective . Rapport confidentiel, Paris, 1974, pp. 42-66 . Bibliothèque centrale de l'Université du Burundi.

12. Ministère des finances, Les codes des investissements du 6/8/1963 et du 25/8/1967 .

13. Ministère du Plan, Plans quinquennaux 1968-1972 et 1973-1977 .

14. I.S.A.BU., Projet de développement du Bututsi-Mugamba, V.1, Dossier agronomique et financier, Bujumbura, 1975 .

15. B.I.R.D., Deuxième projet d'amélioration de la culture du café, Rapport d'achèvement du projet (Crédit 593-BU) .
Planification agricole, Dossier n°1181 .

16. Ordonnance ministérielle n°120/77 du 12/4/1979 portant création de la commission technique des investissements . (A.T.A. et P.N.U.D.) .

17. Procès-verbal de la réunion de la commission mixte franco-burundaise, Bujumbura, 10/12/1970 .

18. Procès-verbal de la commission mixte belgo-burundaise, Bujumbura, le 23/1/1970 .

19. Procès-verbal de la commission mixte belgo-burundaise, réunie à Bruxelles du 13 au 17/3/1972 (Mémorandum) .

20. Procès-verbal de réunion de la commission mixte belgo-burundaise tenue à Bruxelles du 3 au 5/9/1975 (Mémorandum).

II. OUVRAGES .

1. BARRE, (R.), et al., Documents économiques, T.2, monnaies, revenus , Relations économiques internationales, Paris, P.U.F., 1968, 540 pages .

2. BOSC, (R.), Le Tiers-Monde dans la politique internationale, Paris, Aubier-Montaigne, 1968, 126 pages .

3. BRAILLARD, (P.), Théories des relations internationales, Paris, P.U.F., 1977, 459 pages .

4. CASTERAN, (C.) et LANGELLIER, (J.-P.), L'Afrique déboussolée, Paris, Librairie Plon, 1978, 248 pages .

5. DUROSELLE, (J.-B.) et MEYRIAT, (J.), Politiques nationales envers les jeunes Etats, P.F.N., S.P., n°131, Paris, Armand Colin, 1964, pages .

6. F.M.I., Etudes générales sur les Economies africaines, T.5, Washington, D.C., 1973, pp. 226-322 .

7. GONIDEC, (P.F.), Relations internationales, 2è édition, Paris, Montchrestien, 1977, 557 pages .
8. HARARI, (D.), Le rôle de coopérant . Identité, motivations, attitudes de quelques échantillons d'agents, Paris, Centre de développement de l'O.C.D.E., 1974, 159 pages.
9. JEANNENEY, (J.M.), La politique de coopération avec les pays en voie de développement, Paris, C.I., Bouloi, 1964, 191 pages .
10. JORDAN, (R.), La coopération multinationale pour un développement économique, social et scientifique,(Tendances actuelles), Paris, 1975, 390 pages .
11. MASSON, (P.), L'aide bilatérale: Assistance, commerce ou stratégie, Paris, P.U.F., 1967,
12. O.N.U., (ST/TAO/M/55), Administration des programmes et des projets de développement . Quelques problèmes essentiels (Formation et mise en oeuvre des programmes et certains aspects de l'administration des projets), New York, 1972, 108 pages .
13. ROSIER, (R.), Le Burundi, pays de la vache et du tambour, Paris, Les presses du Palais royal, 1973, 582 pages .
14. RUTABUZWA-BULANGA, Rwanda et Burundi. Les nouveaux sorciers, Paris, 1979, 110 pages .
15. TROTIGNON, (Y.), La France au XXè siècle, T.1, Paris, Bordas, 1976, 446 pages .
16. WATERSON, (A.), La planification du développement, (Tendances actuelles), Mont Rouge, 1968, 534 pages .

III. THESES & MEMOIRES & COURS .

1. BANDIRA, (B.), Le passage du Burundi et du Rwanda sous l'administration belge (1919-1922), Thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Groupe B : Histoire, Université catholique de Louvain, 1982, 498 pages .
2. NDABAMBALIRE, (S.), Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique . Le cas du Burundi, Université Albert-Ludwig de Freibourg, Thèse de doctorat 3è cycle, Freibourg, I.E.E.P., 1980, 337 pages .

3. SIRIBA, (P.), Colonisation et tribalisation au Burundi, Thèse de doctorat en Sciences sociales, Université de Paris, Paris, 1977, 436 pages .

4. BUZINGO, (D.), Les projets du F.E.D. au Burundi et leurs effets, Mémoire, U.B., F.S.E.A., Bujumbura, 1977, 75 pages.

5. NAHIMANA, (D.), Le principe de la souveraineté des Etats en matière de coopération internationale . Le cas du Burundi, Mémoire, U.B., Faculté de Droit, Bujumbura, 1982, 95 pages .

6. NDAYIRAGIJE, (E.), L'impact socio-économique de la théiculture en milieu rural . Le cas de la société théicole de Tora, dans la commune Mugamba, Mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1985, 164 pages .

7. NDAYIZIGA, (J.), La coopération entre le Burundi et la CEE en matière d'éducation et de formation (1964-1980), Mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1985, 184 pages .

8. NGARAMBE, (F.-X.), La politique de l'administration belge en matière d'élevage au Rwanda de 1951 à 1960, Mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1985, 169 pages .

9. NKANGURA, (N.), L'aide extérieure et le développement économique et social du Burundi (1971-1976), Mémoire, U.B., F.S.E.A., Bujumbura, 1977, 138 pages .

10. SINDAYE, (S.), Aspects de la politique étrangère du royaume du Burundi (1962-1966), Mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, Bujumbura, 1986, 150 pages .

11. RUTEMBESA, (F.), Cours d'Histoire des institutions et doctrines politiques, U.B., F.L.S.H., Département d'Histoire, 2è Licence, Année académique 1984-1985, 67 pages . (Multigraphié) .

IV. ARTICLES .

1. Infor-Burundi nº63 du 18/3/1963
nº65 du 1er/4/1963
nº67 du 15/4/1963
nº68 du 22/4/1963
nº72 du 20/5/1963
nº73 du 27/5/1963
nº77 du 24/6/1963
nº85 du 19/8/1963

2. Infor-Burundi nº108 du 17/2/1964
nº109 du 24/2/1964
nº115 du 20/4/1964
nº122 du 3/8/1964
nº126 du 2/11/1964
Annexe au nº 129 du 21/11/1964

3. Infor-Burundi nº155 du 17/7/1965
nº157 du 31/7/1965

4. Infor-Burundi nº160 du 15/1/1966
nº165 du 15/2/1966
nº169 du 11/3/1966
nº198 du 16/11/1966

5. Bulletin de la Commission nationale du Burundi pour l'UNESCO, nº2, Décembre 1981 .

6. Le Courrier africain nº26 du 25/11/1963 .

7. Chronique de politique étrangère, V.XVI nº4 à 6, Juillet-Novembre 1963 .

8. Jeune Afrique nº spécial annuel 1969 .

9. Le Courrier nº4 Novembre-Décembre 1976
nº5 Spécial Novembre 1979
nº82 Novembre-Décembre 1983

10. AGECOP Liaison nº69-70 Janvier-Avril, 1983 .

V. ENQUETES ORALES .

1. KAV., (G.), Bujumbura, 6/5/1985
2. NIYO., (V.), Bujumbura, 25/7/1985
3. NIYO., (A.), Bujumbura, 20/8/1985
4. NKING., (A.), Rugari, 28/9/1985
5. SEMAB., 8/8/1984 .

LOCALISATION DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. CARTES .

		Pages
Carte n°I :	Localisation des actions de l'I.S.A.BU.	60
" " n°II:	Projet Bututsi-Sud	65
" " n°III:	Principales interventions du F.E.D. 1957-80	113
" " n°IV:	Zone du projet Moso-Cankuzo BDI-7	126
Carte n°V :	Les grands projets de développement rural en 1970 : répartition géographique	140

2. TABLEAUX .

Tableau n°I :	Excédent ou déficit sur les opérations du budget ordinaire entre 1966 et 1971	14
" " n°II :	Motivations de départ des coopérants (les 4 les plus souvent mentionnées)	41
" " n°III:	Le personnel belge par secteur de 1966-76	53
" " n°IV :	Effectifs de la coopération technique belge en service au 31/12 de 1962 à 1966	54
" " n°V :	Estimations annuelles des aides françaises en dollars américains	73
" " n°VI :	Personnel de l'assistance technique française au Burundi 1971-1976	75
" " n°VII:	Personnel d'assistance technique allemande au Burundi 1972-1976	79
" " n°VIII:	Evaluation globale de l'aide allemande au Burundi 1965-1976 en 1 000 dollars am.	80
" " n°IX :	L'aide américaine par année fiscale (en milliers de dollars) 1963-1967	91
" " n°X :	Total des ressources d'aide au Burundi en F.BU par donneur 1965-1975	95
" " n°XI :	La fréquence des interventions dans les différents secteurs et par donateur	97
" " n°XII:	Répartition des investissements par secteur en %	102
" "n°XIII :	Superficies, productions et exportations du thé 1966 - 1971	104
" " n°XIV:	Les bourses du F.E.D. par année académique de 1961-1974	109
Tableau n°XV :	Les aides du F.E.D. au Burundi de 1960 à 1975 par secteur et en %	114

Pages

Tableau n°XVI : Production et exportation du café en tonnes 1966-1971 120
" " n°XVII: Personnel du P.N.U.D. et de l'O.N.U. au Burundi 1970-1975 . 121
" "N°XVIII: Les grands projets du P.N.U.D. 1971-1976 en dollars des U.S.A. 124
" " n°XIX : L'aide du S.N.U. par secteur en % de 1970-1975 125
Tableau n°XX : Répartition sectorielle de l'aide totale 1965-1975 (en %) 142
Tableau n°XXl : Répartition sectorielle du personnel d'assistance technique 1970-1976 144
Tableau n°XXII: Utilisation du territoire national en 1972 146
Tableau n°XXIII:Evolution du prix du coton payé au producteur (prix/kilo en F.BU.) 150
Tableau n°XXIV :Changements de titulaires des principaux postes ministériels 182

3. GRAPHIQUES .

Graphique n°I : Evolution du nombre de coopérants belges 1962-1976 55
" " n°II : Profil du total d'assistants techniques français de 1971 à 1976 75
" " n°III: Evolution de l'aide américaine au Burundi de 1963 à 1967 92
" " n°IV : Graphique comparatif des ressources d'aide entre 1971 et 1975 (en %) 96
" " n°V : La production de coton-fibre en tonnes de 1961 à 1975 108
" " n°VI : Attribution des bourses du F.E.D. par année académique de 1962 à 1974 110
" " n°VII: Production du café vert par campagne de 1964 à 1976 en tonnes 120
" "n° VIII: Personnel d'assistance technique par donateur en % 133
" " n°IX : Evolution des aides par secteur de 1971 à 1975 143
Graphique n°X : Variations annuelles des effeetifs des agents de la coopération 1970-76 145

TABLE DES MATIERES .

Pages

INTRODUCTION GENERALE .

Du sujet 1
Délimitation chronologique 2
Problèmes rencontrés 3
Sources utilisées 4
Présentation du plan 5

CHAPITRE I: ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AU BURUNDI 1963-1976 .

A. Structure de la coopération 7
B. Importance de la coopération internationale pour le Burundi 10
C. Une coopération tous azimuts 15
D. Les principaux mobiles de pénétration au Burundi 20
1. Le Burundi offre sa position géographique 22
2. Le Burundi offre son non alignement 25
3. Les mobiles économiques 30
a) Dispositions favorables aux investissements étrangers 30
b) Création et sauvegarde de marchés 33
c) Emplois et services sociaux divers 40

CHAPITRE II : LA COOPERATION BILATERALE .

A. La coopération belge 46
1. Ses fondements 46
2. Réalisations de la Belgique au Burundi 49
B. La coopération française 67
1. Ses fondements 67
2. Principales réalisations de la France 70
C. La coopération allemande 78
1. Ses fondements 78
2. Principales réalisations de la R.F.A. 83
D. La coopération américaine 89

Pages

CHAPITRE III . LA COOPERATION MULTILATERALE

A. Le Fonds européen de développement (F.E.D.) 99

1. Evolution de la coopération F.E.D., 1958-1976 99
2. Réalisations des programmes du F.E.D. 102

B. La Banque mondiale et l'Association internationale pour le développement (A.I.D.) 115

1. Action de la Banque mondiale dans la caféiculture 117

C. Le Système des Nations Unies (S.N.U.) 121

1. Le cadre de coopération 121
2. Réalisations du Système des Nations Unies . 123

CHAPITRE IV. REPARTITION DES APPORTS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

A. Répartition géographique 135

B. Répartition sectorielle 141

1. L'agriculture 146
2. Autres secteurs 152

C. Répartition sociale 157

CHAPITRE V. LES PROBLEMES DE LA COOPERATION

A. Les problèmes d'origine extérieure 162

1. Absence de collaboration 162
2. Actions inadaptées 173
3. Le caractère lié des aides 175

B. Les problèmes d'origine intérieure 181

1. Les problèmes socio-politiques 181
2. Planification et gestion des aides 187

CONCLUSION GENERALE 197

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES 201

LOCALISATION DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES 208